This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,748

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Genève. — Imprimerie Pfeffer et Puky

mbord, Henri Charles Ferdinand Marie Dieudonné d'Artois duc de Bordeaux, Comte de
335
SACRÉ-CŒUR CONFLANS

ÉTUDE POLITIQUE

M. LE COMTE DE CHAMBORD

CORRESPONDANCE

de 1841 à 1871

NOUVELLE ÉDITION AUGMENTÉE

GENÈVE
GROSSET ET TREMBLEY
LIBRAIRES-ÉDITEURS
4, Corraterie, 4

1871

DC
280.5
.C38
A3
1871

3188 8
13-249147

AVIS DES ÉDITEURS

Nous publions aujourd'hui la quatrième édition des lettres de Monsieur le Comte de Chambord ; de nouveaux documents que nous sommes parvenus à réunir, nous ont mis à même d'ajouter encore à l'intérêt d'une collection, qui lorsqu'elle a paru pour la première fois, a produit une vive sensation.

Qu'on nous permette d'appeler l'attention du lecteur sur un fait qui nous a vivement frappé.

Nous voulons parler de l'unité si remarquable qu'on peut observer dans la conduite de Monsieur le Comte de Chambord. On se tromperait en effet, si jugeant d'après les apparences on ne voyait dans l'ouvrage qui quitte nos presses qu'une œuvre de circonstance puisant son principal intérêt

dans les événements qui se déroulent actuellement chez nos voisins.

Il n'en est pas ainsi, l'étude historique qui précède les lettres semble faite d'hier, il n'y a pas un mot à y changer, et cependant elle est datée de 1859; les lettres elles-mêmes paraissent écrites d'un seul jet, tant, depuis la première jusqu'à la dernière, elles sont à l'unisson, et cependant elles embrassent une période de trente ans.

Appelé par sa position à donner son avis sur tout ce qui de près ou de loin touche à la France, ne cherchant jamais à éviter la responsabilité des jugements qu'il porte, dédaignant le commode refuge qu'assure le silence, Monsieur le Comte de Chambord n'a pas une parole à rétracter, pas une ligne à désavouer. Tout ce qu'il a dit, il peut le répéter, tout ce qu'il a écrit, il peut le signer de nouveau.

Quel est l'homme d'Etat dont le passé mérite un pareil éloge ?

GENÈVE, Mars 1871.

M. LE COMTE DE CHAMBORD

I

Notre siècle n'est pas seulement celui de l'histoire retrouvée et rajeunie, il est aussi le siècle des mémoires, des biographies, des confidences, des portraits d'après nature. Le public est devenu fort exigeant ; il ne suffit plus qu'on lui soit présenté par noms et qualités, selon les vieilles règles de l'étiquette. Si grands que soient ces noms, si relevées que soient ces qualités, il veut connaître les gens par eux-mêmes ou par leurs amis, et tient compte d'une indiscrétion comme d'un service. Le factice ne le trompe plus, le convenu le dégoûte ; il lui faut du vrai, du réel, du familier. Il demande à voir la personne sous le personnage, la médaille au pied de la statue, et le masque plus bas que le menton. Cette curiosité — restreinte,

bien entendu, aux sévères limites de l'honnête et du convenable — ne nous paraît point à blâmer. Qu'elle ne soit pas sans péril pour les réputations usurpées, que plus d'un héros risque ainsi de s'évanouir, un poète l'a dit, et il faut quelquefois croire les poètes : mais du moins l'homme reste, et l'homme, après tout, n'est-ce pas le fond vrai de l'histoire ? Dans la préface de l'une de ses plus belles œuvres, M. de Chateaubriand distingue l'histoire en providentielle ou fataliste, philosophique ou purement narrative : on la veut aujourd'hui photographique. C'est tout profit pour ceux qui n'ont rien à cacher.

L'idée nous vint, il y a quelques années, d'appliquer cette méthode nouvelle à l'une des existences contemporaines les plus considérables, les plus observées à certains moments, et en réalité les moins comprises. Nous voulons parler de M. le Comte de Chambord. C'est assurément là une figure politique. De quelque côté de l'horizon qu'on se place, elle apparaît. On peut ne pas vouloir la saluer, on ne peut pas ne pas la voir. Quelque peu d'estime qu'on affecte pour le dogme antique de l'hérédité du pouvoir, toute habitude n'est pas perdue de compter avec lui ; et s'il est vrai

qu'on ne détruit que ce qu'on remplace, il est permis d'affirmer que celui-là ne semble pas en train de disparaître. Le premier soin des révolutions qui le renversent n'est-il pas en effet de le restaurer à leur profit ? A moins de donner dans l'utopie de la république universelle, il faut se résigner, croyons-nous, à vivre avec ce droit contre lequel tant de condamnations sans appel ont été inutilement prononcées. C'est la règle naturelle des monarchies, le plus solide et le meilleur principe connu de gouvernement, le seul assez enraciné dans les mœurs de notre vieille Europe pour se relever et tout relever avec lui après la tempête. Cette harmonie de la société politique et de la société civile dans la loi supérieure de l'hérédité, c'est l'ordre. Aujourd'hui, comme jadis, le monde entier, hormis l'Amérique, ne repose pas sur d'autres bases.

Dès lors, comment ne pas se préoccuper de celui qui représente la plus ancienne et la plus glorieuse hérédité qui soit au monde, l'hérédité de la couronne de France ? On a beaucoup trop dit et l'on a cru trop légèrement que la France avait rompu sans retour avec ce premier article de son symbole politique. Les traditions sont comme la

vérité, elles règnent alors même qu'on les nie ou qu'on les persécute. Une nation, pas plus qu'un individu, ne change à son gré les conditions essentielles de son existence. Elle y est liée comme l'arbre au sol, comme le fleuve à sa source. Ce lien, c'est sa vie ; elle n'est esclave, comme tout être organisé, que des lois mêmes de son organisme. A vrai dire, quand nous voyons, au lendemain de chaque révolution, notre pays implorer toute sorte d'hérédité d'aventure, il ne nous semble pas absurde de prétendre qu'il se trouverait mieux de l'hérédité de droit, et que, sans s'en rendre compte, il y retourne par des voies indirectes.

S'il n'ose prendre encore la grande route royale, c'est qu'on la lui montre, depuis un demi-siècle, hantée par des revenants. Marchez sur ces vains fantômes, dissipez ces craintes puériles ; que l'histoire chaque jour mieux connue, l'expérience de plus en plus irréfragable, la franche reconnaissance des fautes réciproques achèvent leur œuvre d'apaisement et de justice, et la route sera libre. Et dès lors quoi d'étonnant, si, rejeté dans de nouvelles crises, ce pays qui a l'habitude d'aller au bout par le plus court chemin, revenait à la monarchie par le droit héréditaire ? *Tout se voit en*

France, disait un des meneurs de la Fronde, qui semblait parler pour notre temps. N'est-ce pas d'ailleurs un des instincts les plus irrésistibles de notre nature de ne pas se contenter de l'incomplet quand on peut avoir le tout ? L'hérédité est fille du temps. Etre votée ou décrétée est contraire à elle-même. Elle n'existe, elle n'est prouvée, elle n'est complète que par le temps. S'épuiser à créer celle du jour quand on a celle des siècles, ne paraît ni sage, ni même possible pour bien longtemps. Peu à peu les préventions cèdent à l'évidence, et la raison finit par avoir raison.

On a voulu, nous l'avons vu, révolter la fierté du pays contre un principe dont le vrai tort est d'être ancien, ce qui, jusqu'ici, n'avait paru nullement déplacé pour un principe. Mais à quelle fiction l'a-t-on sacrifié ? Imagine-t-on rien de plus déplorable que ces fluctuations irrationnelles, que ces démentis qu'on se donne à soi-même, à quinze, dix-huit et même quatre ans d'intervalle ? « Ou c'est la loi qui prévaut, ou c'est la force, » a écrit Bacon : *Aut lex, aut vis valet ;* mais le pire c'est « la force simulant la loi, et la loi servant de masque à la force » : *Vis legem simulans et lex vim sapiens.* N'est-ce pas tout à fait là que nous en sommes ?

On a beau feindre de s'y tromper soi-même, on ne fondera jamais un établissement politique par oui et par non. Les mariages se font ainsi, non les gouvernements. Dans les mariages, en effet, les deux volontés sont supposées égales et libres. Mais à cette question : *Voulez-vous une autorité ?* tout peuple civilisé répondra forcément *oui*, à la presque unanimité. — *Et laquelle ?* poursuivra-t-on. — Eh, mon Dieu, celle qui pose la question : car d'abord, celle-là existe, et pour en avoir une autre il faudrait commencer par la renverser, c'est-à-dire par rester sans autorité, ce qui est le dernier péril pour une nation.

Cet expédient n'est d'ailleurs guère plus moderne que le principe de l'hérédité légitime. Si l'on veut consulter les annales tant exploitées aujourd'hui de la Péninsule italique, on verra qu'à une certaine époque du moyen âge, il n'y avait pas une ville de la Lombardie, par exemple, qui ne fût régie par un affreux petit tyran, auquel, grâce à Dieu, aucun souverain de l'Europe moderne ne saurait être comparé, et que chacun de ces Césars en miniature s'intitulait avec toute raison *mandataire du peuple*, *élu de la volonté nationale*. La décadence de l'esprit public et des ca-

ractères dans ces malheureuses contrées vint en grande partie de cette organisation officielle du mensonge, d'où ont découlé tant de basses traditions d'astuce et de violence. La corruption du principe même de l'État corrompt tout l'État, institution par institution, et tout le peuple, individu par individu. Gouvernement doit vouloir dire vérité, autorité est synonyme de justice. Ne serait-ce que pour échapper, une bonne fois, aux essais compromettants et aux avortements douloureux, ne serait-ce que pour se grandir à ses propres yeux et relever sa tonique morale, notre pays serait intéressé à montrer tout autre chose que du dédain pour un principe gouvernemental qui se confond avec l'idée même de la stabilité.

On peut donc avancer hardiment qu'en mettant à part tout esprit de parti, en oubliant que le Comte de Chambord est le chef reconnu d'une opinion assez fondée en honneur et en logique pour survivre à vingt-neuf ans de défaite, en fermant les yeux sur les éventualités qui peuvent l'appeler d'un jour à l'autre à jouer un rôle prépondérant dans les destinées de son pays, ce Prince est une force par lui-même, et qu'une étude de sa situation et de ses idées ne saurait être dénuée ni de

portée pour les philosophes, ni d'utilité pour les politiques.

Mais ici s'ouvre le chapitre des difficultés. Dans aucun temps on n'a su parler des princes même exilés, sans un parti pris de dénigrement ou d'adulation. Éviter le premier de ces écueils n'est d'aucun mérite aux gens de cœur. Le pamphlet, qui si souvent n'est que mensonge, ne serait ici que lâcheté. Mais n'importe-t-il pas autant de se préserver du genre admiratif que Boileau n'eût pas classé parmi les bons, et qui resterait d'ailleurs sans prise aucune sur les imaginations blasées de notre temps ? En outre, personne n'ignore que le Comte de Chambord, malgré l'ardeur de ses trente-neuf ans, s'est vu condamné dans son exil à l'inaction. Vivant toujours par ses sentiments au cœur même de la France, mais jeté par la révolution hors du gouvernement et par la proscription hors de sa patrie, il a subi le malheur de cette situation contradictoire, et n'a pas vu se lever pour lui le jour de l'action honnête, légitime, patriotique, vraiment royale. Or, comment raconter une vie, un esprit, un caractère, une politique bornée jusqu'à présent à des espérances

que tant de gens sont disposés à prendre pour des illusions ?

Rien n'est impossible à qui voit le but au-dessus des obstacles. Si le Comte de Chambord a peu agi, il a beaucoup écrit, non des livres, bon Dieu ! qui si rarement font connaître l'auteur, mais des lettres, de ces feuilles volantes et vraies comme la parole et qui restent. Retrouver les principales correspondances du Prince, réunir tant de parties de lui-même éparses en tant de mains et de pays n'était pas chose facile. Disons cependant qu'un certain nombre de ces pièces avaient déjà reçu la publicité des journaux de France ou de l'étranger, et qu'un plus grand nombre circulaient à l'état de copies manuscrites dans les cercles politiques. Dès lors nous avons pu en disposer sans aucune crainte, car on n'y relèvera pas un mot qui soit compromettant pour les personnes et qui ne réponde à un sentiment de la France. Ceci est une œuvre de bonne foi, non d'opposition, mais d'exposition.

Ce Prince, on le verra suffisamment par ses lettres, ne se considère pas comme ayant à se prononcer sur les divers gouvernements que nous avons essayés ou subis, encore moins comme

ayant à s'enquérir des personnes, si ce n'est pour prendre note de tous les services rendus à la France [1]. Il ne hasarde point de théorie, il émet des maximes ; il ne disserte pas, il se manifeste ; il n'affecte aucune prétention de système ou de spécialité, il ne se pique pas de tout connaître et de tout faire ; mais il provoque la discussion sur chaque point et se contente de savoir choisir, ce qui est une grande partie de l'art de régner. En un mot, en montrant ce qu'il est, il montre ce qu'il ferait, une fois rentré dans sa patrie. C'est le vrai rôle d'*un prince de race souveraine*. Pour le moment ce rôle lui suffit et va nous suffire.

II

Les documents, trop incomplets, sur lesquels nous avons pu nous former une idée de M. le Comte de Chambord, vont de 1841 au milieu de 1859. Dix-huit ans, c'est plus que les *quindecim anni* qui sont, d'après Tacite, un grand intervalle

1. J'apprécie tous les services qui ont été rendus à la patrie ; je tiens compte de tout ce qui a été fait à différentes époques pour la préserver des maux extrêmes dont elle est encore menacée. (Lettre du 2 Décembre 1850.)

de la vie mortelle. Pour qui date de 1820, c'est la vie elle-même, c'est l'homme, c'est le Prince tout entier. Depuis sa première lettre annonçant l'envoi d'une épée au vaillant officier de marine, qui, après avoir quitté en 1830 le vaisseau amiral qu'il commandait à la prise d'Alger, venait de reprendre la mer pour enseigner à son jeune roi proscrit le rude métier de Jean Bart, jusqu'à cette lettre d'hier qui félicita Berryer de la part qu'il a prise à la défense de M. le Comte de Montalembert, que d'événements imprévus, que de variations des hommes et des choses ! Si nous ne nous faisons une complète illusion, l'on trouvera dans ces lettres un Prince qui n'a qu'une parole et qu'une politique, qui se tient au courant de toutes les affaires et fait par lui-même les siennes propres [1], qui vit l'œil fixé sur la France, épiant l'occasion, non de s'imposer à elle, mais de lui prouver qu'il l'aime et qu'il la veut servir.

La manière dont ce descendant des rois comprend son droit, et les conséquences qu'il en a tirées pour fonder ses doctrines et régler sa con-

1. Il faut que vous sachiez une fois pour toutes que je m'occupe par moi-même de mes affaires et qu'il ne se fait rien autour de moi que par mes ordres. (26 Août 1844.)

duite, forment à notre avis la partie originale et vraiment remarquable de ce recueil. La vie politique de son auteur resterait-elle, pour le malheur de la France, bornée à cette seule manifestation, que l'histoire lui devrait les hommages qu'elle rend chaque jour au règne tant désiré et tant regretté de l'élève de Fénelon. Pour qui connaît la France actuelle, il est certain que l'objection populaire contre la restauration du droit monarchique est puisée dans une fausse appréciation de ce droit lui-même. Elle veut y voir une sorte de mainmise sur elle par une famille, une délégation de droit divin en dehors de tout consentement exprimé ou tacite de sa volonté. C'est ce préjugé que le royal écrivain détruit, non pas seulement par les plus vives déclarations, mais par les affirmations théoriques les plus formelles. De lui à la France c'est une telle et si naturelle effusion de sentiments et de confiance, que l'idée d'un maître, d'un prétendant ne vient à personne et chez les plus prévenus ne saurait persister au delà des premières pages. On se sent bien plutôt en présence d'un ami, d'un compatriote plus identifié que pas un de nous avec la grandeur de la France, et plus touché de ses malheurs.

Son droit, le considère-t-il bien comme sien ? Qu'on nous pardonne cette question étrange à première vue. La surprise qu'elle peut faire naître n'est rien auprès de celle que nous avons ressentie nous-même en ne trouvant dans ces nombreuses lettres pas un mot, pas un seul, qui dénonce l'irritation du possesseur privé de son bien, l'emportement du joueur qui veut sa revanche. « Je regarde les droits que je tiens de ma naissance, écrit-il à vingt-quatre ans, comme appartenant à la France ; et bien loin qu'ils puissent devenir dans un intérêt personnel une occasion de troubles et de malheurs pour elle, je ne veux jamais remettre le pied en France, que lorsque ma présence sera utile à son bonheur et à sa gloire [1] ». « Ces droits, je ne les ferai jamais valoir que dans l'intérêt de ma patrie, mande-t-il cinq ans après à Berryer, et pour la sauver des déchirements dont elle est menacée [2] ». L'intérêt de la France qui est la vraie raison d'être de son droit, est aussi la règle unique de sa conduite. Telle est la grandeur de cette abnégation à la fois royale et chrétienne,

1. A M. Hyde de Neuville, 4 Février 1844.
2. 15 Janvier 1849.

que loin de tenir le pays pour obligé envers lui, comme héritier dépossédé du trône, il se tient pour obligé envers le pays, comme lui gardant dans l'exil le principe sacré de la monarchie. Vous ne le surprendrez jamais le doigt tendu vers le pouvoir s'écriant : *Ceci est à moi, rendez-le moi !* Mais vous l'entendrez toujours parlant de son droit comme de la plus inviolable propriété nationale, et semblant nous dire : *Ceci est à vous, reprenez-le !* De ce droit il est le gardien responsable, il en sera de grand cœur le soldat, le martyr au besoin ; il ne s'en croira jamais le maître.

Quels que soient en effet les événements, les chances qui semblent lui sourire, les coups qui viennent le frapper, la France est sa constante préoccupation, le trône rarement, l'esprit de parti jamais. Écrit-il à un parvenu de la gloire, à un vieux soldat de Waterloo qu'il invite à venir visiter avec lui quelques-uns de nos champs de bataille : « Forcé, lui dit-il, de vivre sur la terre étrangère, je suis du moins heureux et fier lorsque je peux montrer auprès de moi des amis fidèles qui, comme vous, ont toujours combattu pour la France et dont le nom se rattache à la gloire

de nos armes [1]. » A un autre, à un héroïque mutilé de Leipzig, qui fut choisi pour être son gouverneur, il rappelle qu'il se félicite de compter pour amis des hommes qui ont versé leur sang pour la gloire de nos armes, et porté si haut le nom français [2]. Veut-il remercier un de nos plus éminents jurisconsultes des enseignements et des conseils qu'il en a reçus, il lui parle de « son nom qui rappelle tant d'utiles travaux et d'honorables services rendus à la France. » Puis, avec le sentiment français d'un Bourbon qui croit surtout à l'honneur, il lui dit de garder cette lettre « seule récompense que puisse offrir l'exil [3]. » En même temps il appellera à Londres M. de Chateaubriand, le logera sous son toit, l'introduira dans l'intimité de ses conseils, parce que, lui dit-il : « Votre nom est une des gloires de la France [4]. »

On sait quel retentissement eut ce voyage de Londres ; on se rappelle peut-être quels orages se déchaînèrent autour de la fameuse adresse dite de *flétrissure*, les luttes de tribune, les violences de

1. Au général Vincent, 14 Août 1843.
2. Au général Latour-Maubourg, 14 Novembre 1842.
3. A M. Pardessus, 10 Août 1842.
4. 30 Septembre 1843.

la presse et les cris de victoire qui accueillirent la réélection des cinq députés légitimistes moralement expulsés de la chambre. Est-on curieux de connaître quelle part le Prince voulut prendre à ce triomphe de parti ? « C'eût été un bien vif regret pour moi, écrivait-il à MM. Berryer, Blin de Bourdon, Larcy, la Rochejaquelein et Valmy, si la visite que vous m'avez faite à Londres *avait dû priver la France d'aussi bons défenseurs de ses intérêts* (1). » Puis vient un appel à la conciliation de toutes les opinions sincères sur le terrain des principes monarchiques et des libertés nationales, appel qui ne devait être entendu que plusieurs années après et qui reste pour le Prince comme le plus beau de ses titres, pour la nation comme la meilleure de ses garanties. Nous le demandon est-ce là parler en chef de parti ou en Souvera

La révolution de Février, qui fut aux yeu plus grand nombre comme la revanche de de 1830, ne put elle-même troubler ce cœur inaccessible aux vulgaire Quelques journaux ayant publ lettres de désistement qu'il président de l'Assemblée n

1. 19 Mars 1844.

pondait : « Aucune de ces lettres n'est de moi. Ce qu'il y a de vrai, c'est mon amour pour la France, c'est le sentiment profond que j'ai de ses droits, de ses intérêts, de ses besoins dans les temps actuels, c'est la disposition où je suis de me dévouer tout entier, de me sacrifier à elle, si la Providence me juge digne de cette noble et sainte mission [1]. » Et ailleurs : « Vous le savez déjà, ce que je veux c'est la paix, c'est le bonheur, c'est la gloire de la France, et, dans ma conviction profonde, ces graves intérêts ne peuvent être assurés que par le retour au principe qui, pendant tant de siècles, a été la garantie de notre ordre social, et peut seul permettre de donner aux libertés publiques tout leur développement..... Il n'y a dans mon âme d'amertume contre personne. Exempt de toute vue personnelle, je n'ai d'autre pensée que de contribuer à délivrer mon pays des maux présents et des craintes à venir, de l'aider à recouvrer la sécurité au dedans, sa grandeur au dehors. Le plus beau jour de ma vie serait celui où je verrais les partis rapprochés dans un commun patriotisme, la famille royale réunie autour de son chef dans les mêmes sentiments de respect

1. 1er Juin 1848.

pour tous les droits, de fidélité à tous les devoirs, d'amour et de généreux dévoûment pour la patrie.»

Ainsi la France, toujours la France, au-dessus de tout la France. Quoiqu'il ait une confiance absolue dans sa destinée, la juste ambition du retour et le noble désir du pouvoir, le respect de la France domine tout. Il ne veut pas que son nom soit une occasion de troubles et de discordes; il ne veut pas que son droit sorte sanglant de quelque catastrophe. « Mon règne, a-t-il écrit, ne saurait être ni la ressource ou l'œuvre d'une intrigue, ni la domination d'un parti [1]. » Entre son principe, sa personne et son pays, il a fait trois parts: pour le principe toute sa foi, pour le pays tout le profit, pour lui tout le devoir.

Le devoir, c'est en effet le premier et le dernier mot de cette existence qui n'a pu marquer encore que par des paroles, mais par des paroles qui sont des actes. « Mes devoirs envers la France, déclarait-il le 5 Octobre 1848, seront toujours la règle essentielle de ma conduite. » Et déjà en revenant de Londres: « Je ne vois dans les droits que, d'après les lois antiques de la monarchie, je tiens de ma naissance, *que des devoirs à remplir:* la France

1. A M Berryer, 15 Janvier 1849.

me trouvera toujours prêt à me sacrifier pour elle..... Je ne viens pas de me constituer prétendant. *Dieu, en me faisant naître, m'a imposé de grands devoirs envers la France*, je ne les oublierai jamais. Quand il m'appellera à les remplir je serai prêt sans orgueil et sans faiblesse (1). » Et quel peut être le devoir de cet exilé envers la France ? « Mon devoir, répond-il, est de conserver loyalement à mon pays, et de transmettre intact à mes successeurs, le principe de l'hérédité royale et traditionnelle, seule base de la monarchie vraie, forte, tempérée à laquelle la France, j'en ai le ferme espoir, voudra de nouveau confier elle-même ses destinées (2). »

Qu'il agisse ou qu'il attende, qu'il parle ou qu'il se taise, sous le feu des événements comme dans les longs loisirs de l'exil, on sent que l'idée des obligations attachées à sa naissance royale est sa règle, sa force, sa seule inspiration. D'avance on est sûr que, dans toutes les situations imaginables, cette âme chrétienne fera son devoir, tout son devoir, rien contre son devoir. *On peut abdi-*

1. A M. Fontaine, 5 Février 1844. — A M. de Villèle, 19 Février 1844.
2. A M. le duc de Lévis, 25 Juin 1853.

quer un droit, a-t-il dit, *on n'abdique pas un devoir*. Nous ne connaissons pas de plus grandes paroles dans toute l'histoire de la maison de Bourbon.

Ainsi, la conduite du Comte de Chambord nous apparaît basée, d'une part sur la notion, en quelque sorte impersonnelle, du droit qui réside en lui, de l'autre, sur la conscience énergique du devoir que ce droit lui impose. Dès lors on devine qu'il faut s'attendre à le trouver de très-facile composition sur un grand nombre de points, inflexible sur quelques autres. Il fera toujours bon marché de lui, de ses goûts, de ses convenances, de ses intérêts ; mais ce qu'il aura considéré comme question nationale, il ne voudra pas le régler sans la nation. On perdrait le temps à chercher une arrière-pensée sous cette réserve ; on y trouvera seulement le fruit de sa prudence et la meilleure preuve de sa sincérité. Ennemi par instinct de l'esprit de système. également éloigné du scepticisme qui ne s'impose aucune loi, et de la présomption qui combine tout sans s'inquiéter des faits, il sait que, sauf les principes et le but, tout en politique ressort des circonstances ; il s'y confie donc d'avance avec un entier désintéressement.

Le concours de la nation, il le veut pour tout et partout; il le veut pour rentrer, il le veut pour s'établir, il le veut pour gouverner. Dans l'ordre de choses que ses lettres semblent déjà inaugurer, le pays ne saurait plus être ni un ennemi qu'on endort, ni un niais que l'on dupe, ni un compère que l'on débauche, il doit être le collaborateur assidu et fidèle de l'autorité.

Ce genre d'usurpation, qui consiste à tout prévoir sans opportunité, à tout décider prématurément, à tout arranger sans l'avis des plus intéressés, répugne à sa dignité non moins qu'à sa logique; il ne veut pas engager la France sans la France, il ne veut pas remonter sur le trône les mains liées. Fonder d'accord avec elle un gouvernement en complète harmonie avec notre temps, tel est son but cent fois indiqué. Pour être sincère, pour être durable, ce gouvernement ne doit procéder ni de l'octroi royal, ni d'un pacte imposé par quelques-uns, ni de la confuse souveraineté du nombre et de l'heure qui passe. A côté du Comte de Chambord nous rapportant le principe national de l'hérédité, la nation réglant toute question de concert avec lui, quelle image plus saisissante

d'un régime qui serait vraiment la chose de tous, la chose publique !

Il sera donc facile de recueillir en plusieurs endroits de ces lettres tous les éléments d'un programme net, complet invariable, rédigé pour ainsi dire en termes sacramentels, mais programme de principes et rien de plus. « On ne peut résoudre ni régler d'avance toute chose, » a-t-il dit, avec un irréfutable bon sens (1). A côté de paroles décidées qui fixent les bases de sa politique, nous avons bien remarqué de temps en temps des vœux, des tendances, des indications de progrès à poursuivre, mais toujours sous la condition de l'action commune du pays, suivant les ressources qu'il fournirait et le cours impossible à prévoir des événements. Sa conscience lui a révélé tout d'abord ce que nous tenons pour démontré par l'expérience, à savoir que la politique la plus habile est tout simplement la plus honnête. A ce culte de la vérité, où tant d'heureux du jour ne voient que niaiserie, il a gagné un bonheur et une force : le bonheur de se sentir en pleine possession d'une estime européenne à la hauteur de ses destinées, la force si rare en notre temps d'une pensée qui

1. 25 Juin 1853.

ne s'est jamais démentie. Dans les cent quarante et une lettres qu'il nous a été possible de recueillir, on ne saurait en effet, noter une seule contradiction. Suggérées d'ordinaire par les circonstances, si elles leur empruntent souvent quelque chose, elles ne leur sacrifient jamais rien.

La franchise, une franchise translucide éclate dans cette physionomie morale. Mettant à fuir l'équivoque autant de soin que d'autres à la rechercher, le prince évite par pur scrupule ces formules complaisantes qu'on a vues se prêter à tant d'applications contradictoires. Au lieu du mot à triple entente, il donne la chose elle-même. Cela ne vous semble-t-il pas plus franc, plus large, plus sûr ? Sans méconnaître la puissance parfois heureuse, souvent fatale des courants qui se forment subitement dans l'opinion, il dédaigne de s'y livrer et ne se croit pas forcé de changer de langage suivant la vogue et l'intérêt du jour. Loin d'avoir conçu de son devoir une idée étroite et farouche dont il faille jamais s'inquiéter, il a reconnu qu'être de son temps et donner aux circonstances tout ce qui leur appartient, est la première des obligations pratiques d'un souverain. Les extrêmes lui répugnent, les réactions le révoltent.

Sa raison se plaît dans cette juste mesure, où les anciens plaçaient la sagesse et où les modernes feraient bien de fixer leur politique.

Ce n'est pas sans une irrésistible émotion, que nous avons vu, par exemple, ce prétendu représentant de l'absolutisme écrire à Berryer, au plus fort de la dictature de Juin : « Puisse le spectacle de ces calamités et la crainte des maux qui menacent l'avenir, ne point emporter les esprits loin des principes de justice et de liberté publique, qu'en ce temps, plus que jamais, les amis des peuples et des rois doivent défendre et maintenir ! » (15 Juillet 1848). Nous ne voulons contrister personne, mais quand nous lisons de tels avis donnés par le petit-fils de Charles X à la veille du dix-huitième anniversaire des *glorieuses journées*, nous pouvons bien avoir la curiosité de demander si, parmi les vainqueurs de Juillet 1830, il y en avait beaucoup qui eussent, en Juillet 1848, un regret ou une prévision pour la liberté ?

Un prince qui a toujours présents à l'esprit les devoirs et les convenances de sa situation est sobre de paroles. Le comte de Chambord n'a pas cherché les occasions d'écrire. Sa correspondance ne contient guère que des réponses. Si quelques ma-

nifestations plus solennelles s'y rencontrent de loin en loin, c'est en des circonstances qui les rendaient non-seulement naturelles, mais nécessaires. Sincère par nature, obligé par situation et par sincérité même à ne pas se montrer prodigue d'engagements et de promesses, il n'oublie pas qu'on lui a reproché à la fois son silence et ses paroles, sa franchise native et sa circonspection politique. Dominé, et nous pourrions dire absorbé par la seule passion de la France, roi plus que prétendant, dédaignant l'ambition, mais ardent pour le devoir ; d'une discrétion dans le détail à fournir des prétextes à la mauvaise foi, mais d'une netteté de principes à la décourager, si elle pouvait l'être ; n'ayant pas douté un seul jour de sa destinée providentielle, mais n'y voulant atteindre que par des voies dignes d'elle; tel se montre à première vue le Comte de Chambord. Tel il est, tel il se donne dans ses lettres, et tel il faut le prendre.

III

Mais, nous dira-t-on, le résultat de cette politique, c'est que le Prince n'a pas agi, c'est qu'il

a négligé ses affaires, et que nous avons dû régler les nôtres sans lui. Cette objection — dirons-nous ce reproche ? — nous l'avons vu naître et s'accréditer. C'était au lendemain du coup d'État de 1851; des écrivains tristement glorieux de cette nouvelle page ajoutée à nos annales révolutionnaires, s'avisèrent de s'écrier : « Mais pourquoi le Comte de Chambord n'a-t-il pas fait le coup ? nous serions à lui comme à tout autre, et la France avec nous. Il fallait venir, il fallait prendre l'initiative. Le pouvoir est au plus agile, tant pis pour qui se laisse devancer ! Qui n'expose rien ne gagne rien; qui sauve la France en doit rester le maître. Nous avions besoin d'être sauvés, nous le sommes. Peu nous importe par quels moyens ! Ceux qui ont réussi sont les bons. Corneille a bien écrit :

> Non qu'en un coup d'Etat je n'approuve le crime,
> Mais s'il n'est nécessaire, il n'est pas légitime (1).

Celui-là était nécessaire, et bénie soit la main qui a osé le commettre !

Puis on en disait autant et plus encore des princes d'Orléans, coupables, assurait-on, d'avoir quitté la partie en 1848, ayant dans les mains

(1) Pompée, acte I.

l'Afrique et la flotte, et qui n'avaient pas donné signe de vie depuis ce jour. Puis on raillait délicatement ces braves généraux qui s'étaient laissé surprendre dans leur lit, ces représentants menés à Mazas, tout le parti républicain auquel on jouait le bon tour de lui voler sa république et de le déporter en masse par mesure administrative. C'est ainsi que triomphaient d'anciens séides de la liberté, pendant que tant de citoyens honnêtes gémissaient, se sentant plus humiliés que délivrés.

Certes, nous n'ignorons pas que la force est non-seulement une des nécessités, mais une des vertus du pouvoir, et que les complications des choses humaines prennent fin le plus souvent par son intervention. Nous n'avons pas oublié non plus la disposition générale d'alors à préférer une révolution immédiate à la révolution promise à jour fixe par un parti en délire. Mais il faut plaindre les époques où la force, n'étant plus au service du droit, rallie les intérêts sans les convictions et fait parler la peur plus haut que les consciences. Quand le danger presse, on cherche un refuge où l'on peut ; pour ses biens, on perd son âme. Les peuples qui ont cru s'affranchir en brisant le frein tutélaire des traditions, sont exposés

à rencontrer sur leur chemin de ces vainqueurs sans scrupules qui les protègent pour un jour contre leurs propres excès, et leur imposent le désaveu de leurs précédentes victoires. Ces humiliations, ce sont les révolutions qui les rendent inévitables, et ce sont elles qui les infligent; ces situations, ce sont les révolutions qui les produisent et ce sont elles qui les redressent; ces vainqueurs, ce sont les révolutions qui les suscitent et ce sont elles qui les renversent. Le coup d'Etat du 2 Décembre — en admettant que la couronne ne fût pas jugée trop chère à ce prix, — ne pouvait être l'œuvre d'un prince légitime. La sanglante répression de Juin elle-même, si nécessaire et si désintéressée, ne compterait point parmi les titres d'une dynastie réellement unie à la nation. Les Césars commencent ainsi, non les rois. Ceux-ci ont avant tout besoin d'être aimés, ceux-là d'être craints. Pour les rois, le pouvoir est un dépôt sacré dont ils se sentent responsables envers Dieu et envers le pays jusqu'à leurs derniers descendants. Pour les autres, il est une proie arrachée aux factions et gardée pour eux seuls.

Le Comte de Chambord ne pouvait ni rentrer en France en se donnant comme simple citoyen,

ni briguer le mandat de représentant du peuple, ni se pousser au fauteuil présidentiel en attendant le trône. « Je respecte mon pays autant que je l'aime, a-t-il écrit. » Entre le pays et lui, point de secrets pénibles, point de ces mystères dont on s'autorise d'une part pour tout oser, de l'autre pour ne rien refuser. Bien qu'il s'abstienne sagement d'en prendre le titre, il se sent roi, il ne peut pas ne pas l'être; il ne peut être en France, comme le dit un jour si puissamment M. Berryer, que le premier des Français, le Roi.

En vain, croirait-on prouver par l'exemple de Henri IV que l'épée ne messied point à la revendication des droits de la naissance. Cet exemple, pris si loin de notre époque, nous fournit précisément la juste mesure de ce qu'il doit y avoir par avance du roi dans celui qu'on appelle à tort le prétendant, et de ce qui peut rester du prétendant dans le roi. Henri IV trouva la guerre civile tout engagée; il y avait pris part comme sujet de son prédécesseur, il la reçut comme la première condition de son héritage, il la termina par politique plus qu'à force ouverte, et fit de son règne, par un habile mélange de fermeté soutenue et de concessions nécessaires, l'époque de la réconciliation de

tous les Français, le glorieux modèle de tous les règnes légitimes succédant à de longues discordes. Comparez sa triomphale entrée à Paris, qui revit dans la belle toile de Gérard, avec le retour du premier Napoléon, au 20 Mars 1815, que personne, croyons-nous, n'a osé peindre. L'un porté par le flot populaire se livrant lui-même avec ivresse à cette foule *affamée de revoir son roi ;* l'autre arrivant de nuit dans la capitale, où quelques fédérés l'attendaient, rentrant furtivement aux Tuileries et s'enfermant seul et morne en face de sa prochaine destinée.

Dès Dieux que nous servons connais la différence !

Mais que nous sommes loin aujourd'hui de songer à de semblables rapprochements, et d'en tirer aucune conclusion ! On a si dédaigneusement renié les traditions, on a pris une telle peur des théories qu'il ne nous reste, comme dans la fable, que la raison du plus fort. Au nom du progrès révolutionnaire, les sociétés chrétiennes retournent au césarisme, c'est-à-dire à la domination des proconsuls et des armées. On s'est dit que les gouvernements vigoureux du poignet étaient désormais les seuls légitimes, et qu'après tout la politi-

que n'est qu'affaire d'adresse et de coup de main. La morale du succès remplace définitivement celle du devoir. On a donné, comme dit Salluste, de nouvelles définitions de la vertu, et l'audace des choses mauvaises s'est appelée grandeur d'âme *malarum rerum audacia, fortitudo.* Rien de plus beau que le mépris de la foi jurée; rien de plus héroïque que le guet-apens ! Quel droit avez-vous ? vieille question ! — Quelles chances? à la bonne heure !

Le Comte de Chambord n'avait que son droit. Ses lettres nous le montrent suivant de loin, à son grand regret, les phases diverses de notre situation, se tenant prêt à voler à nous au premier signal, réclamant des éclaircissements, demandant des avis, et n'en recevant, comme on peut en juger par ses réponses, que de pacifiques. Combien de ceux auxquels nous entendons répéter contre lui ce banal reproche de n'être point venu, l'auraient blâmé au moindre mouvement! On se fait d'ailleurs d'étranges illusions sur une époque pourtant si rapprochée de nous; elle peut, ce nous semble, se partager en deux périodes. Dans la première, qui va jusqu'aux journées de Juin, le pays était évidemment tourmenté du besoin d'essayer la répu-

blique modérée, ou tout au moins d'abriter sous ce nom sa défense contre les ateliers nationaux. Dans la seconde, le général Cavaignac avait conquis la reconnaissance de la France, et quand le pouvoir changea de mains, le nouveau président sut si bien identifier la cause de la Constitution avec la sienne, que toutes deux semblèrent n'en faire qu'une : la cause de l'ordre. Toucher à la république avant l'horrible lutte du mois de Juin, c'était, sans aucun doute possible, livrer Paris à l'armée du socialisme. Attaquer la république après l'élection du 10 Décembre, c'était, outre le premier risque toujours imminent, justifier d'avance le coup d'État impérial. Dans une telle situation, toute tentative, sans la presque certitude de réussir, eût été non-seulement une faute, mais un tort envers le pays comme envers le principe monarchique, peut-être irrémédiablement compromis. Agir n'est pas tout : alors même qu'on ne risquerait qu'une ambition personnelle, il ne faudrait pas agir contre toute raison et toute sagesse. Libre au vulgaire de croire que les échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, si décriées pendant longtemps, ont merveilleusement profité à leur auteur ! Les politiques, et l'empereur des Français

tout le premier, qui en a exprimé publiquement son repentir, savent au contraire qu'un des secrets embarras du nouvel empire, au dehors comme au dedans, n'a pas d'autre cause que ce fâcheux souvenir.

La France, d'ailleurs, prouvait à chaque vote qu'elle n'était nullement disposée à courir encore les aventures. Sans elle, on pouvait bien en risquer une, mais à la condition préalable de posséder le pouvoir et de disposer de toutes ses ressources. Autrement, il n'y a rien à faire. Nous étions, qu'on nous passe cette expression, furieux d'ordre, de modération, de prudence. Les partis s'étaient effacés; celui d'entre eux qui eût osé compliquer de ses prétentions la situation générale eût vu tous les autres s'unir au pouvoir exécutif pour l'écraser. Sans doute, on appréciait médiocrement la République, personne ou presque personne n'en avait juré le maintien; mais on était tacitement d'accord de la laisser vivre jusqu'à l'expiration de son existence légale. « Gardons la République, s'écriait un jour M. Thiers, c'est le gouvernement qui nous divise le moins. » Franchement, ce n'était pas assez pour un gouvernement. Aussi la République subit-elle peu de temps

après le juste sort prédit par l'Évangile à tout royaume divisé.

M. le Comte de Chambord ne fut ni surpris, ni découragé par cet événement qu'il avait prévu. Affligé des dissensions du parti de l'ordre qui venait de rendre tout possible du côté de la révolution et tout impossible du côté de la monarchie, il s'efforçait depuis longtemps d'y mettre un terme. « Espérons, écrivait-il huit mois avant, à l'un des hommes qu'il faut le plus regretter, parce qu'il s'était montré le mieux fait pour le comprendre, espérons que cette grande œuvre d'union et de conciliation, que je hâte de tous mes vœux, s'accomplira bientôt. *Dieu veuille que ce soit assez à temps pour épargner à notre chère patrie tous les malheurs dont elle est menacée!* Voilà le point essentiel dont il faut se préoccuper avant tout. Aussi est-ce là l'objet de toutes mes craintes, de toutes mes sollicitudes. *Que les hommes de cœur, que tous ceux qui aiment sincèrement leur pays, unissent leurs efforts aux miens, et la France sera sauvée!* (1) »

Rien n'a changé depuis lors, si ce n'est la situation de la France, qui avait besoin d'un sauveur

1. A M. de Salvandy. 18 Mars 1851.

et qui a trouvé un maître. Le Prince qui manifestait ces franches et cordiales résolutions leur est resté imperturbablement fidèle. Il attend dans la dignité d'un exil, dont il croyait avoir épuisé les tristesses et les enseignements, le moment d'agir pour son pays. Toute impatience du retour est dominée chez lui par la constante préoccupation d'assurer d'avance les données essentielles d'un gouvernement qui doit clore à jamais l'ère de nos révolutions.

Qu'on ne croie pas d'ailleurs que cette activité en apparence sans mouvement, soit restée sans profit pour sa cause. En toute affaire assurément, on doit d'abord compter sur Dieu et sur soi-même; mais, quand on a pour auxiliaires la conscience publique et la logique des faits, on peut aussi compter sur le temps. Si le Comte de Chambord est parvenu à détruire dans les esprits sérieux, à ébranler partout les préventions qui ont ruiné la Restauration et fait 1830, nous disons qu'il a agi, très-efficacement agi et puissamment avancé ses affaires. Avec ces préventions, une nouvelle Restauration était possible sans doute, comme toute surprise et toute aventure, mais impossible comme gouvernement. Or, nous le demandons en toute

assurance, est-il encore quelqu'un qui puisse croire sincèrement, honnêtement, la main sur la conscience, que le retour du Comte de Chambord, si les événements le ramenaient en France, serait le retour de l'ancien régime? En tout cas, qu'on lise ses lettres et qu'on réponde.

Dès 1844, il se plaisait à confondre en ces termes une des calomnies le plus en vogue depuis longtemps : « A Londres comme à Rome, comme partout où j'ai eu le bonheur de rencontrer des Français, je les ai tous accueillis avec empressement, sans distinction de rang, de classe, de condition, ni même d'opinion. Ce sont là, grâce à Dieu, des faits notoires qu'il ne sera pas facile d'obscurcir. Je l'ai dit et je le répète, si jamais la Providence m'ouvre les portes de la France, je ne veux pas être le roi d'une classe ou d'un parti, mais le roi de tous. Le mérite et les services seront les seules distinctions à mes yeux [1]. » Penserez-vous que ce n'est là qu'une déclaration assez explicite pour servir, pas assez pour engager? Écoutez ce qu'il écrivait six ans plus tard : « J'ai employé les longues années de mon exil à étudier sérieusement les choses et les hommes. Je comprends les con-

1. Au général Donnadieu, 26 Août 1844.

ditions que les événements ont faites à la société actuelle. Je reconnais les intérêts nouveaux qui de toute part se sont créés en France et le rang social que se sont légitimement acquis l'intelligence et la capacité. Si la Providence m'appelle au trône, je prouverai, je l'espère, que je connais l'étendue et la hauteur de mes devoirs. Exempt de préjugés, loin de me renfermer dans un esprit étroit d'exclusion, je m'efforcerai de faire concourir tous les talents, tous les caractères élevés, toutes les forces intellectuelles de tous les Français à la prospérité et à la gloire de la France [1]. »

Il n'y a jamais eu de castes en France comme il y en a dans l'Inde; aujourd'hui, à proprement parler, il n'y reste plus même de classes. Des conditions diverses, mais accessibles à tous, qui se conservent, comme elles s'obtiennent, par le travail, la probité, l'intelligence, qui se transmettent ou se perdent suivant la loi morale du mérite et du démérite, et que domine de toute sa hauteur la loi uniforme de l'État, telle est la société qui a remplacé la vieille hiérarchie. Plus d'autres priviléges de naissance que celui de succéder à son

1. Au duc de Noailles, 5 Octobre 1844. *Voir* aussi la lettre du 22 Décembre 1856.

père, avec l'avantage assurément de la position acquise et de l'éducation, mais sans que la politique ait désormais aucun intérêt à perpétuer les distinctions là où ne se seraient pas perpétués les services. Plus les institutions mêleront l'esprit public au gouvernement, plus il deviendra facile aux influences honnêtes de se produire, aux capacités de faire leurs preuves, aux importances nouvelles de prendre rang. Les supériorités factices ne sont point une force, les prétentions ne sont point des droits. En exposant ces larges idées, on ne peut même dire que le Comte de Chambord se résigne à sacrifier à l'esprit du temps. Il suit, on le voit, la pente naturelle de son cœur, la conviction intime de sa raison, et nous disons, en outre, les vraies traditions de sa race.

De quoi s'agissait-il, en effet, lorsque Henri IV, le premier roi de la maison de Bourbon, monta sur le trône? D'abord de réconcilier les Français divisés par un demi-siècle de guerres de religion, puis de relever l'autorité royale entravée par les prétentions envahissantes des grands seigneurs. Inaugurer le principe de la tolérance religieuse[1],

1. L'honneur de cette initiative revient exclusivement à la maison de Bourbon et à la France. Dans ses remarquables études sur

abattre les usurpations féodales reparues à la faveur de nos troubles, telle fut, en effet, l'œuvre des premiers règnes. Mais une royauté nationale ne vit pas seule, et ne saurait se suffire à elle-même. Délivrée de la tutelle des grands, il lui fallait l'appui d'une classe intéressée comme elle à l'indépendance et à la stabilité du gouvernement. Les États de 1614, où le tiers réclama si vivement en faveur de l'inviolabilité royale, montrèrent l'étroite union de cette classe avec la nouvelle famille régnante. Toutes les deux s'étaient comprises. Les pouvoirs nouveaux acquis à la couronne étaient pour ainsi dire mis en commun entre elles. Dès la fin du XVIIe siècle, les postes de haute et moyenne administration se trouvaient pour les quatre cinquièmes dans la main des bourgeois. Le grand règne de Louis XIV n'est-il pas appelé par le duc de Saint-Simon le règne de la bourgeoisie? C'est de ce temps, en effet, que date avec l'utile accroissement du nombre des fonctions publiques, l'importance de cette noblesse non féodale

la Fronde, M. Cousin vient de constater qu'au moment où l'Angleterre traitait encore les catholiques comme on traitait les juifs au moyen-âge, on voyait chez nous en même temps cinq protestants maréchaux de France : la Force, Chatillon, Gassion, Rantzau et Turenne. (*Revue des Deux-Mondes*, du 15 Mars 1859.)

de robe et d'emplois qui devait, avant peu, rendre impossible le maintien de la séparation des ordres. Le relief des professions libérales, l'influence des lettres, les premiers essais du crédit, les notions élémentaires de la science économique, le merveilleux développement des arts, du commerce et de l'industrie, tous les éléments, en un mot, qui ont constitué les classes moyennes et toutes les forces qui ont aidé à leur avénement, n'est-ce pas dans cette période, et presque dans le palais de nos rois, qu'il faut en chercher l'origine?

A dater de cette époque la France marche à grands pas dans la voie sociale ouverte par ses rois. Le mouvement de 89, — qui, si l'on veut y regarder de près, n'allait pas au-delà de la déclaration royale du 22 Juin, — en marqua la plus solennelle étape; car la révolution proprement dite ne fut que le sauvage déchaînement de forces démocratiques qui s'ignoraient elles-mêmes contre tout obstacle, toute résistance, tout frein salutaire de la religion, du trône, de l'Etat. En 1814, c'est la bourgeoisie qui, fatiguée du despotisme militaire et de l'aristocratie du sabre, a contribué le plus puissamment au renversement de l'Empire et au rétablissement de la maison de Bourbon. En

1830, des fautes communes, de déplorables malentendus dont on a tant à gémir encore, et il faut le dire aussi, des mesures malheureuses ont amené la chute du trône. Si l'on avait eu à cette époque une plus longue expérience du gouvernement représentatif, de la modération et des ménagements qu'il exige, la monarchie eût été sauvée et avec elle l'autorité et la liberté, dont elle est la meilleure garantie. Mais la bourgeoisie, effrayée du fantôme de la noblesse et de l'ancien régime qu'on lui présentait sans cesse comme près de renaître, fit la faute de s'unir à la révolution. Elle l'aida donc de ses propres mains à détruire la monarchie que peu d'années auparavant elle avait contribué à relever. Elle crut que le jour était venu de mettre la main sur le gouvernement et de le diriger elle-même afin de mieux sauvegarder ses propres intérêts. Erreur fatale qui a ouvert de nouveau l'ère des révolutions pour la France et l'Europe tout entière! Le règne de Louis-Philippe fut le triomphe de la bourgeoisie, l'apogée de sa puissance. Mais ce règne fut aussi la cause de sa ruine comme classe privilégiée et prépondérante. Le tort, la faute ou, si l'on aime mieux, le malheur de cette époque, c'est d'avoir voulu créer au pro-

fit de la bourgeoisie une sorte de noblesse, d'aristocratie nouvelle, ayant, sinon de droit au moins de fait, le monopole de tous les emplois, de toutes les carrières. Une réaction ne tarda pas à se manifester. On accusait ce régime d'interdire, au moyen du cens restreint et des influences gouvernementales, l'accès de la vie politique au plus grand nombre. En 1848, l'explosion de ce sentiment public, aidé par la révolution qui ne manque jamais de profiter de nos discordes civiles, vint tout à coup, au cri de *vive la Réforme!* poussé non-seulement par le peuple, mais jusque dans les rangs de la garde nationale, ruiner de fond en comble le factice et fragile édifice de 1830.

Ce grand événement acheva de faire passer le niveau de l'égalité sur le pays tout entier. Comme nous le rappelions tout à l'heure, il n'y a plus aujourd'hui en France ni noblesse, ni bourgeoisie : la nation seule reste debout, avec le droit pour chacun d'aspirer et d'arriver à tout. Hâtons-nous cependant de le dire, la France ne répudie pas son noble passé. La passion de la gloire qui la distingue parmi les nations n'a fait que s'accroître et se généraliser. La France apprécie toujours les grands services rendus à la patrie, elle aime les

distinctions qui en sont la juste récompense, elle honore les noms devenus illustres à toutes les époques de son histoire, qu'elle les trouve dans la noblesse ou dans la bourgeoisie, dans l'armée ou dans la magistrature, dans les arts et les sciences ou dans les lettres. Elle applaudit même aux efforts des héritiers de ces grands noms, pourvu qu'en cherchant à leur conserver le lustre que leur avaient donné leurs pères, ils mettent en pratique la maxime: *noblesse oblige.*

Ce que Louis XVIII disait un jour aux jeunes élèves de l'école militaire: « Mes enfants, vous portez tous le bâton de maréchal de France dans vos gibernes, c'est à vous à l'en faire sortir ! » Henri V pourrait le dire ou plutôt il le dit par ses lettres à la France tout entière. Il ne serait donc ni un roi aristocrate, ni un roi bourgeois, il serait bien plutôt, comme son aïeul Henri IV aimait à le répéter « le roi du pauvre peuple. »

A un état social tel que celui dont nous venons de tracer l'esquisse, à un pays où, pour se servir d'une expression célèbre, la démocratie coule à plein bord, il faut une monarchie qui tire de son origine toute nationale et que couvre la nuit des temps la puissance nécessaire pour assurer l'ordre

et protéger la liberté non moins que l'égalité. Quel serait donc le problème à résoudre ? Évidemment de trouver pour le gouvernement, d'une part, un principe qui ne pût s'associer à la révolution, de l'autre une forme qui fût absolument incompatible avec le despotisme.

Quel est ce principe et quelle est cette forme ? Le Comte de Chambord nous apporterait-il l'un et l'autre ? Nous croyons en avoir la preuve dans ses lettres : cependant, regardons-y de plus près.

IV

Le grand malheur des gouvernements fondés tout à coup et pour ainsi dire tout d'une pièce, c'est précisément d'être nouveaux et d'avoir à débuter.

On ne devrait pas ignorer, en notre temps surtout, combien l'origine récente de l'autorité, lui vaut de contestations et d'embarras. Le mystère semble une des conditions du respect, c'est-à-dire de l'adhésion des âmes. Quand la haineuse philosophie du dernier siècle voulut en finir d'une fois avec le prestige de la religion, elle raconta à sa

manière l'origine des cultes. Heureux les pouvoirs dont la source est inconnue, comme celles du Nil! Si l'on peut croire qu'ils viennent du Mont Sinaï comme les tables de Moïse, ou que leur fondateur a été ravi au ciel comme Romulus, tant mieux! Ils n'en sont que mieux faits pour l'homme, ayant l'air d'être moins humains.

Sous un gouvernement qu'il a fondé ou cru fonder, un peuple s'est-il jamais senti aussi sûr de l'avenir que sous un gouvernement qui s'est créé avec lui, comme lui, sans qu'on en puisse ni constater le commencement, ni contester la tradition? Chose étrange, l'instinct révolutionnaire reconnaît lui-même que rien ne remplace la sanction du temps. « *Un Bourbon s'en relèverait!* » s'écriait Napoléon renversé sous le retour offensif de l'Europe. Juste un siècle auparavant, Louis XIV s'en était en effet relevé. Dix années de revers n'avaient pu ébranler la monarchie du droit héréditaire. Une campagne malheureuse avait suffi pour mettre à néant la monarchie du 18 brumaire.

Le pire malheur pour un royaume, ce n'est pas que le roi soit vaincu ou même tué, c'est qu'il soit détrôné et remplacé. Henri III mourant au

camp de Saint-Cloud fit appeler autour de son lit les principaux chefs catholiques et huguenots de son armée et leur dit : « Je vous demande comme votre ami et je vous ordonne comme votre roi de reconnaître pour votre souverain mon cousin Henri de Béarn ! » Le cri sauveur de la monarchie répondit à ces paroles du dernier des Valois qui venait de se retrouver roi en face de la mort, et le règne de Henri IV commença. Jacques Clément n'avait pas plus atteint la royauté que Ravaillac ne put l'atteindre quelques années après. Leur poignard ne dépassa point le cœur du roi. Mais la couronne changeant de tête, comme un diadème de théâtre; un crime, une émeute, une aventure décidant du premier intérêt social, de celui où l'intervention de Dieu était autrefois nécessaire; la fortune promenant ses insolentes faveurs et son vil troupeau du camp à l'antichambre et de l'antichambre au carrefour; le gouvernement devenu une lice ouverte aux fourbes et aux aventuriers; la soumission, l'obéissance, le serment réclamés par la révolte, la violence, le parjure; voilà ce qui tue la foi, ce qui tue l'honneur, ce qui tue l'autorité; voilà la Révolution ! Or, quel est le contraire de la Révolution dont le joug de-

viendra plus lourd à mesure que nous deviendrons plus faibles, si ce n'est le droit monarchique, l'autorité de principe, la royauté?

La royauté n'est pas l'empire : *Rex* vient de *regere*, *Imperator* de *imperare*. La royauté gouverne, l'empire commande; la royauté exerce l'autorité, l'empire le pouvoir. La royauté est toute française, l'empire est romain, germanique, russe, tout, hormis français. Pourquoi Napoléon se fit-il donner, en 1804, le titre d'empereur? M. Thiers assure qu'il le choisit comme plus grand, plus neuf, plus militaire que celui de roi; cela est hors de doute. Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que si son ambition souriait déjà au titre en perspective d'empereur d'Occident, son esprit profondément politique ne lui laissait point ignorer que le titre de roi de France n'était pas à prendre. Il se fit donc chef d'armée, conquérant, destructeur des vieux trônes, fondateur de dynasties nouvelles; il voulut pétrir l'Europe à son image, avoir des rois vassaux, des nations tributaires, ne reconnaître d'autres limites que celles du continent, et finit par abandonner la France écrasée sous l'écroulement de cet impossible édifice. Le titre d'empereur est lourd à porter; la France a pour

habitude de se contenter d'un roi, et n'en a pas moins fait son chemin dans le monde. Que les souverains d'Autriche et de Russie, qui tiennent sous leur sceptre tant de peuples divers d'origine et de langage, se décernent le globe impérial, nous n'y voyons, quant à nous, rien à envier ni à reprendre. Mais la France est un royaume. Elle a depuis longtemps réalisé la plus vigoureuse unité nationale dont l'histoire fasse mention, et l'expression souveraine comme la souveraine garantie de cette unité, c'est le roi.

Quant au droit en lui-même, on sait déjà l'interprétation qu'on en doit à M. le Comte de Chambord. Il procède de l'histoire ; ne le voyons-nous pas, en effet, se fonder, s'affermir et grandir avec la France? Il n'est pas personnel, ou du moins pas plus qu'il ne le faut pour être représenté, il est national. « La monarchie, a dit admirablement le prince lui-même, c'est la maison royale de France indissolublement unie à la nation [1]. » En France, avaient dit avant lui les immortels cahiers de 89, « le souverain c'est la nation jointe au monarque. » On reconnaît là l'historique de-

1. Manifeste du 25 Octobre 1852.

vise des étendards de Rome : *Senatus populusque romanus*. Le sénat sans le peuple, c'est l'oligarchie; réunis, c'est la république, c'est Rome. Le roi et la nation, ce sont les deux branches de la fleur de lis, c'est la France!

Ce droit ne s'est pas formé en un jour, et bien loin de nous avoir jamais été imposé, il a été conquis pièce à pièce par nos pères. La loi salique en a fourni le point de départ. Mais l'indivisibilité du royaume, celle de la couronne, et enfin la succession au trône par ordre de primogéniture ont été des progrès lentement obtenus par la nation elle-même et chèrement payés. Au maintien de ce droit, la France a dû, trois fois dans son histoire, la conservation de son indépendance. Elle lui avait dû jusqu'à ce siècle, le glorieux avantage, unique en Europe, de n'avoir jamais été gouvernée que par des princes de son sang. Tandis que l'Angleterre, ainsi que la Russie, empruntait ses souverains à l'Allemagne, l'Autriche à la Lorraine, l'Espagne et Naples à la France, le Piémont à la Savoie, nous trouvions les nôtres chez nous, au cœur de notre capitale, au sein de la famille la plus illustre du monde et la plus française de France. Ce droit est un fait : on peut ne pas en

vouloir l'application, on ne peut pas en nier l'existence.

Louis XVIII, ayant à le défendre, en 1814, contre les prétentions du Sénat impérial, disait aux délégués du Sénat : « Si mon droit au trône n'é-
« tait pas tout entier dans cette loi fondamentale
« de la monarchie, quel serait mon titre pour y
« prétendre? Que suis-je hors de ce droit? un
« vieillard infirme, un malheureux proscrit, réduit
« à mendier, loin de sa patrie, un asile et du
« pain. Tel j'étais encore il y a quelques jours :
« mais ce vieillard, ce proscrit, c'était le roi de
« France. Ce seul titre a suffi pour que la nation
« éclairée sur ses véritables intérêts, le rappelât
« au trône de ses pères; je reviens à sa voix,
« mais je reviens roi de France [1]. » L'auguste vieillard avait raison; le bon sens élevé de M. Guizot n'en a pas jugé autrement, lorsqu'il a dit, en termes que l'on ne saurait trop louer ni répéter :
« Au même moment où le sénat proclamait le re-
« tour de l'ancienne maison royale, il étala la
« prétention d'élire le roi, *méconnaissant ainsi*
« *le droit monarchique dont il acceptait l'em-*

1. *Histoire de la Restauration*, par M. Lubis, V. I.

« *pire*, et pratiquant le droit républicain en réta-
« blissant la monarchie. Contradiction choquante
« entre les principes et les actes, puérilles brava-
« des envers *le grand fait auquel on rendait*
« *hommage*, et déplorable confusion des droits
« comme des idées. Évidemment c'était par né-
« cessité et non par choix, et *à raison de son*
« *titre héréditaire*, non comme élu du jour, qu'on
« rappelait Louis XVIII au trône de la France.
« Il n'y avait de vérité, de dignité et de prudence
« que dans une seule conduite : *reconnaître hau-*
« *tement le droit monarchique dans la maison*
« *de Bourbon*, et lui demander de reconnaître
« hautement à son tour les droits nationaux, tels
« que les proclamaient l'état du pays et l'esprit
« du temps [1]. »

Ce qui était vérité, dignité et prudence en 1814, pourrait-il, en aucune circonstance, être jamais erreur, abaissement et folie? Non, sans doute, alors surtout que voilà les droits nationaux hautement reconnus dans des lettres qui ne sont pas écrites aux portes de Paris.

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, vol. I. p. 32.

Quels sont ces droits nationaux? Dans quelles relations existent-ils avec le droit de la couronne?

En supposant que le comte de Chambord parvienne à renouer cette chaîne des temps dont parlait si bien Louis XVIII dans le préambule de la Charte, quelles institutions devrions-nous attendre pour la France?

La royauté n'étant aux yeux du prince que l'accomplissement des grands devoirs du souverain envers le peuple, il n'y a plus qu'à se demander quels sont ces devoirs et comment il entend les remplir. Ces devoirs, deux mots les résument et résument en même temps les deux conditions essentielles de la royauté : Autorité et Liberté. L'autorité doit être forte; ce fut de tout temps le premier vœu et le premier besoin de notre pays. Sans force elle ne peut remplir son office social, elle n'est ni populaire, ni respectée. Nous sommes une nation trop militaire pour ne pas aimer l'unité et la décision dans le gouvernement. Ne nous a-t-on pas vus trop souvent tout nous permettre contre les pouvoirs faibles, puis tout permettre aux pouvoirs violents? La France est intéressée d'honneur à laisser au roi les moyens de remplir ses devoirs envers elle. En dehors d'une autorité

réglée et solide, elle n'a jamais trouvé que le despotisme des partis contre lequel le despotisme d'un homme a été son seul refuge. Aucun calcul de tactique, aucune séduction de popularité n'a pu disposer, en aucun temps, le comte de Chambord à passer sous silence cette première condition du rétablissement de l'ordre et de la monarchie.

Sans doute, elles sont tristes, mais utiles à méditer en exil ces sublimes paroles que Louis XVI datait de sa prison du Temple :

« Je recommande à mon fils, s'il avait le mal-
« heur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout
« entier au bonhêur de son peuple, qu'il doit ou-
« blier toute haine et tout ressentiment, et nom-
« mément ce qui a rapport aux malheurs et aux
« chagrins que j'éprouve, qu'il ne peut faire le
« bonheur de ses sujets qu'en régnant suivant les
« lois ; mais en même temps qu'un roi ne peut se
« faire respecter et faire le bien qui est dans son
« cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire,
« et qu'autrement étant lié dans ses opérations et
« n'inspirant point de respect, il est plus nuisible
« qu'utile. »

Gouverner suivant les lois, mais gouverner, c'est là, en effet, tout le problème. Dans l'esprit du

Comte de Chambord, il semble résolu en même temps que posé. Loin de considérer l'autorité et la liberté comme deux ennemies, entre lesquelles une trève est possible, mais jamais l'accord et la confiance, il nous les montre comme deux sœurs inséparablement unies pour l'œuvre de conservation et de progrès, qui est toute l'œuvre royale. « Si « je veux, a-t-il écrit quelque part, que le pouvoir « soit fort, c'est précisément pour qu'il ait les « moyens de faire jouir la France des justes li- « bertés qui lui sont nécessaires, et dont seul il « peut lui assurer la possession. » Ailleurs, il loue justement dans M. Berryer, « l'infatigable défenseur de la monarchie qui peut seule s'allier avec une sage liberté, » et préconise cette union comme le type du gouvernement royal de la France.

Son ambition, nous dit-il, c'est de fonder, d'accord avec la France, un gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité monarchique, et sous la garde des libertés publiques à la fois fortement réglées et loyalement respectées[1]. Ce qu'il veut, c'est un gouvernement fort par l'au-

1. 23 Janvier 1851.

torité morale; contrôlé, limité, défendu au besoin contre ses propres excès; supportant l'examen, sans rien perdre de sa nécessaire liberté d'action; admettant dans une juste mesure l'initiative de l'opinion, sans être livré à ses caprices ou impuissant contre l'anarchie. « Mes pères et les vôtres, nous a-« t-il rappelé avec une vraie grandeur, ont tra-« versé les siècles travaillant de concert, selon les « mœurs et les besoins du temps, au développe-« ment de notre belle patrie (1). »

Ainsi, la liberté nécessairement unie à l'autorité, la royauté mêlée à la nation, le concours demandé plutôt que la soumission, telle est la pensée persistante qui se dégage de ces lettres. Pour le Comte de Chambord, il n'y a pas le Roi et le peuple, il y a la nation, c'est-à-dire le Roi et le peuple n'en faisant qu'un. Le vieil antagonisme révolutionnaire disparaît ou plutôt les rôles sont renversés; disons mieux, ils sont replacés dans leur sens naturel. La nation tient au Pouvoir comme à son indispensable sauvegarde; le Pouvoir tient à la Liberté comme à son plus vital intérêt. Pourquoi, oubliant les services rendus par elle, l'a-t-

1. Manifeste du 25 Octobre 1852.

on accusée de n'avoir profité jusqu'ici qu'à la révolution? parce que nous étions, en effet, en révolution et que l'on s'obstinait à demander compte à l'autorité moins de ses actes seuls, que de ses droits. Supposez ces droits définitivement reconnus, la libre discussion n'a plus que des avantages. Elle peut gêner quelquefois, elle aide plus souvent, elle éclaire toujours. Elle met chaque chose sous son vrai jour et chaque homme à sa vraie place. Elle garantit l'honnêteté de l'administration et maintient l'indépendance des caractères. Rendant le peuple et le pouvoir complétement solidaires, elle donne au gouvernement je ne sais quelle grandeur collective meilleure et plus solide que la grandeur d'un seul homme. La force que le despotisme tire de son organisation matérielle, et qui lui fait si soudainement défaut aux jours de crise, elle la puise dans les entrailles mêmes du pays. Source généreuse qui tarit quand on la néglige, mais qui donne d'autant plus qu'on lui demande davantage! Pendant que la liberté entretient partout le mouvement et la lumière, la royauté allége la tâche de la nation et fait ce que jamais une nation grande et répandue sur un vaste territoire n'a pu faire par elle-même, elle gouverne.

Un document qui obtint, lorsqu'il parut, un juste retentissement et une immense publicité, doit être considéré comme résumant les idées du Prince sur l'organisation de la monarchie. Nous voulons parler de la lettre à Berryer, du 23 Janvier 1851, lettre qui se trouve confirmée et précisée dans une autre du 12 Mars 1856 (1). Après avoir rappelé la politique d'union et de conciliation qui est la sienne, les garanties nécessaires à la stabilité du gouvernement et au développement de nos libertés, que peut seule assurer la monarchie traditionnelle; après avoir dit que cette monarchie ne répondrait pas aux besoins de la France, si celle-ci n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité; après avoir cité l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, comme les grands principes de toute société éclairée et chrétienne, le Prince fixe les points suivants comme bases indestructibles des institutions à établir:

Le pays sincèrement représenté, votant l'impôt et concourant à la confection des lois;

Les dépenses sérieusement contrôlées;

1 *Voir* ces deux lettres à leurs dates.

La propriété, la liberté individuelle et religieuse, inviolables et sacrées ;

L'administration communale et départementale sagement et progressivement décentralisée.

On voit tout de suite que, dans l'idée du Prince, la France n'est pas seulement capable de libertés civiles ou administratives, mais qu'elle a droit aussi à la liberté politique. Une représentation sincère du pays, protectrice des droits de la nation, exerçant un contrôle sérieux, prêtant un loyal concours au gouvernement, et lui servant ainsi tout à la fois de contrepoids et de point d'appui, telle serait donc, suivant lui, la base indispensable de l'organisation politique. Sans doute, ce serait tout un système à créer. Mais ni les conseils de l'expérience, ni les aptitudes nouvelles, ni surtout l'énergique concours du souverain, ne manqueraient à cette œuvre de véritable restauration. Tous les hommes dévoués à la cause de la liberté dans l'ordre, a-t-il dit, devraient y trouver une entière et légitime satisfaction. Sa confiance dans le résultat n'est pas moins entière que sa franchise à les énoncer. Au lieu de se contenter de marquer par une date ou de désigner par des traits incertains les principes acquis à la France moderne,

il les énumère dans un langage précis. Puis allant au-devant des demandes de garanties, il se fait fort de donner à la France tout à la fois une vraie représentation politique et une libérale organisation administrative.

Ce n'est point par occasion que le Comte de Chambord a tracé ce programme, ce n'est point par opiniâtreté qu'il a tenu à n'y rien ajouter. On verra, par sa correspondance, que ces idées ne datent chez lui ni de 1851, ni de 1856, mais qu'il les a toujours professées comme dérivant de son principe même. D'autre part, en se montrant aussi réservé sur les détails qu'il a été explicite sur les principes, en laissant aux circonstances tout ce qui dépend d'elles seules, il a gagné, par exemple, qu'il pourrait, aujourd'hui, reproduire cette lettre de 1851 sans avoir reçu le plus léger démenti des événements ou de lui-même. N'est-ce donc rien en ce temps de convictions vacillantes et d'essais infructueux ?

Quant à ceux qui, après avoir lu ces franches déclarations, auraient encore le courage d'évoquer le fantôme de l'ancien régime, ils prouveraient, à défaut de clairvoyance ordinaire, une rare et malheureuse puissance de seconde vue.

V

Un des points de la politique moderne sur lequel on semble avoir le plus écrit et le moins réfléchi, est celui de savoir sur quelle base fixe doit s'appuyer l'édifice de nos libertés. On ne bâtit rien en l'air, pas même des constitutions. Il y aurait naïveté, ce nous semble, à persévérer dans l'idée que nous sommes un peuple de philosophes, et qu'une déclaration de nos droits compendieusement libellée, votée peut-être par quelque assemblée ou mieux encore sanctionnée par le suffrage universel, jurée la main sur le cœur par le souverain, proclamée à son de trompe sur les places publiques, confiée solennellement au courage des gardes nationales, au patriotisme de tous les citoyens, il y aurait, disons-nous, quelque naïveté à croire que cette nouvelle déclaration suffirait, mieux que ses devancières, à faire de nous un peuple libre. Avant le 2 Décembre 1851, de toutes les hypothèses auxquelles il semblait inutile de s'arrêter, celle que la France pût vivre un seul jour sans presse indépendante et sans tribune, paraissait la plus monstrueuse et la plus impossible.

Si quelqu'un était venu nous dire alors qu'en plein XIXe siècle, 21 ans après 1830, le pays verrait, sans s'émouvoir, supprimer les journaux, incarcérer les députés, introniser le pouvoir absolu, celui-là eût été traité de fou et de sacrilége. Comment peut-il se faire que ce fou ait eu raison ? Nous étions-nous donc trompés sur l'esprit public de notre pays et sur l'efficacité de nos garanties constitutionnelles ?

Hélas, oui ! la presse et la tribune n'avaient chez nous qu'un empire fictif. Ces libertés intellectuelles dont nous étions si justement fiers, c'était, à bien y regarder, des libertés patriciennes. Le peuple y avait pris peu de goût, peu de confiance, peu de part. De tant de millions de paysans qui forment la masse de la population française un bien petit nombre comptait dans la clientèle des journaux, et nous ne savons pas s'il en est un seul qui ait pensé à donner un regret au fauteuil de M. Dupin. Napoléon livrait à Benjamin Constant tout le secret de l'absolutisme par le suffrage universel, lorsqu'il lui disait, en 1815 : « Le goût des constitutions, des débats, des harangues semble être revenu... *Cependant, ne vous y trompez pas, ce n'est que la minorité qui les veut !* » Tant

que la situation restera telle, il est certain que tout chef du pouvoir, partisan peu scrupuleux de la souveraineté du but, ayant en mains l'armée, la police, l'administration, le trésor, pourra sans trop de risque, faire apporter chez lui les clefs de l'Assemblée, envoyer une escouade de sergents de ville à chaque imprimerie, et le tour sera joué. Que faudrait-il donc pour nous mettre définitivement à l'abri de si déshonorantes tentatives? Que faudrait-il pour que la nation prît à cœur les attributs essentiels de son intervention dans les affaires du pays? Eh! mon Dieu, que cette intervention fût réelle, que l'on vît un lien sensible, évident, nécessaire entre ces libertés générales et les libertés particulières qu'elles doivent protéger tout d'abord; et qu'il y ait des libertés particulières.

Celles, en effet, que le peuple connaîtrait, comprendrait, défendrait au besoin, ce sont les libertés du village et de la famille, celles qu'il trouverait à sa porte, sous sa main, aux bornes de son champ. Dites au premier campagnard venu qu'il s'agit de nommer lui-même celui qui va gouverner l'Etat, il vous prendra pour un intrigant et n'aura pas absolument tort. Dites-lui, au contraire, qu'il pourrait bien avoir sa petite part d'influence

dans les affaires de sa commune, il vous écoutera avec une satisfaction mal dissimulée; ajoutez qu'il serait bien temps que sa commune comptât pour un peu plus dans le département, pour quelque chose dans l'Etat, vous verrez peu à peu un nouvel homme se révéler; tout à l'heure vous n'aviez en face de vous qu'un administré, peu s'en faut que vous n'ayez maintenant un citoyen.

Et voilà, en même temps que la vraie manière de poser la question de décentralisation, la vraie manière de résoudre la question de liberté. Rien n'a rattaché jusqu'à présent l'organisation administrative à l'organisation politique. Le vrai gouvernement de la France depuis soixante ans, ce ne sont pas les innombrables constitutions mises à l'épreuve et en oubli, c'est l'administration. Elle seule est restée la même, elle seule s'est maintenue et a maintenu le pays, comme le lest maintient le navire. Sans elle, table rase et néant. Mais, avec elle aussi, jamais la liberté n'a pu s'établir, pousser ses racines dans les profondeurs du sol national. Nous l'avons vue, il est vrai, fonctionner avec les institutions constitutionnelles; mais ne remarquez-vous pas qu'elle les avait précédées et qu'elle leur a survécu sans qu'il ait été

nécessaire de rien changer à son mécanisme? Créée par le pouvoir absolu, quoi d'étonnant qu'elle lui soit intimement adaptée, qu'elle soit faite pour lui comme le fourreau pour le sabre? Quand le despotisme nous dit dédaigneusement : «Ayez les mœurs d'un peuple libre, et je vous donnerai la liberté! » sachons répondre : « Donnez-nous l'administration d'un peuple libre, et le reste viendra par surcroît! » Un pays que l'on dit souverain et qui vit assujetti dans ses communes, qui a la prétention de se gouverner et qui ne s'administre pas, n'est-ce-pas, en vérité, une idée bouffonne à force d'être impraticable? Sous un régime vraiment libéral, il faut que tout concoure à la liberté, que tout lui soit force, raison d'être et garantie. Notre système administratif, type indispensable peut-être de l'unité nationale, du jour où son représentant traditionnel n'était plus là, se trouva merveilleusement approprié aux exigences d'un gouvernement qui avait surtout besoin de contribuables et de conscrits. Si l'on veut revoir la vraie France monarchique, il faut la placer sur sa base municipale.

Cette réforme capitale serait, croyons-nous, la première où le Comte de Chambord voudrait met-

tre la main. On peut la tenter avec lui, mais lui seul peut la réaliser complétement, solidement, sans le moindre danger pour l'ordre. Un des plus hauts fonctionnaires de l'empire disait l'an dernier, en ouvrant la session du conseil de son département : « En France, sous le régime que les lois administratives nous ont fait, on ne peut ni creuser un puits, ni élever une usine, ni exploiter une mine, sans l'agrément du pouvoir central. » Ce haut personnage aurait pu ajouter qu'il n'y a plus en France, à l'heure qu'il est, ni une association ouvrière, ni une administration hospitalière, ni un conseil de fabrique, ni une œuvre pie, ni un co nice agricole, ni une société artistique ou littéraire, qui puisse vivre de sa vie propre, se développer à l'écart du gouvernement, représenter une valeur morale, une indépendance quelconque. Que nous soyons fiers de l'Académie française, pleine de nos illustrations politiques, cela nous est assurément permis... mais combien de temps encore pourrons-nous la féliciter de n'avoir à compter qu'avec Richelieu ? On nous rappellera probablement quelques essais de décentralisation décrétés en 1852. Quelle plus forte épreuve de leur parfaite inanité que les paroles de M. de Morny citées plus

haut ? Centralisation et révolution se tiennent comme liberté et monarchie.

Mais en cette entreprise, comme en toutes celles où il s'agit de remanier un ordre établi, de changer des habitudes prises, la plus extrême prudence est de rigueur. Toucher d'une main étourdie à une institution qui touche à tout serait une faute impardonnable. Gardons-nous de compromettre, par de fâcheux débuts, cette épreuve de la réforme administrative, la seule et la dernière à tenter pour rendre la France tout à la fois libre et gouvernable. Libre, elle voudrait l'être aussitôt qu'elle aurait la monarchie ; gouvernable, il faut qu'elle s'instruise à le devenir en dehors de l'absolutisme. D'une part, il est de première nécessité que cette réforme n'atteigne en rien l'unité politique et l'uniformité législative ; de l'autre, il est sage de ne la développer qu'en proportion des ressources et des besoins qu'elle aura elle-même créés. Le pouvoir n'est en toute chose qu'un maître insuffisant. Il faut que le pays apprenne par lui-même à aimer, à vouloir, à respecter, à mettre en jeu ses propres libertés. N'est-il pas permis de penser que le suffrage universel n'a peut-être pas d'autre chance de se relever du discrédit où il est

momentanément tombé ? L'affranchissement progressif des communes ne serait-il pas le vrai moyen de lui rendre sincérité et moralité, d'en tirer pour la représentation politique des éléments sérieusement nationaux, de le faire entrer définitivement et naturellement dans l'organisation intime du pays ?

Ce point de vue pratique ne pouvait échapper à l'esprit prudent et résolu du comte de Chambord. Voici ce qu'il écrivait, le 22 Janvier 1849, à l'un des promoteurs les plus autorisés de cette utile réforme : « Je serais charmé que vous puissiez vous occuper en particulier d'un travail sur l'application pratique de la décentralisation, dont votre discours expose la théorie, *et même y formuler vos idées en projets de lois ou de décrets, afin de les rendre encore plus pratiques* (1).» Un autre représentant, un autre esprit ferme et droit, ayant soumis à l'Assemblée législative et communiqué au Prince un vaste plan de décentralisation, il lui écrit aussitôt que son vœu le plus ardent est de s'éclairer, et qu'il serait heureux d'en causer avec lui (2).

1. A M. Béchard, député du Gard.
2. A M. Raudot, député de l'Yonne (12 Septembre 1849).

Cinq ans après, nous l'entendons constater avec joie que « sur ce sujet de ses préoccupations les « plus sérieuses, les convictions sont arrivées à « ce point de maturité, que les esprits d'abord les « plus opposés reconnaissent aujourd'hui la né- « cessité de modifications, dans lesquelles la cen- « tralisation du pouvoir, qu'il serait dangereux « d'affaiblir, trouverait elle-même de précieux « avantages (1). »

C'est ainsi que, sans nuire à la puissante unité de la France, le Comte de Chambord voudrait donner à ses intérêts les plus urgents une représentation efficace, à la liberté un caractère décidément pratique, et faire en quelque sorte de chaque commune une école primaire d'administration aussi indépendante que possible. Combien serait différent le sort de notre cher et malheureux pays, si les franchises municipales y étaient rentrées en 1814, du même pas que les libertés politiques ! Qu'aurait-on à craindre, soit pour la liberté, soit pour le pouvoir, quand il s'agirait de faire réussir une révolution ou un coup d'Etat, non plus seulement à Paris, mais dans les trente-

(1) 12 Juin 1855.

sept mille communes de France ? Et quels utiles serviteurs l'Etat n'eût-il pas trouvés dans ces libres administrations de la commune, du canton, du département, pépinières vigoureuses d'où sortiraient des hommes et non des soliveaux !

VI

Les questions que l'on a appelées depuis plusieurs années questions ouvrières, et mieux encore questions sociales, ont aussi fourni au studieux exilé un champ habituel de réflexions et de recherches. Cette partie de sa correspondance est peut-être même la plus développée (1) : « Je « regarde comme un devoir, lisons-nous dans une « lettre écrite, il y a quinze ans, à un membre de « la pairie, d'étudier, dès à présent, tout ce qui « se rattache à l'organisation du travail et à l'a- « mélioration du sort des classes laborieuses.

1. *Voir* les lettres du 11 Octobre 1844, — 6 Octobre 1846, — 30 Octobre 1846, — 22 Janvier 1848, — 26 Mars 1849, — 25 Août 1849, — 30 Septembre 1849, — 1er Novembre 1849, — 16 Novembre 1849, — 10 Mars 1850, — 30 Mai 1850, — 8 Juin 1850, — 12 Juin 1855.

« Quels que soient les desseins de la Providence « sur moi, je n'oublierai jamais que le grand roi « Henri IV, mon aïeul, a laissé à tous ses descen- « dants l'exemple et le devoir d'aimer le peuple. « C'est là un héritage qui ne peut m'être en- « levé... » Paroles, en effet, dignes d'un petit-fils du bon Henri ! Peu d'années après, quand les sanglantes catastrophes de 1848 ont éclaté sur ces problèmes et troublé les plus fermes esprits, il continue à s'en occuper avec ses amis, les précède et les encourage dans toutes les initiatives généreuses, demande qu'on ne berce pas le pauvre peuple d'espérances trompeuses, se félicite de voir les associations ouvrières se multiplier, reconnaissant en elles *des intérêts collectifs sérieux qui auront naturellement le droit d'être représentés et entendus*, pourvu que ces associations ne deviennent ni un défi à l'ordre public, comme les sociétés secrètes, ni un instrument de monopole comme les corporations de l'ancien régime. Ou nous nous sommes bien mal pénétrés de l'esprit de ces correspondances, ou les mots que nous soulignons cachent tout un plan d'organisation libérale et prévoyante des classes industrielles. Ici, comme dans chaque question qu'il croit utile de toucher,

le Prince va droit à la pratique sans illusion, à l'amélioration sans phrases. Recevant, il y a peu d'années, une députation d'ouvriers qui lui avaient soumis un exposé complet de leurs griefs et de leurs prétentions, il leur répondait : « J'ai lu votre Mémoire. Il y a là trois sortes de choses. Les unes sont de droit ; et celles-là, ou je ne règnerai pas, ou vous les aurez. Les autres ne sont que bonnes ; celles-là j'y ferai le possible, mais je suis loin de vous les promettre, elles dépendent entièrement des circonstances. Les troisièmes enfin sont détestables, et je vous donne l'assurance que, moi régnant, elles ne se réaliseront jamais ! »

L'agriculture, ce grand côté de la question du travail et du pain de chaque jour, devait fixer principalement cet esprit toujours en quête de perfectionnement et de progrès. Il s'en occupe lui-même, dit-il, autant par goût que par devoir ; il convie ceux de ses amis qui lui transmettent des communications à ce sujet à venir voir comment les choses se passent en Allemagne, et quelles méthodes nouvelles on pourrait importer en France. Il a vu fonctionner surtout des institutions de crédit foncier et il les recommande, plusieurs années avant l'essai qu'on en a fait à Pa-

ris [1]. Ce n'est pas lui qui tomberait dans l'erreur, accréditée sous la restauration, d'un antagonisme naturel entre l'agriculture et l'industrie, non plus que dans celle plus récente d'une guerre à outrance entre le capital et le travail. L'industrie est solidaire de l'agriculture dont elle accroît les ressources et met en œuvre les produits. Le capital ne se conçoit guère distinct et ennemi du travail dont il sort et qu'il entretient. Les progrès de la science, le mouvement des faits ont assez démontré que toutes les branches de la production nationale puisent leur sève à la même source, et que la fusion doit devenir de plus en plus intime entre la fortune immobilière et la fortune mobilière. L'une plus stable, l'autre plus disponible, l'une la force, l'autre le mouvement, toutes deux réunies forment la richesse publique. S'efforcer d'y ajouter quelque chose, renoncer à la vie oisive, habiter chez soi, se dévouer de cœur aux malheureux, à tous ceux qui ont besoin d'être patronnés ou secourus, se livrer sérieusement à l'étude, s'efforcer d'acquérir des connaissances et de se produire dans toutes les professions libérales,

1. 20 Septembre 1844, — 19 Octobre 1846.

se mêler aux entreprises honnêtes, travailler sur le capital, sur les terres, sur le crédit, se rendre utile en un mot par l'exemple, par l'intelligence, par la charité, tels sont les conseils du Prince à ses amis; nous allions dire ses prières (1). Pour lui toute activité honorable et possible ne consiste pas nécessairement à remplir des fonctions publiques. L'indépendance est la première des forces, le désintéressement la plus sûre des influences.

Malgré la modestie relative des ressources dont le Comte de Chambord dispose dans son exil, les malheurs publics ont toujours trouvé sa bourse ouverte comme son cœur. Nous avons remarqué avec quelle effusion, et l'on peut dire avec quelle noble jalousie, il remercie ceux de ses amis qui ont eu le bonheur de pouvoir se distinguer par leur dévoûment. « Secourir les Français qui souffrent, c'est me servir. » Et, pensant aux libéralités et aux récompenses qu'il aurait tant de joie à distribuer lui-même, c'est alors seulement qu'il regrette le trône (2). Osons dire aussi qu'en ces

1. 27 Juin 1844, — 4 Septembre 1844, — 12 Septembre 1844, — 14 Janvier 1847, — 15 Juin 1847, — 15 Mai 1850. — 27 Avril 1852.

2. A M. de Vogüé, 1er Décembre 1856.

circonstances un autre cœur bat auprès de ce cœur royal, celui d'une Princesse qui apparaît à peine dans cette correspondance, voilée comme la bienfaisance, timide comme la sainteté, mais que la fille de Louis XVI, dont elle consola les derniers jours, avait jugée digne d'être appelée sa fille et de lui survivre auprès de celui qu'elle appelait son roi.

Leurs amis politiques n'ont pas seuls droit à leurs largesses. En même temps qu'à l'occasion de son mariage, le Prince faisait parvenir un généreux témoignage de sa reconnaissance à ceux qui avaient souffert pour la cause royale, il envoyait une plus forte somme à Paris pour y être distribuée *sans autre considération que celle des besoins et de la position plus ou moins malheureuse de chacun* : « Il me paraît, ajoute-t-il, que les pauvres de Paris ont un droit particulier à mon intérêt ; car je n'oublie pas que c'est dans cette ville que je suis né et que j'ai passé les premières années de ma vie. »

VII

Les appréciations sur la politique des puissances étrangères ne pouvaient pas occuper une grande place dans un recueil de lettres écrites de

l'étranger. « Tant que je serai forcé de vivre sur « la terre d'exil, répondait-il à l'un de ses amis, il « importe essentiellement au maintien de ma di- « gnité et de mon indépendance personnelle, « que je conserve la plus stricte neutralité, et « que je reste constamment étranger à tout ce « qui touche la politique des divers gouverne- « ments [1]. »

Mais s'il doit, en ces occasions, n'écouter que la sagesse et renoncer aux profits d'une facile popularité, il se met le cœur à l'aise dès qu'il s'agit de la France. Là, il est chez lui, il le dit et en fait preuve. Les révolutions qui ont renversé le trône de ses pères et l'ont exclu du sol national, n'ont point interrompu pour lui l'histoire de France : « J'aime sa gloire contemporaine, s'écrie- « t-il, autant que ses glorieuses traditions et les « grands souvenirs de son histoire [2]. » Aussi le voyons-nous saluer avec fierté les vainqueurs d'Alger, dont il ne sépare pas les conquérants de l'Algérie. Les guerres de Crimée et d'Italie, qu'il juge en politique, il les sent en Bourbon. Il admire nos incomparables soldats; il compatit à leurs

1. 18 et 30 Octobre 1846 — 22 Janvier 1848.
2. 23 Janvier 1851.

souffrances, il s'enorgueillit de leurs victoires, il veut exprimer lui-même sa royale gratitude à l'écrivain qui a mis en évidence leur rôle héroïque et décisif à Inkerman; mais il déplore que de si glorieuses campagnes doivent rester sans résultat pour la France, il gémit avec les familles frappées, il demande le pourquoi de ce noble sang infructueusement prodigué [1].

Spectateur attentif des événements qui apprennent à quelles conditions l'ordre règne, M. le Comte de Chambord n'attend rien que de la France même. S'il n'a pas voulu être une cause de troubles et de malheurs au dedans, encore moins voudrait-il devenir jamais une cause de division et d'affaiblissement devant l'étranger. Ces questions-là ne restent pour lui des questions qu'autant qu'elles n'ont pas franchi la phase diplomatique. Le droit de s'enquérir des faits, de remonter aux causes, de s'inquiéter des chances, en un mot, d'avoir et de faire valoir son opinion est alors un droit de bon citoyen, dont un gouvernement éclairé peut tirer profit. Mais aussitôt que le

1. 3 Juillet 1858. Voyez aussi les lettres du 9 Janvier 1855, — 13 Avril 1855, — 31 Mars 1856, — 18 Juin 1859.

bruit des armes succède aux discussions, aussitôt que les armées se mettent en mouvement et que notre jeunesse guerrière se lève à l'appel de l'honneur, alors le Prince ne voit plus qu'elle, ne fait plus de vœux que pour ses triomphes, et s'il se plaint amèrement de quelque chose, c'est de ne pouvoir partager ses dangers. Son patriotisme est simple, digne, sans phrases, et se traduit par des actes, comme tout ce qui est vrai.

L'Europe ne s'est-elle pas émue dernièrement devant le petit-fils de Louis XIV abandonnant sans hésiter le sol de l'Autriche pour aller chercher ailleurs un nouvel exil dans son exil, plutôt que de rester chez un peuple en guerre avec la France? Avant tout, la gloire nationale, tel est le sentiment qui domine toute sa politique extérieure; avant tout, le maintien de l'ordre [1], telle est la pensée qui domine toute son action à l'intérieur.

Libre de tout engagement à l'étranger, il s'est mis et tient à rester en situation de recueillir le fruit de toutes les alliances, sans être voué à aucune [2]. Convaincu de la vérité de cette parole si

1. 18 Juillet 1848, — 31 Mars 1851.

2. M. le Comte de Chambord qui parle et écrit les langues de tous les pays qu'il a habités a dû nécessairement conserver

connue d'un diplomate illustre : *les Bourbons sont plus qu'une famille, ils sont une institution*, il la voit confirmée chaque jour par l'irréfutable

partout des relations. On nous communique de Londres une curieuse lettre à lui adressée par Sir Georges Sinclair et publiée dans le *Morning advertiser* du 2 Décembre 1858. Après un piquant examen de la situation des divers Etats, cet honorable correspondant — qui est bien loin de voir, comme certains de ses compatriotes, dans M. le Comte de Chambord et dans son parti les ennemis systématiques de l'Angleterre et les détracteurs passionnés de ses libres institutions — se plaît à lui dire ce que les esprits dévoués à la cause de l'ordre européen attendraient de son règne, si les événements le ramenaient sur le trône : « Dans la restauration de V. M. sur le trône de ses ancêtres, ils verront la meilleure ou plutôt l'unique garantie de la véritable liberté et de la prospérité durable de la France, ils espéreront que vous guérirez les plaies de votre pays, réparerez les brèches que le despotisme de la démagogie et celui de l'usurpation ont faites successivement aux droits des citoyens, que vous vous montrerez, pendant un règne pacifique, animé du plus pur patriotisme, jaloux de l'honneur et de la prospérité de vos sujets, bienveillant envers tous ceux qui s'approcheront de votre trône, comme serviteurs ou comme réclamants, à quelque classe ou à quelque secte qu'ils appartiennent, avare des deniers publics lorsque vous aurez à les compter pour votre part personnelle et celle de votre famille, reconnaissant envers les amis qui ne vous ont jamais abandonné, oublieux envers les adversaires qui, si tardivement que ce soit, renonceront à leur hostilité, exemplaire dans votre vie privée et profondément pénétré de votre responsabilité envers Celui par qui les Rois règnent et les Princes rendent la justice. » Nous trouvons dans le recueil une lettre à Sir Georges Sinclair, à la date du 12 Janvier 1855.

commentaire des événements. La France, nous dit notre histoire d'hier, a besoin des Bourbons pour jouir, en tout honneur et toute sécurité, d'une paix vraie et durable. Avec eux, en effet, pas de politique d'intérêt personnel, pas de connivences révolutionnaires, pas de campagne comme ressource de gouvernement, nul besoin de bouleverser le continent pour y implanter leur dynastie. La leur est fondée sur le principe même dont relèvent toutes les autres. Les sentiments héréditaires les inspirent, les traditions nationales les obligent. S'ils ont souvent et glorieusement fait la guerre malgré l'Europe, ils ne l'ont jamais faite malgré la France. Leur gouvernement, qui n'a pas le succès pour seule raison d'être, n'est pas condamné à avoir toujours raison. Lui arriverait-il de se tromper, de poser le pied sur une pente dangereuse, le pays trouverait dans de loyales institutions le moyen assuré de le retenir, et lui-même puiserait, dans son prestige séculaire, la force de revenir sur ses pas sans se perdre.

Nécessaire pour la paix, la maison de Bourbon ne l'est pas moins pour la guerre quand l'honneur et l'intérêt de l'Etat l'ont rendue indispen-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

souverain traditionnel, on ne peut pas insurger les peuples, on n'y peut pas même songer; on combat les armées, non les couronnes.

Nous croyons, en un mot, et rien de ce qui se passe ne semble destiné à modifier notre conviction, que la monarchie pourrait seule rendre à la France, en même temps que la vraie liberté à l'intérieur, le libre choix de la paix et de la guerre, de ses alliances et de ses traités, la liberté de sa politique extérieure.

VIII

Il est une autre question qui ne s'est point encore présentée sous notre plume, et que nous ne pourrions omettre cependant sans laisser cette étude par trop incomplète. Le cri des vieilles préventions nous la rappellerait suffisamment, s'il nous était possible de la laisser en oubli. Sincèrement religieux, descendant des Rois Très-Chrétiens, catholique, ne tenant à garder de son titre de Roi de France, qu'il ne prend jamais, que la qualification de fils aîné de l'Eglise, dont il se pare quelquefois, le Comte de Chambord a largement compris ses obligations de Prince et de fidèle. Soit

qu'il s'associe à l'énergique revendication de la liberté de l'enseignement, soit qu'il félicite dans une très-belle lettre, le général duc de Reggio pour avoir « rendu Rome à son souverain légitime, et ramené la ville des Apôtres sous l'obéissance de celui qui a hérité de leur mission divine, » soit qu'il déplore la mort du saint et vénérable Père de Ravignan, « qui a tant honoré et servi la cause de la religion et de la patrie, » partout le Comte de Chambord se montre le digne héritier de ces *princes pieux qui nous aimaient,* comme disait dernièrement à son clergé un de nos plus illustres Évêques, *et que nous aimions.*

Rien autrefois n'aurait pu séparer l'Église de France de la maison de France. Ce lien était si intime, l'adhésion du clergé au principe fondamental de notre droit public était si naturelle, que les guerres de religion elles-mêmes ne parvinrent pas à l'en détacher. Que nous sommes loin du temps où, sur les cent dix-huit Évêques ou Archevêques de France, cent avaient embrassé le parti d'Henri IV, trois ans avant que sa conversion déjà promise fût un fait accompli (1)! Au milieu des

1. *Histoire de Henri IV,* par POIRSON, t. I, page 7.

changements subits et multipliés de la politique, le silence est devenu le dernier refuge de l'indépendance temporelle de notre clergé.

Uni de cœur au souverain Pontife, le petit-fils de Saint-Louis ne voudrait jamais régler que d'accord avec lui les difficultés qui s'élèveraient dans le domaine commun aux deux pouvoirs. « Pleine liberté de l'Église dans les choses spirituelles, dit-il avec la précision d'un esprit vraiment politique, indépendance souveraine de l'État dans les choses temporelles, parfait accord de l'un et de l'autre dans les questions mixtes, tels sont les principes qui, au sein des sociétés chrétiennes, doivent aujourd'hui plus que jamais régler les rapports des deux puissances (1).» Il laisserait toujours au clergé la liberté qui lui revient, dans l'intérêt de la religion et de la société. Mais au nom de ce même intérêt, il éviterait soigneusement de le mêler à la politique, le garantissant ainsi des compromissions et des fâcheux retours auxquels des pouvoirs moins filialement dévoués à l'Église ne craignent pas de l'exposer (2). Roi d'un pays où la liberté de conscience et la liberté des cultes

1. 26 Mars 1859.
2. 20 Mai 1857.

sont entrées dans le droit public, il sait que le souverain doit égale justice et protection à tous les citoyens et qu'il n'aurait à demander aux serviteurs de l'État autre chose qu'une honnêteté au-dessus du soupçon, une capacité démontrée, une inviolable fidélité à tous leurs devoirs.

IX

Tels sont les principaux traits de la physionomie intellectuelle et morale du Comte de Chambord, recueillis un à un dans ses lettres. Ceux qui le connaissent personnellement affirment que sa physionomie extérieure est loin de démentir d'aussi hautes qualités. Que n'avons-nous pu découvrir de plus nombreux documents! Que n'avons-nous pu surtout pénétrer dans l'intimité de sa correspondance qu'on dit journalière avec cette gracieuse, intelligente et virile régente de Parme, redevenue, bien qu'éloignée par notre dernière guerre du pays dont elle avait fait le modèle des gouvernements italiens, l'une des popularités de la France! Quel Français refusera de s'associer au juste or-

gueil de frère et de prince avec lequel il est parlé d'elle en plus d'une page de ce volume[1]? On ra conte que lorsque la même demeure d'exil réunit pour un jour ces deux cœurs qui se ressemblent, rien ne peut rendre le charme animé de leurs entretiens et l'expansive tendresse de leur vie commune. C'est à croire parfois que ces aînés des enfants de France ont vu, non loin d'eux, un coin du ciel s'éclaircir et des scènes heureuses leur sourire !

Quant à nous, observant de loin, depuis longtemps, cette figure singulière d'exilé qui ne récrimine pas, de détrôné qui ne conspire pas, de petit-neveu d'un Roi mort sous la hache, de petit-fils d'un Roi mort en exil, de fils d'un prince mort sous le poignard, qui ne parle que de son amour pour la France, nous nous sommes demandé bien souvent si, sous cette attitude, unique peut-être dans l'histoire, ne se cacherait pas une vraie grandeur. Étonné de l'entendre parler ardemment de son désir d'être connu de la France [2], à laquelle il ne

1. 28 Mars 1854, — Octobre 1854, — 3 Mars 1856.

2. Lettre à M. Béchard, 17 Mars 1854. — Ce que je désire, c'est que la France me connaisse et qu'elle sache que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bonheur. Puissé-je avoir bientôt l'occasion de le lui prouver par des effets !

lui a été donné de se manifester encore par aucun acte, nous avons voulu savoir d'où pouvait naître ce sentiment si vif et cette retenue si parfaite, où se fondaient en définitive cette résignation apparente et cette invincible espérance. Fallait-il prendre au sérieux ces mots : *Je ne suis pas un prétendant, je suis un principe ?* Que signifie tant de réserve à côté de tant de franchise ? Comment expliquer le caractère naturellement royal de ses moindres communications ? A-t-il été élevé dans les idées du siècle ? Parle-t-il notre langue ? La liberté ne lui semble-t-elle pas l'ennemie née de la monarchie ? Il se dit aux ordres de la France, mais pour quoi faire ? Car si ce n'est que pour lui donner un citoyen de plus, la résolution en elle-même aurait peu d'importance et risquerait de passer pour peu sincère ; si c'est comme Prince, que lui apporte-t-il ?

A toutes ces questions et à bien d'autres qu'il est naturel de se poser, ces lettres nous ont fourni des réponses catégoriques. Ne pas s'en tenir pour satisfait serait peut-être montrer plus d'exigence qu'une politique loyale n'en comporte. Sur le vrai sens du droit héréditaire et la vraie mission de la royauté à notre époque, sur son idée dominante

de gouverner avec et par le concours de la nation, sur la liberté politique et la liberté administrative, sur l'armée, sur la magistrature [1] et le clergé, sur les conditions désormais substituées aux classes et sur l'active transformation de la fortune publique et privée, sur les questions ouvrières et sur les devoirs des riches, sur l'agriculture et sur l'industrie, sur la paix et sur la guerre, sur tous les points enfin où la discussion peut se porter avec profit, où la solution immédiate est de rigueur, il y a réponse, il y a engagement pris.

Que de fois, en ce temps où tout semble possible, excepté la stabilité des gouvernements, n'avons-nous pas entendu dire à la masse des indifférents : « Soit ! Henri V est une des chances de « l'avenir, un des *en cas* de la cause de l'ordre, « peut-être une réserve de la Providence. La « France a un tel besoin de la monarchie qu'elle « serait bien capable d'ouvrir ses frontières, en « un jour de tourmente, à celui qui en garde le « vrai principe. Nous avons vu plus fort que cela!

1. Voir la belle lettre à M. Sauzet, à propos du décret sur les retraites forcées. — 6 Janvier 1855.

« Henri V peut donc revenir, mais pourra-t-il du-
« rer? Pensez-vous que cette nouvelle restaura-
» tion trouverait la France moins prévenue, mieux
« préparée, plus gouvernable que jadis? »

Nous n'en faisons pas le moindre doute. Les embarras seraient moins grands, les ressources meilleures. La restauration aurait de moins tout d'abord l'étranger vainqueur à désarmer, le passé révolutionnaire à liquider. Les biens nationaux, les régicides, les émigrés, l'ancienne ou la nouvelle noblesse, tous ces brandons de 1815 sont non-seulement éteints, mais entièrement consumés. Si l'on n'en peut malheureusement dire encore autant des malentendus de 1830, il n'en est pas moins vrai que de grands pas ont été faits et se font chaque jour dans cette voie. Les quinze années de la Restauration sont moins souvent rappelées dans un sentiment d'aigreur qu'avec un souvenir de regret. De part et d'autre toute animosité disparaît. On a reconnu que la crise finale aurait dû être conjurée sans coup d'État et sans infraction à la loi nécessaire de l'hérédité. Puis ne sentez-vous pas que la génération qui arrive vaut mieux que celle d'il y a quarante ans? Elle a moins de XVIIIe siècle dans la tête, plus de sens

pratique dans l'esprit. Elle contient en plus grand nombre des hommes de foi, d'étude, de lumière, de prudence. Sans manifester un trop vif engouement pour les théories, elle touche du doigt les impossibilités du despotisme. Sous prétexte de fonder la liberté, on a déchaîné les passions antisociales : sous prétexte de refaire l'autorité, on en est revenu au pouvoir d'un seul. Qu'a-t-il donc manqué à cette liberté, que manque-t-il à ce pouvoir ? Après soixante et dix ans de convulsions rien n'est établi, rien n'est assuré dans l'ordre politique. Où en sommes-nous de la liberté des élections, de la liberté de la représentation nationale, de toutes ces idées autour desquelles on a versé tant de sang et amoncelé tant de ruines ? La liberté individuelle elle-même a perdu ses plus élémentaires garanties. L'ancien régime, les abus, l'absolutisme, aller chercher tout cela, aujourd'hui auprès de M. le Comte de Chambord, ne serait-ce pas avoir des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre, des mains pour ne pas toucher ?

Cette jeunesse est prête pour les affaires. Se sentant les fières aptitudes que sait mettre à profit un gouvernement libre et que néglige et redoute le pouvoir absolu, elle attend. Sans engage-

ment dans le passé, elle n'a pas vu les temps qui nous ont divisés, elle a vu ceux qui nous ont prouvé la nécessité d'être unis. Sans illusions sur l'avenir, elle ne lui demande que le pacifique développement d'un siècle de travail, d'intelligence, de charité. Nos épreuves lui ont assez montré qu'en politique le premier allié à mettre de son côté, c'est le temps. Sans lui pas de succès possible ou du moins pas de succès qui dure. Se priver, quand on en jouit, de ce bénéfice de la tradition, le plus envié par les pouvoirs nouveaux et le seul qu'ils ne puissent usurper, ce n'est pas sans exemple dans l'histoire. Mais se refuser d'y revenir lorsqu'on a tout essayé depuis sa chute, lorsqu'en retrouvant tout ce qu'on avait perdu, on garde et l'on consacre tout ce qu'on a gagné, semblerait à notre génération un odieux parti pris de sacrifier la France à d'injustifiables préjugés.

Rassurons-nous donc : l'avenir ne paraît pas condamné à ressembler au présent. Les éléments de régénération morale surgissent de toute part, n'attendant qu'un principe pour les coordonner, qu'une main pour les mettre en œuvre. Ce qui a fait nos malheurs et fait encore notre danger, ce n'est pas, comme on se l'est trop imaginé, la sé-

paration de la société en parti de l'ordre et parti de la révolution, — lutte inévitable, en définitive, lutte éternelle du bien et du mal ! — ce sont les divisions du parti de l'ordre. Celles-là prendront fin dès qu'on le voudra. Ces questions que la France s'est données à résoudre en 89, les unes, celles de l'ordre civil, sont depuis longtemps hors de discussion; quant aux autres on peut les voir ici même soigneusement précisées et résolues par l'héritier de nos soixante rois. Vraie monarchie et vraie liberté n'ont plus qu'un seul et même représentant. Sur l'une et sur l'autre, nous avons parole royale. Dieu et la France feront le reste.

Paris, 20 Octobre 1859.

n

CORRESPONDANCE POLITIQUE

LETTRES

DE

M. LE COMTE DE CHAMBORD

A M. de Villaret-Joyeuse.

16 Avril 1841.

Mon cher Monsieur de Villaret, je charge le Duc de Lévis de vous remettre cette épée comme un témoignage de ma reconnaissance et comme un souvenir du voyage que vous avez fait avec moi. J'aime à espérer qu'un jour viendra où vous pourrez l'employer vous-même pour le service de la France et pour le mien. Mais si la Providence en ordonnait autrement, remettez cette épée à votre fils, afin qu'elle puisse servir entre ses mains à la défense et à la gloire de notre patrie. Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous remercier de nouveau de tout ce que vous avez fait pour moi. Je continue à m'occuper de marine,

et je relis les notes que nous avons rédigées ensemble, afin de ne pas perdre les connaissances que je dois à vos utiles enseignements. Si la fortune me rappelle encore sur les mers, j'espère vous avoir auprès de moi, et je n'oublie pas les promesses que vous m'avez faites.

Je vous renouvelle, mon cher Monsieur de Villaret, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Au Marquis de Pastoret.

2 Mai 1841.

Monsieur le marquis de Pastoret, j'apprends les malheurs affreux causés par les inondations dans le midi de la France, et je m'empresse de vous dire d'envoyer de ma part une somme de six mille francs pour être distribuée dans les lieux qui ont le plus souffert, particulièrement à Lyon et à Avignon.

Quoique forcé de vivre loin de ma patrie, je ne puis jamais rester étranger ni indifférent aux

maux qu'elle endure. Tout mon regret, dans cette circonstance, est de ne pouvoir donner davantage; mais en recevant le peu que je puis offrir, on comprendra tout ce que j'aurais tant aimé à faire.

J'espère que tous mes amis suivront mon exemple, et m'aideront ainsi à secourir tant d'infortunes. Ils ne peuvent pas me donner une preuve d'affection à laquelle je sois plus sensible.

Je vous renouvelle l'assurance de toute mon affection.

Au Vicomte de Chateaubriand.

22 Juillet 1842.

Monsieur le Vicomte de Chateaubriand, je sais que cruelle à votre égard, comme elle ne l'a été que trop souvent envers les hommes qui ont le plus illustré leur époque et leur pays, la fortune n'a point marché pour vous du même pas que la gloire. J'éprouverais donc une bien vive satisfaction à réparer, autant que ma position me le permet, cette injustice du sort en réalisant une pen-

sée de mon aïeul le Roi Charles X qui voulut, il y a quelques années, vous faire accepter l'équivalent d'un des traitements dont vous avez été privé par une usurpation contre laquelle vous avez si éloquemment protesté, et à alléger ainsi les sacrifices que vous impose votre inébranlable fidélité. C'est une dette à l'acquittement de laquelle vous ne vous opposerez plus, je l'espère; vous ne voudrez pas, par un nouveau refus, m'ôter l'une des occasions où la conscience d'un devoir bien rempli peut, sur la terre étrangère, me procurer l'une de ces rares jouissances qui adoucissent l'amertume d'un exil.

Je charge le Duc de Lévis de vous faire connaître mes intentions ou plutôt mes désirs. Connaissant les liens d'amitié qui vous unissent à lui, j'ai pensé que je ne pouvais choisir un intermédiaire qui vous fût plus agréable.

Je vous renouvelle, Monsieur le Vicomte de Chateaubriand, l'assurance de toute mon estime et de ma bien constante affection.

Au Marquis de Dreux-Brézé.

8 Septembre 1842.

Ayant appris, Monsieur le Marquis, que vous aviez l'intention de venir me voir cette année, et que les circonstances seules vous en avaient empêché, je veux vous remercier moi-même de cette bonne pensée, et vous dire combien je désire qu'elle puisse s'accomplir bientôt. Vous pouvez être bien sûr du plaisir que j'aurai à vous voir et à m'entretenir avec vous des grands intérêts de l'avenir de la France et de tout ce qui pourra contribuer un jour à son bonheur. Servir la France c'est me servir moi-même; ce sont des jours bien heureux, des jours enlevés à l'exil que ceux que je puis passer avec des amis comme vous, qui peuvent si bien me parler de notre pays, eux qui consacrent si utilement, si honorablement leur vie et leurs talents à la défense de ses véritables intérêts.

On vient de m'annoncer l'envoi du recueil de vos discours. Je relirai avec bien du plaisir et de

l'intérêt ces éloquentes paroles qui font honneur à notre cause en prouvant que nous ne voulons tous que le bonheur et la liberté, l'indépendance et la gloire de la France.

Adieu, Monsieur le Marquis, chargez-vous de mes compliments affectueux pour Madame de Brézé, de mes souvenirs pour votre frère, et recevez la nouvelle assurance de mon estime et de ma bien constante affection.

Au Général de Latour-Maubourg [1].

14 Décembre 1842.

Mon cher Monsieur de Latour-Maubourg, j'ai été bien vivement touché de tout ce que vous m'avez fait dire par le général Foissac, et je ne veux

1. Ce nom cher encore à l'armée française nous rappelle un de ces mots héroïques de tous temps familiers à nos soldats. Renversé sur le champ de bataille de Leipzig par un boulet qui lui avait emporté une jambe, le général de Latour-Maubourg vit accourir vers lui son valet de chambre qui fondait en larmes : « Que pleures-tu donc, mon ami, lui dit le blessé, ne vois-tu pas que tu auras une botte de moins à cirer ? »

pas le laisser partir sans lui remettre quelques lignes pour vous.

J'ai eu un bien grand plaisir à revoir le général, à le conserver quelque tèmps auprès de moi, et à prendre ses bons et utiles conseils. En visitant avec lui ces champs de bataille où vous avez si glorieusement combattu à la tête du corps d'armée que vous commandiez, je me suis senti heureux et fier de penser que je compte parmi les amis qui me sont restés fidèles, des hommes comme vous qui ont versé leur sang pour la gloire de nos armes et porté si haut le nom français. Si j'avais pu vous avoir vous-même pour guide, accompagné par vous et par le général Foissac, je me serais trouvé aussi heureux qu'on peut l'être sur la terre étrangère.

Je charge notre excellent général d'aller vous voir à son retour afin de vous donner de mes nouvelles plus en détail. Connaissant votre dévoûment et tout votre attachement pour ma personne, je suis sûr que vous serez bien aise d'entendre ces détails de sa bouche. Je le prie aussi, lorsqu'il vous aura vu, de m'écrire des nouvelles de votre santé, à laquelle je m'intéresse vivement. Conservez-vous bien, mon cher Monsieur de La-

tour-Maubourg, afin que je puisse un jour avoir la satisfaction de vous revoir et de vous exprimer de vive voix tous les sentiments de haute estime et d'affection que je vous porte, et dont j'aime à vous renouveler ici l'assurance.

Faites, je vous prie, mes compliments affectueux à Madame la marquise de Latour-Maubourg.

Au Marquis de Pastoret.

21 Mars 1843.

Monsieur le Marquis de Pastoret, je viens d'apprendre l'affreux désastre qui cause la ruine de la Guadeloupe, et je m'empresse de vous prier d'envoyer de ma part cinq mille francs aux personnes qui sont chargées de recueillir et distribuer les secours. C'est seulement à la vue de tant de Français malheureux, de tant d'infortunes à secourir que je regrette de n'être pas plus riche. Je veux du moins que ma faible offrande témoigne de ma

sympathie pour des malheurs dont la nouvelle m'a bien péniblement affecté. Je vous renouvelle, etc.

A M. Briffaut, de l'Académie française.

14 Juillet 1843.

Je veux vous remercier moi-même, Monsieur, des lettres que vous nous avez adressées à ma sœur et à moi. Je les ai lues avec le plus vif intérêt; c'est pour moi un moyen aussi sûr qu'agréable de bien connaître l'état de la littérature française de notre époque. J'apprécie comme je le dois l'avantage d'avoir, sur les principaux ouvrages qui paraissent, l'opinion d'un homme dont la plume élégante et facile trace avec tant de délicatesse et de charme des jugements dictés par le goût le plus pur et le plus classique; d'un écrivain qui réunit, à un si haut degré, toutes les qualités que le prince des orateurs romains exigeait de ceux qui exercent l'art de bien dire : *vir bonus, dicendi peritus*. Je suis heureux également de vous exprimer

ma reconnaissance pour votre dévoûment et votre fidélité. N'en doutez pas, Monsieur, et comptez sur toute mon estime et mon affection.

Au Duc de Noailles.

16 Juillet 1843.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, l'ouvrage que vous m'avez envoyé et je vous en fais tous mes remerciements. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt, comme tout ce qui me rappelle le grand siècle de Louis XIV. Malgré la différence des temps où nous vivons, et quoique les moyens du gouvernement ne puissent plus être les mêmes, on trouve, dans ce règne qui a élevé la France à un si haut degré de gloire, de grands enseignements et de nobles exemples. Parmi tous ces établissements dont Louis XIV a doté la France, la fondation de Saint-Cyr n'a pas été un des moins utiles. Il vous appartient mieux qu'à personne, Monsieur le Duc, d'écrire l'histoire de cette maison célèbre qui ho-

nore Madame de Maintenon, et dont le plan avait été si sagement et si habilement tracé par elle, que la révolution qui a renversé le trône a pu seule détruire un établissement qui, pendant un siècle, avait rendu tant de services à la noblesse du royaume. Le récit que vous faites de l'origine et des développements de cette belle institution est des plus attachants, et votre style est digne du temps et des personnages dont vous rappelez le souvenir. J'aime à vous dire moi-même tout le plaisir que m'a fait éprouver cette lecture.

A M. Alexandre de la Motte, maire de Condé-sur-Noireau

9 Août 1843.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée; et je veux vous remercier moi-même de m'avoir rendu justice en pensant que je serais heureux de donner une nouvelle preuve de mes sympathies pour nos gloires nationales. Les lois injustes qui me forcent à vivre loin de la patrie

ne peuvent du moins rien changer à mes sentiments, et je reste Français de cœur et d'espérance.

Il n'est que trop vrai que dans l'accomplissement de la mission que l'amiral Dumont d'Urville a eu le malheur d'accepter en 1830, il a manqué envers le Roi et ma famille aux devoirs et aux égards qui lui étaient commandés à tant de titres. Néanmoins, et en présence surtout de la terrible catastrophe qui a mis fin à sa carrière, je ne puis qu'oublier ses torts envers nous et je ne veux me souvenir que des services que ce célèbre et intrépide navigateur a rendus à la France. En agissant ainsi je suis les exemples qui m'ont été donnés dans tous les temps par ma famille, et je fais ce qu'aurait fait le roi mon grand-père, s'il vivait encore. Je vous envoie donc, Monsieur, la faible offrande dont je puis disposer pour le monument que vous voulez élever dans la ville de Condé-sur-Noireau. Je n'y mets qu'une seule condition, c'est que si, comme vous semblez le désirer, mon nom est inscrit sur la liste de souscription, il n'y paraisse qu'avec les motifs qui m'ont décidé à souscrire. Car il importe que ceux de mes amis, qui, par un sentiment bien honorable

pour eux, n'ont pas voulu souscrire jusqu'ici, ne puissent pas se méprendre sur les raisons qui ont déterminé ma conduite dans cette circonstance.

Je saisis avec plaisir cette occasion, pour vous donner, Monsieur, ainsi qu'à vos collègues, l'assurance de ma bien sincère estime.

Au Général Vincent.

14 Août 1843.

Je viens aujourd'hui, mon cher Général, faire encore appel à votre dévoûment et à votre attachement pour ma personne, qui, je le sais, sont toujours restés les mêmes, et je vous demande de venir m'accompagner dans un voyage que je compte entreprendre, au commencement de Septembre, vers le nord de l'Allemagne. Depuis le court séjour que vous avez fait auprès de moi à Vérone, j'éprouve le désir de vous revoir, et je crois utile aussi de m'entretenir avec vous de tout ce qui nous intéresse. Pendant le peu de jours

que nous avons passés ensemble, j'ai pu apprécier les nobles qualités qui vous font estimer et aimer de tous ceux qui vous connaissent, et vous avez su gagner toute mon affection et ma confiance. Forcé de vivre sur la terre étrangère, je suis du moins heureux et fier lorsque je puis montrer auprès de moi des amis fidèles qui, comme vous, ont toujours combattu pour la France et dont le nom se rattache à la gloire de nos armes.

J'espère, cher Général, que rien ne s'opposera à ce que vous puissiez vous rendre à mes désirs. A bientôt donc le plaisir de vous serrer la main. Je vous renouvelle, en attendant, l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

A M. Pardessus.

18 Août 1843.

Le Duc de Lévis m'a remis, Monsieur, les notes dont vous l'avez chargé pour moi, et je veux vous dire moi-même que je les ai lues avec tout l'in-

térêt et l'attention qu'elles méritent. Votre travail m'a fait d'autant plus de plaisir qu'il traite des questions qui sont l'objet constant de mes études et de mes réflexions. En me trouvant d'accord avec vous sur plusieurs points importants, j'ai été heureux de me voir confirmé dans mes opinions par les avis d'un homme dont j'apprécie si bien l'expérience et les lumières. — Je saisis avec empressement cette occasion, Monsieur, pour vous remercier de tous les soins que vous ne cessez de donner à mes affaires et à celles de ma sœur dans le conseil judiciaire. C'est un bonheur pour moi de penser que je compte au nombre de mes fidèles serviteurs, de mes amis dévoués, un homme comme vous, Monsieur, dont le nom rappelle tant d'utiles travaux et d'honorables services rendus à la France. Je désire que ces lignes, qui sont la seule récompense que puisse offrir l'exil, restent du moins dans votre famille comme une preuve des sentiments de gratitude, d'estime et d'affection que je vous porte, et dont j'aime à vous renouveler ici l'assurance.

Au Vicomte de Chateaubriand.

30 Septembre 1843.

Vous savez, Monsieur le Vicomte, que j'ai souvent désiré vous avoir pendant quelque temps auprès de moi. Des obstacles qui m'ont vivement contrarié s'y sont opposés jusqu'ici; mais une circonstance qui me paraît favorable s'offrant à moi, je m'empresse d'en profiter pour faire appel à votre dévoûment.

Après y avoir mûrement réfléchi. je me suis décidé à aller en Angleterre. Sans doute, on peut faire des objections contre ce voyage, surtout dans le moment présent; mais il m'a paru que je devais avant tout chercher à me rapprocher de la France, à entrer en relation avec les hommes qui peuvent le plus m'aider de leurs conseils et de leur influence. Je serai à Londres dans la première quinzaine de Novembre, et je désire bien vivement qu'il vous soit possible de venir m'y rejoindre. Votre présence auprès de moi me sera très-utile, et expliquera mieux que toute autre chose, le but de mon voyage. Je serai heureux et fier de montrer auprès

de moi un homme dont le nom est une des gloires de la France, et qui l'a si noblement représentée dans le pays que je vais visiter. Venez donc, Monsieur le Vicomte, et croyez bien à toute ma reconnaissance et au plaisir que j'aurai à vous parler de vive voix des sentiments de haute estime et d'attachement dont j'aime à vous renouveler ici la bien sincère assurance.

Mes compliments affectueux, je vous prie, à Madame la Vicomtesse de Chateaubriand.

Au Vicomte de Chateaubriand.

19 Novembre 1843.

Craignant, Monsieur le Vicomte, que vous ne soyez à Londres avant moi, je veux du moins que vous trouviez dans ces lignes, dès votre arrivée, l'expression de toute ma reconnaissance pour la nouvelle preuve de fidélité et de dévoûment que vous me donnez en venant, dans cette saison avancée, et sans craindre aucun obstacle, me chercher sur la terre étrangère. Soyez donc le bienvenu, et croyez

que je sens bien vivement ce que vous faites pour moi.

Je hâte de mes vœux le moment heureusement bien prochain où j'aurai le plaisir de vous embrasser, et je désire que vous acceptiez la modeste hospitalité qui vous sera offerte de ma part afin que je puisse avoir la satisfaction de vous trouver chez moi à mon arrivée.

Je vous renouvelle, Monsieur le Vicomte, l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère et constante affection.

A M. Sylvain Caubert.

2 Décembre 1843.

Monsieur, je viens d'apprendre la mort de l'honorable M. Javon, et je veux vous dire moi-même combien je partage tous les regrets qu'elle inspire. Sa fidélité et son dévoûment, et le noble emploi qu'il faisait de sa fortune en répandant tant de bienfaits autour de lui, lui ont donné bien des droits à ma reconnaissance, et je désire que cet

hommage que je rends à sa conduite et à ses vertus, puisse adoucir la douleur de sa famille et des nombreux amis qui le pleurent.

Je saisis avec empressement, Monsieur, cette occasion pour vous remercier des soins que vous prenez et des sacrifices que vous faites pour m'aider à secourir des infortunes qui ont des droits tout particuliers à mon intérêt.

Je vous renouvelle l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Au Baron Hyde de Neuville.

4 Février 1844.

Je veux vous dire moi-même, mon cher Monsieur Hyde de Neuville, tout le regret que j'ai éprouvé en apprenant par votre lettre que l'état de votre santé ne vous permettait pas de venir à Londres. J'aurais été bien heureux de vous revoir et de vous avoir auprès de moi dans cette circonstance importante. Notre excellent ami, le Vicomte de Chateaubriand, vous aura sans doute parlé de mon séjour à Londres. Il a acquis de nouveaux droits à ma

reconnaissance, en répondant avec tant de dévouement à mon appel, et en venant, par sa présence, donner à mon voyage en Angleterre son véritable caractère et toute son utilité. Les hommes qui gouvernent aujourd'hui la France, cherchent à faire croire qu'animé de sentiments personnels ou d'une ambition vulgaire, je veux porter le trouble et la discorde dans notre pays. Il faut donc que ceux de mes amis qui comme vous et M. de Chateaubriand me connaissent bien, et exercent de l'influence sur l'opinion publique, s'attachent à démentir ces calomnies. Je regarde les droits que je tiens de ma naissance comme appartenant à la France, et bien loin qu'ils puissent devenir, dans un intérêt personnel, une occasion de troubles ou de malheurs pour elle, je ne veux jamais remettre le pied en France que lorsque ma présence sera utile à son bonheur et à sa gloire.

La santé du Roi, mon oncle, m'a donné de bien vives inquétudes; grâce à Dieu, il est mieux maintenant, et j'espère que nous aurons le bonheur de le conserver. Le Duc de Lévis, qui vous remettra cette lettre, s'entretiendra avec vous de nos intentions et de nos désirs.

A M. de Fontaine, juge près le tribunal civil de Lille.

5 Février 1844.

Je veux vous exprimer moi-même, Monsieur, tout le regret que j'éprouve des persécutions auxquelles vous êtes en butte. Les hommes qui se sont faits mes ennemis cherchent à calomnier mes sentiments et les motifs honorables qui ont porté tant de Français à venir vers moi. Mais heureusement, les mille témoins qui m'ont vu à Londres peuvent attester qu'il n'y a été question que du bonheur de notre commune patrie. C'est là l'objet constant de mes vœux, et je ne vois dans les droits que, d'après les antiques lois de la monarchie, je tiens de ma naissance, que des devoirs à remplir. La France me trouvera toujours prêt à me sacrifier pour elle.

Dans la position où je suis placé, je ne puis rien faire pour ceux qui souffrent à cause de moi, que leur donner des témoignages d'intérêt et de sympathie. Puissiez-vous donc trouver dans ces lignes une compensation aux vexations que vous avez éprouvées !

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Au Comte de Villèle.

19 Février 1844.

Mes voyages et les nombreuses occupations qui en ont été la suite, m'ont empêché, mon cher Comte, de vous remercier des utiles indications que renferment vos lettres. Vous avez pu vous convaincre depuis que mes idées étaient d'accord avec les vôtres. J'ai atteint le but sans manquer à aucun égard et avec la bienveillance que je dois à tous ceux qui viennent à moi. Vous avez apprécié les difficultés de ma situation. Je me félicite que les résultats vous paraissent favorables.

Mes adversaires se sont laissé égarer par une préoccupation qui ne leur a pas permis de voir qu'en s'inquiétant vivement d'un simple voyage, ils proclamaient eux-mêmes, devant le monde entier, l'importance de mon avenir.

Je ne viens pas de me constituer prétendant comme ils le disent. Dieu en me faisant naître, m'a imposé de grands devoirs envers la France; je ne les oublierai jamais. Quand il m'appellera à les remplir, je serai prêt, sans orgueil et sans faiblesse.

La question de l'adresse des députés est une faute du gouvernement actuel; il prolonge ainsi un souvenir qu'il aurait dû s'efforcer d'étouffer. Il va rencontrer une défaite dans les nouvelles élections auxquelles il donne lieu. Dites à nos amis que j'espère et que je désire la nomination des députés expulsés à cause de moi.

Adieu, mon cher Comte, croyez à mon estime, ma confiance et mon affection.

A MM. les Députés Berryer, Blin de Bourdon, de Larcy, de la Rochejaquelein, de Valmy.

19 Mars 1844.

J'apprends, Messieurs, votre réélection à la chambre des députés, et je m'empresse de venir

m'en féliciter avec vous. C'eût été un bien vif sujet de regrets pour moi, si la visite que vous m'avez faite à Londres, avait dû priver la France d'aussi bons défenseurs de ses intérêts. Je suis heureux et reconnaissant que les électeurs des villes de Marseille, Toulouse, Montpellier, Doullens et Ploermel, aient fait si bonne justice des calomnies que l'on voulait accréditer sur mon voyage en Angleterre et sur votre présence à Londres. Tous ceux qui me connaissent savent qu'il n'y a dans mon cœur, et qu'il n'est jamais sorti de ma bouche, que des vœux pour le bonheur de la France.

Le sentiment de générosité qui a porté les hommes honorables qui ne partagent pas encore nos convictions à se rapprocher de nous dans cette circonstance, doit nous donner l'espoir qu'un jour viendra, jour heureux de conciliation, où tous les hommes sincères de tous les partis, de toutes les opinions, abjurant leurs trop longues divisions, se réuniront de bonne foi sur le terrain des principes monarchiques et des libertés nationales pour servir et défendre notre commune patrie.

Je vous renouvelle. Messieurs, l'assurance de

toute mon estime et de ma bien sincère et constante affection.

Au Comte de Turenne.

27 Juin 1844.

Monsieur le Comte, je profite du départ du Duc de Clermont-Tonnerre pour vous remercier de la note intéressante que vous m'avez envoyée sur les congrès agricoles. Le Duc de Lévis m'a rendu compte de sa conversation avec vous ; et c'est avec un bien grand plaisir que j'ai appris tous les efforts qui sont faits pour hâter les progrès de la culture en France, et surtout pour améliorer le sort de la classe agricole. Je ne cesserai de recommander à tous ceux qui sont restés fidèles à notre cause d'habiter le plus possible leurs terres, et de donner l'exemple de toutes les améliorations utiles. C'est le vrai et le seul moyen de détruire les préventions injustes et de rendre à la propriété foncière la part d'influence qui lui appartient et qu'il serait si utile qu'elle obtînt dans l'administration

et la conduite des affaires du pays. Je suis heureux de trouver cette occasion de vous remercier de vos sentiments de fidélité et de dévouement, et de vous donner l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Au Général Bonnadieu.

26 Août 1844.

J'ai reçu, Général, les diverses lettres que vous m'avez écrites. Après les avoir lues ainsi que celles que vous aviez l'intention d'adresser au Duc de Lévis, et les lettres de M. Laurentie que vous m'avez envoyées, je juge nécessaire de vous exprimer moi-même la pénible impression qu'a fait sur moi cette lecture et le mécontentement que j'en éprouve. Des considérations graves et sur lesquelles je n'ai point à m'expliquer, ne m'ont pas permis de me rendre aux désirs que vous m'aviez exprimés. J'ai chargé le Duc de Lévis de vous faire connaître mes intentions. D'après le compte qu'il m'a rendu de ses rapports et de sa correspondance avec vous, j'ai reconnu qu'il n'avait fait qu'exécuter ponctuelle-

ment mes ordres, et qu'il avait eu pour vous tous les égards qui vous sont dus et que je lui avais recommandés. Vous n'avez donc aucun reproche à lui adresser. Il faut que vous sachiez, une fois pour toutes, que je m'occupe par moi-même de mes affaires, et qu'il ne se fait rien autour de moi que par mes ordres.

Je comprends combien il m'est nécessaire de connaître la vérité, et je l'accueillerai toujours avec empressement, de quelque part qu'elle me vienne; mais en même temps, je regarde comme un devoir de repousser avec fermeté tout ce qui me paraît porter l'empreinte de la passion et avoir le caractère de l'injustice. Je lis, dans une des lettres que vous m'envoyez, qu'il faut porter un titre pour être bien reçu de moi. C'est là une odieuse calomnie que je repousse avec indignation. Si elle se trouvait sous la plume d'un ennemi, je m'en affligerais, mais je pourrais ne pas m'en étonner; mais qu'elle me vienne d'un homme qui se dit royaliste et dévoué, c'est inexplicable. A Londres, comme à Rome, comme partout où j'ai eu le bonheur de rencontrer des Français, je les ai tous accueillis avec empressement sans distinction de rangs, de classes, de conditions, ni même d'opinions.

Ce sont là, grâce à Dieu, des faits notoires qu'il ne sera pas facile d'obscurcir. Je l'ai dit et je le répète, si jamais la Providence m'ouvre les portes de la France, je ne veux pas être le roi d'une classe ni d'un parti, mais le roi de tous. Le mérite et les services seront les seules distinctions à mes yeux.

Vous voyez, Général, que je n'ai pas craint d'entrer avec vous dans de longues explications. Vous devez y trouver la preuve que je rends justice à vos intentions, que je sais apprécier les services que vous avez rendus à la France, et les preuves de dévouement que vous avez données à ma famille. J'aime à croire que cette lettre détruira entièrement les injustes préventions qui s'étaient si malheureusement élevées dans votre esprit. Mais s'il en était autrement, vous devriez cesser de m'écrire, et si vous m'adressiez encore des lettres de la nature de celles que j'ai reçues récemment de vous, elles resteraient, par mon ordre, sans réponse. Je vous renouvelle, Général, l'assurance de mes sentiments bien sincères.

Au Général de la Rochejaquelein.

6 Juillet 1844.

Faites mes remerciements à Madame de la Rochejaquelein pour le charmant heaume de chevalier, ce souvenir des temps de gloire et d'héroïsme, qu'elle a bien voulu m'envoyer. Autrefois le chevalier Bayard arma François 1er sur le champ de bataille. Que j'aimerais à me trouver en pareille circonstance, et recevoir aussi de vous l'accolade ! Et qui serait plus digne de me la donner que celui qui porte si noblement le noble nom de la Rochejaquelein ? Je profite avec empressement de cette occasion pour vous exprimer encore tout le plaisir que j'ai eu à vous voir en Angleterre, et pour vous renouveler l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère et constante affection.

Au Comte Jules de Cosnac.

4 Septembre 1844.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, la lettre que vous m'avez écrite, et l'ouvrage que vous m'avez envoyé. J'aime à voir les jeunes gens qui ont conservé, comme vous, leurs sentiments de fidélité et de dévouement, s'occuper des grandes questions qui intéressent l'avenir de la France, et se préparer ainsi à se rendre utiles un jour. C'est là un bon exemple que vous donnez; j'espère qu'il sera suivi. Je profite de cette occasion pour vous remercier de la visite que vous êtes venu me faire à Londres, et pour vous donner l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

A M..... Saint-L.....

9 Septembre 1844.

Votre résumé statistique des recettes et des dépenses de la ville de Paris, m'est arrivé depuis

peu de temps, Monsieur. Je savais par le témoignage de personnes instruites et par le compte qu'en ont rendu les journaux, toute l'importance de cette publication, faite par un homme que son éducation scientifique, ses talents et ses travaux administratifs, mettaient à même de révéler de grandes vérités, sous les formes irrécusables de chiffres et d'états authentiques. Je voulais, avant de vous remercier de votre résumé, le connaître par moi-même. Cet ouvrage remarquable, qui fournit matière à tant de méditations pour les hommes d'Etat, est pour moi un livre très-utile, et me paraît digne de tous les suffrages qu'il a déjà obtenus. Vous pouvez compter sur l'intérêt que je porte aux hommes qui, par des travaux consciencieux, rendent à la France de véritables services.

Recevez, Monsieur, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Au Comte de Dax[1].

12 Septembre 1844.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, par le Général de Saint-Priest, le charmant étui que vous m'avez envoyé et la lettre qui l'accompagnait. Je vous remercie de l'un et de l'autre; car l'un et l'autre m'ont fait un véritable plaisir. Outre que tous les travaux qui tendent à maintenir la France au rang qui lui appartient, ne peuvent que m'inspirer un vif intérêt, j'aime à voir les hommes de bien et d'honneur employer utilement leurs loisirs actuels et continuer à servir, de tout leur pouvoir, cette chère patrie dont la prospérité et la gloire sont l'unique objet de mes pensées sur la terre d'exil où je suis forcé de vivre. Je vous félicite des nobles sentiments que vous m'exprimez et qui répondent si bien à la noble conduite que vous avez tenue dans tous les temps. Croyez, Monsieur le Comte, à toute mon estime et à mon affection.

1. Propriétaire de forges importantes dans le midi de la France, qui avait envoyé divers échantillons de ses produits.

Au Colonel d'Esclaibes.

20 Septembre 1844.

Monsieur le Comte d'Esclaibes, je sais qu'après avoir glorieusement combattu pour la France sur les champs de bataille, vous la servez encore aujourd'hui dans la retraite en favorisant par vos soins et votre exemple les progrès de l'agriculture dans la province que vous habitez. M'occupant aussi moi-même autant par goût que par devoir de tout ce qui se rattache à l'agriculture, cette source véritable de la richesse des nations et du bien-être des classes laborieuses, j'éprouve un grand désir de vous voir et de m'entretenir avec vous. Le voyage que vous faites en ce moment en Belgique me fournit, en nous rapprochant, une occasion dont je veux profiter pour vous demander de venir passer quelques semaines auprès de moi. Il ne sera d'ailleurs pas sans intérêt pour vous d'examiner l'état de la culture en Autriche. Nous visiterons ensemble les grands établissements que le gouvernement a fondés pour l'amélioration des chevaux; question dont l'importance n'a peut-

être pas été appréciée en France jusqu'à ce jour. Ce sera un grand bonheur pour moi de m'associer ainsi à des recherches qui doivent avoir quelque utilité pour notre patrie, car ma plus grande consolation sur la terre. étrangère est de m'occuper de tout ce qui peut contribuer au bonheur, à la gloire et à la prospérité de la France.

Je vous renouvelle, Monsieur le Comte, l'assurance des sentiments d'estime et d'affection que méritent si bien vos honorables services et votre noble conduite dans tous les temps.

Au Vicomte du Bouchage, Membre de la Chambre des Pairs.

11 Octobre 1844.

Monsieur le Vicomte, je profite d'une occasion sûre pour vous remercier des deux mémoires que vous m'avez envoyés. Je les ai lus avec d'autant plus d'intérêt et d'attention que je m'occupe moi-même de ces graves et importantes questions qui doivent exercer dans l'avenir une si grande in-

fluence sur la destinée des nations. Je regarde comme un devoir d'étudier dès à présent tout ce qui se rattache à l'organisation du travail et à l'amélioration du sort des classes laborieuses. Quels que soient les desseins de la Providence sur moi, je n'oublierai jamais que le grand roi Henri IV, mon aïeul, a laissé à tous ses descendants l'exemple et le devoir d'aimer le peuple. C'est là un héritage qui ne peut m'être enlevé, et mes amis ne sauraient me rendre un meilleur service que de faire connaître ces sentiments qui sont dans mon cœur.

Le Duc de Lévis m'a rendu compte des conversations que vous avez eues ensemble. Je le chargerai, lors de son retour en France, de s'entendre avec vous sur tout ce qu'il sera possible de faire pour entrer dans les vues que vous m'avez exposées.

Je saisis avec plaisir cette occasion pour vous féliciter de la courageuse persévérance avec laquelle vous ne cessez de défendre à la tribune les véritables intérêts de la France et la cause du peuple, de ce peuple si souvent trompé et dont on s'occupe si peu. Vous acquérez ainsi, Monsieur le Vicomte, de nouveaux droits à mon estime et à

mon affection dont j'aime à vous donner ici la bien sincère assurance.

P. S. Je désire que vous fassiez mes remerciments à M. Morand pour le mémoire qu'il a rédigé; c'est l'œuvre d'un homme de cœur et d'intelligence.

A Mlle Sala.

14 Décembre 1844.

Mademoiselle, j'ai reçu, avec votre traduction du livre de M. Eugène Albéri, sur Catherine de Médicis, la lettre dont cet envoi était accompagné, et je profite du retour du Duc de Lévis en France pour vous en faire mes remercîments. J'ai lu cet ouvrage avec beaucoup d'intérêt. Il est de nature à jeter de nouvelles lumières sur plusieurs points importants de notre histoire, qui ne sont pas encore parfaitement éclaircis, et les lecteurs français vous sauront gré de leur avoir fait connaître cet utile travail. Je suis bien touché des sentiments dont votre lettre contient l'expression,

et je me félicite d'avoir aujourd'hui l'occasion de vous en témoigner ma gratitude. Faites mes compliments à votre frère. Redites-lui combien j'ai été heureux de le voir à Londres. Je sais tout ce que je puis attendre de son zèle, de son dévouement et de sa fidélité, et je compte toujours sur lui. Recevez vous-même l'assurance de mes sentiments affectueux.

A M Jean Reboul.

12 Avril 1845.

J'ai reçu votre lettre avec plaisir, Monsieur. J'aime en vous le génie du poëte et le caractère de l'homme de bien. Vous avez consacré vos talents à tous les sentiments qui peuvent rendre l'homme meilleur en l'élevant vers Celui de qui émane tout ce qui est bon et à qui doit remonter toute poésie. Je suis bien aise de vous dire moi-même combien j'ai pour vous d'estime et d'affection.

A M. Alfred Nettement.

15 Avril 1845.

Je viens de recevoir, Monsieur, vos *Etudes critiques sur le Feuilleton-roman*. Les extraits qu'en ont publiés les journaux, m'avaient inspiré le désir de connaître dans son ensemble ce remarquable travail, et je vous remercie de me l'avoir envoyé. Vous avez consacré votre beau talent à la défense des saines doctrines, et vous remplissez dignement la noble mission que votre zèle vous a imposée. J'aime qu'un homme tel que vous, rappelle à la France tout ce qu'elle doit de véritable gloire aux génies si élevés et si purs dont les écrits ont tant contribué à illustrer le siècle de Louis XIV.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon estime et de mon affection.

A M. Théodore Muret.

15 Avril 1845.

Votre livre me sera précieux à plus d'un titre, Monsieur, puisqu'il retrace des souvenirs de fidé-

lité et de gloire et qu'il célèbre des noms qui me sont si chers. Le lieu d'où votre lettre est datée dit assez que, de nos jours, le dévoûment rencontre aussi ses épreuves. Puisse cette expression de l'intérêt que m'inspirent vos sentiments et votre noble conduite, être pour vous une consolation et une espérance! Mes amis peuvent être sûrs que je connais mes devoirs, et qu'avec l'aide du Ciel, je saurai les remplir. Croyez, Monsieur, à toute mon estime et à mon affection.

Au Comte Franz de Champagny.

15 Juin 1845.

Monsieur le Comte, le Duc de Lévis m'a remis votre *Histoire des Césars*. Je la lirai avec tout l'intérêt que m'inspire le nom de l'auteur et que commande la gravité du sujet. Vous avez eu, comme je le vois dans votre préface, l'heureuse idée de ruiner par la base de vaines théories, en leur opposant des faits plus éclatants que la lu-

mière, et d'où il résulte que l'amélioration du sort de l'humanité dans les siècles modernes, est due à une tout autre cause que celle qu'une fausse et orgueilleuse philosophie a prétendu lui assigner. C'est un service que vous avez rendu à la science autant qu'à la religion.

Croyez, Monsieur le Comte, à toute mon estime et à mon affection.

Au Vicomte de Chateaubriand.

Juillet 1845.

C'est avec bien du plaisir, Monsieur le Vicomte que je viens d'apprendre votre heureuse arrivée à Paris. Votre santé, grâce à Dieu, n'a pas trop souffert de ce long et fatigant voyage; je puis donc me réjouir maintenant sans réserve de la bonne visite que vous êtes venu me faire. Recevez encore tous mes remercîments. C'est un véritable service que vous me rendez toutes les fois que vous vous rapprochez de moi. La France a confiance en vous; elle aime à nous voir, comme à

Londres, en parfaite communauté d'opinions et de sentiments : et comment ne serions-nous pas toujours d'accord, puisque nous voulons tous deux pour notre pays prospérité, gloire et liberté?

Je n'oublie pas la promesse que vous m'avez faite pour l'année prochaine. Madame Chateaubriand sera cette fois, je l'espère, du voyage, et, elle m'aidera à vous retenir un peu plus longtemps auprès de moi. Faites lui mes compliments les plus affectueux, et comptez toujours, Monsieur le Vicomte, sur ma bien sincère et constante amitié.

Au Comte Th" de Quatrebarbe.

4 Août 1845.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, les *Œuvres complètes du Roi René*. J'accepte avec plaisir ce beau livre que vous m'offrez, et je le lirai avec d'autant plus d'intérêt que j'y verrai l'histoire d'un prince de la maison de France « aimant les peuples d'un si grand amour, qu'il retrouvait en eux une immense famille. »

Il appartenait à un homme de talent et de conscience, à un Angevin surtout, d'écrire la vie du bon roi René, et cette noble tâche, vous l'avez dignement remplie, j'en suis bien sûr.

C'est non-seulement sans déplaisir, mais avec beaucoup d'intérêt et d'attention, que j'ai lu les réflexions qui terminent votre lettre. J'aime à vous dire qu'elles m'ont donné une nouvelle preuve de la distinction de votre esprit et de l'élévation de vos sentiments.

Connaissant depuis bien longtemps, Monsieur, votre fidélité et votre dévoûment à une cause qui est celle de la prospérité et de la gloire de la France, je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est offerte de vous en témoigner ma gratitude, et de vous donner, en même temps, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Au Baron Cauchy.

4 Août 1845.

Je vous remercie, mon cher Baron, des vers que vous m'avez envoyés pour ma fête. Je les ai lus avec grand plaisir. Ils expriment si bien les senti-

ments d'un cœur fidèle et dévoué! Croyez que je n'ai pas oublié le temps où vous me lisiez vous-même vos poésies; puissiez-vous bientôt me les lire encore, mais sous un autre ciel que celui de l'Allemagne! Vous savez combien j'aime la France. Je ne me console de vivre loin d'elle que dans l'attente du jour qui me rouvrira ses portes et où je pourrai me consacrer tout entier à son bonheur. Ainsi donc, mon cher Cauchy, au revoir.

Faites mes compliments à Madame la Baronne Cauchy et à ses filles, et comptez sur mon estime et ma sincère affection.

Au Marquis de Dreux-Brézé.

10 Décembre 1845.

En apprenant, mon cher Marquis, le grand malheur qui vient de vous frapper, j'éprouve le besoin de vous dire tout de suite la part bien vive que je prends à votre affliction.

Homme de conviction, de talent et de cœur, le Marquis de Brézé servait puissamment la France en l'éclairant sur ses véritables intérêts, par sa

noble et éloquente parole. Je ne puis donc trop déplorer la perte d'un ami si sage, si dévoué, et dont la brillante carrière a été trop courte pour la France et pour nous. Puisse votre juste douleur trouver ici quelque adoucissement dans l'expression de mes regrets, que je m'empresse d'unir à ces hommages si unanimes et si bien mérités qui sont rendus, dans ce moment, à la mémoire de votre frère! Quant à moi, je suis heureux de voir le nom auquel il a donné un nouvel éclat, se perpétuer dans une famille qui partage ses principes, ses opinions, ses sentiments, et qui conservera fidèlement, j'en suis bien sûr, le glorieux héritage qui lui est laissé.

Chargez-vous, mon cher Marquis, d'être, dans cette douloureuse circonstance, mon interprète auprès de Madame votre mère et de toute votre famille, et comptez toujours sur mon estime et ma constante affection.

A M. Alp. de Milly.

12 Décembre 1845.

Je vous dois bien des remercîments, Monsieur, pour l'envoi de votre *Revue analytique et critique des romans contemporains*. Au milieu de ce déluge de doctrines perverses dont la France est inondée, il est heureux que des voix éloquentes et chrétiennes s'élèvent, pour signaler à la vigilance des pères de famille, les écueils où la foi et la vertu de ce qu'ils ont de plus cher sont exposées, tous les jours, à venir se briser. Je vous félicite d'avoir entrepris, pour votre part, cette sainte et noble tâche. C'est un véritable service que vous rendez à la religion et à la société.

Croyez, Monsieur, à toute mon estime et à mon affection.

Au Baron Cauchy.

15 Juillet 1846.

Je vous remercie, mon cher Cauchy, des vœux que vous m'exprimez à l'occasion de ma fête, et qui me touchent d'autant plus que j'en connais

toute la sincérité. Oui, je sais que j'ai en vous un serviteur dévoué et un ami fidèle. Vous m'en avez donné trop de preuves pour que je puisse en douter.

J'ai lu avec un vif intérêt les détails que vous me donnez sur l'œuvre de saint François-Régis Grâce à l'exemption qui vient de lui être accordée sur votre proposition, aucune entrave n'arrêtera désormais le bien qu'elle opère dans toute la France, et un plus grand nombre de familles seront appelées à y participer. Je vous félicite d'avoir contribué à lui obtenir ce privilége. Félicitez également en mon nom M. Jules de Gossin, de son zèle admirable et des heureux résultats dont ses efforts sont couronnés. Dites bien à tous ces cœurs généreux et chrétiens, qui prêtent leur concours à tant de nobles et saintes entreprises, que je m'associe de loin à leurs travaux et à leurs succès.

Faites mes compliments à Madame la baronne Cauchy et à vos enfants, et comptez toujours, mon cher baron, sur ma sincère et constante affection.

A M. Leclerc, maire à Falaise[1].

6 Octobre 1846.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée au nom des habitants de la bonne ville de Falaise. Remerciez-les de ma part d'avoir rendu justice à mes sentiments. C'est avec raison qu'ils ont pensé que le chef de la maison de Bourbon, quoique dépouillé de l'héritage de ses aïeux et forcé de vivre sur la terre étrangère, n'en avait pas moins le cœur tout français, et s'associait toujours avec bonheur à tout ce que fait la France pour honorer la mémoire des grands hommes qu'elle a produits. J'ai donné des ordres pour que ma souscription vous soit envoyée ; mon seul regret est que ma position ne me permette pas d'offrir, comme j'aimerais à le faire dans cette circonstance, un don tout royal.

Recevez, etc.

1. Il s'agissait, croyons-nous, de l'érection d'une statue à Guillaume le Conquérant.

Au Baron de Larcy.

6 Octobre 1846.

Je vous remercie, Monsieur le Baron, de la lettre que vous m'avez adressée, et je veux, en même temps, vous exprimer tout le regret que j'ai éprouvé en vous voyant, ainsi que quelques-uns de vos honorables collègues, éloignés malgré vous du poste d'honneur où vous défendiez, avec tant de courage et de dévoûment, les véritables intérêts du pays. Espérons qu'un jour viendra où des lois plus équitables rendant à chacun la légitime part d'influence qui doit lui appartenir, la France sera mieux et plus fidèlement représentée ; alors, soyez-en bien sûr, vous serez appelé de nouveau à continuer la noble tâche que vous vous étiez imposée.

Vous me parlez de la visite que vous êtes venu me faire à Londres. C'est me rappeler un souvenir qui me sera toujours bien cher : entouré de tant de Français fidèles, je pouvais presque me croire de retour dans notre chère patrie. Toutes les preuves de dévoûment qui m'ont été données à

cette époque restent gravées dans mon cœur ; comme je n'oublierai jamais, non plus, tout ce qui m'a été dit d'utile sur les intérêts et les besoins de la France.

Je vous renouvelle, Monsieur le Baron, l'assurance de toute mon estime et de ma sincère et constante affection.

Au Marquis de Pastoret.

6 Octobre 1846.

Monsieur le marquis de Pastoret, je désire qu'à l'occasion de mon mariage, les pauvres aient part à la joie que m'inspire cette nouvelle preuve de la protection du Ciel sur ma famille et sur moi, et il me paraît que ceux de Paris ont un droit particulier à mon intérêt : car je n'oublie pas que c'est dans cette ville que je suis né et que j'ai passé les premières années de ma vie. Je m'empresse, en conséquence, de vous annoncer que je mets à votre disposition une somme de vingt mille francs que je vous charge de distribuer.

Dans la répartition de ce secours, vous n'aurez égard à aucune autre considération qu'à celle des besoins et de la position plus ou moins malheureuse de chacun, vous concertant, à cet effet, avec quelques-uns de mes fidèles amis, qui seront heureux de vous prêter le concours de leur zèle pour vous aider à remplir mes intentions. Je n'ai qu'un seul regret, c'est de ne pouvoir pas donner davantage. Quand je pense surtout à la misère qui règne en ce moment, et dont l'hiver qui s'approche ne peut qu'augmenter encore les rigueurs, je voudrais avoir des trésors à répandre pour soulager tant de souffrances !

Je suis sûr que mes amis sentiront comme moi la nécessité de s'imposer de nouveaux sacrifices et de rendre leurs aumônes plus abondantes que jamais. Ils ne peuvent rien faire qui me soit plus agréable ; c'est d'ailleurs le grand moyen d'éloigner de notre commune et chère patrie les maux qui la menacent, et d'attirer sur elle toutes les bénédictions qui peuvent assurer son bonheur.

Je vous renouvelle, Monsieur le Marquis, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

A M. ***.

19 Octobre 1846.

Monsieur, j'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt les notes que vous avez été chargé de me communiquer. J'applaudirai toujours aux efforts qui seront faits pour rapprocher et unir entre elles toutes les classes de la société. C'est en renonçant à une vie oisive, en travaillant au bien-être du peuple, et en protégeant les intérêts du commerce et de l'industrie, que mes amis doivent chercher à dissiper les préventions qui pourraient encore exister, et à reconquérir cette influence salutaire qu'ils sont naturellement appelés à exercer, et qui peut devenir un jour si utile au pays.

J'ai particulièrement remarqué, dans le projet que vous m'avez soumis, les dispositions qui permettraient de fournir à bon marché, à la propriété et à l'agriculture, les capitaux qui leur seront nécessaires et qu'elles ne peuvent se procurer aujourd'hui qu'à des conditions ruineuses. Il existe, dans quelques parties de l'Allemagne que j'ai visitées, des institutions de crédit foncier qui ont déjà produit de très-bons résultats, et je crois

qu'il serait possible de fonder avec avantage en France, par les moyens que vous proposez, des établissements de ce genre. Ils contribueraient puissamment à dégrever la propriété foncière de cette masse énorme de créances hypothécaires qui pèse sur elle et nuit aux progrès de l'agriculture, véritable source de la richesse des nations. Je verrai donc avec plaisir mes amis s'associer à des projets qui me paraissent n'avoir pour but que la prospérité de la France, et je fais bien des vœux pour que le succès vienne couronner leurs efforts.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Au Marquis de Pastoret.

30 Octobre 1846.

Monsieur le Marquis de Pastoret, vous savez que c'est surtout par des secours distribués aux classes indigentes que je désire marquer l'heureuse époque de mon mariage, et remercier la divine Providence d'avoir écarté les obstacles qui

s'y étaient opposés jusqu'ici. Quoique forcé de vivre sur la terre étrangère, je ne puis jamais être indifférent ou insensible aux maux de la patrie. En pensant à la cherté des subsistances et aux justes craintes qu'elle inspire pour la saison rigoureuse où nous allons entrer, j'ai cherché comment je pourrais contribuer au soulagement de la misère publique. Il m'a paru que le meilleur emploi à faire des sommes dont je puis disposer, c'est de les consacrer à établir, à Chambord et dans les forêts qui nous appartiennent encore, des ateliers de charité qui, offrant aux habitants pauvres de ces contrées un travail assuré pendant l'hiver prochain, leur fournissent les moyens de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Je vous charge donc de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution d'un projet que j'aimerais à voir s'étendre à la France entière (1). Pour moi, je me

1. Il n'est pas hors de propos de rappeler que cet appel fut entendu, et cette généreuse initiative suivie de toutes parts. De fructueuses souscriptions recueillies par les journaux légitimistes de Paris et de la province donnèrent l'élan à une véritable souscription nationale. On sait que, malgré l'empressement de l'administration à faire arriver partout les céréales qui manquaient, on vit éclater en quelques départements des troubles populaires, sinistres avant-coureurs des scènes de Juin 1848.

féliciterai du moins d'avoir pu adoucir le sort de Français malheureux qui, par leur position particulière, ont encore plus de titres à mon intérêt.

Je vous renouvelle, etc., etc.

Au Duc de Lorge.

30 Octobre 1846.

Mon cher Duc, voulant, à l'occasion de mon mariage, donner à mes fidèles amis des provinces de l'Ouest une nouvelle marque de ma sollicitude, et leur prouver encore que je n'oublie pas ce qu'ils ont fait et souffert pour moi, je vous charge d'être, dans cette circonstance, mon intermédiaire auprès d'eux. Je mets à votre disposition une somme de seize mille francs pour la distribuer à ceux qui, par leurs blessures, leurs services et leur position, ont des titres plus particuliers à mon intérêt. Tout mon regret, surtout lorsqu'il s'agit de si nobles infortunes, c'est de ne pouvoir pas faire davantage pour les soulager ; mais le

temps viendra, je l'espère, où il me sera possible de leur témoigner plus efficacement toute ma reconnaissance.

Concertez-vous, pour la répartition de cette somme, avec les amis que je vous ai précédemment désignés. Je connais leur dévoûment, et je suis sûr qu'ils seront heureux de s'associer à vos efforts et de vous faciliter les moyens de remplir la mission que je confie à votre zèle et au leur.

Je vous renouvelle, mon cher Duc, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Aux Dames de la Halle.

Frohsdorf, Novembre 1846.

Nous remercions sincèrement les Dames de la Halle et des marchés de la bonne ville de Paris des félicitations et des vœux qu'elles nous ont adressés à l'occasion de notre mariage. Tout ce qui nous vient, tout ce qui nous parle de la France a des droits sur nos cœurs. Nous recevons avec plaisir et reconnaissance les fleurs qui nous sont envoyées, et nous les garderons comme un témoi-

gnage précieux du souvenir et de l'affection que l'on nous conserve dans notre chère patrie.

Signé : HENRY-MARIE THÉRÈSE.

Au Marquis de Vogüé.

1er Décembre 1846.

Monsieur le Marquis de Vogüé, c'est un besoin pour moi de vous dire combien j'approuve, combien j'admire votre noble conduite et votre dévoûment au milieu des désastres qui viennent d'affliger une partie de la France. Dans d'autres temps j'aurais regardé comme un devoir d'honorer, de récompenser de telles actions ; je ne puis vous offrir aujourd'hui que l'assurance de ma gratitude et de ma satisfaction ; mais je connais votre cœur et vos sentiments, et je suis bien sûr que vous serez sensible à cet hommage que je me plais à vous rendre. Que tous mes fidèles amis suivent votre exemple, qu'ils cherchent, en mon absence, à se rendre utiles à notre chère patrie comme j'aimerais tant à le faire moi-même, et ils acquerront ainsi de nouveaux droits à mon estime et à ma reconnaissance.

Comptez toujours, Monsieur le Marquis, sur ma bien sincère et constante affection.

Au Baron Muller.

9 Décembre 1846.

Je suis bien touché, Monsieur le Baron, des sentiments que vous m'avez exprimés à l'occasion de mon mariage, et je vous prie de faire aussi tous mes remercîments aux signataires de la lettre collective qui était jointe à la vôtre. Les félicitations que je reçois de toutes les parties de la France, ajoutent encore à mon bonheur et à la reconnaissance que m'inspire cette nouvelle marque de la protection divine sur ma famille et sur moi. Dites bien à mes fidèles amis d'Alsace, en leur parlant de la Princesse qui vient de s'associer à ma destinée, que son cœur n'est pas moins français que le mien, et qu'elle est prête à se dévouer, comme moi, à la prospérité et à la gloire de la France. Le souvenir que j'ai conservé de votre digne frère, le brave colonel Muller, me fait doublement regretter la perte de son fils, en qui nous aurions tous été si heureux de le voir revivre.

Comptez toujours, Monsieur le Baron, sur ma constante et sincère affection.

Au Comte Jules de Jumilhac.

14 Janvier 1847.

J'ai reçu, monsieur le Comte, la lettre que vous m'avez écrite à l'occasion de mon mariage, et je veux vous en remercier moi-même. Soyez aussi mon interprète auprès de ceux qui vous ont choisi pour le leur auprès de moi dans cette circonstance. Je trouve mes peines moins vives et mes joies plus douces, quand je pense que de nobles cœurs s'associent à tout ce que le mien éprouve. Combien je leur sais gré surtout d'avoir répondu avec tant d'empressement à mon appel en faveur des classes indigentes. Assister des Français qui souffrent, c'est me servir ! La charité de mes amis, autant que leur fidélité et leur dévoûment, me portera bonheur.

Recevez, Monsieur le Comte, la nouvelle assurance de ma sincère et constante affection.

A M. de Lesquen, ancien Évêque de Rennes.

25 Mars 1847.

Monsieur l'Évêque, les adresses de la cité bretonne à laquelle Du Guesclin a légué sa fidélité avec son cœur, ne pouvaient manquer d'être ici les bienvenues. Le dévoûment profond qu'elles respirent, les noms qui les couvrent, à la tête desquels le vôtre était si digne de paraître, auraient suffi pour me prouver, si j'avais pu en douter jamais, que cette noble ville a gardé religieusement le dépôt que lui avait confié le bon connétable. J'ai été charmé, en particulier, de retrouver là plusieurs de mes amis que j'ai vus à Londres. Je sais que tous auraient voulu y venir, et ceux qui ne l'ont pas pu ont le même droit à ma gratitude.

La compagne que le Ciel m'a donnée, et qui partage tous mes sentiments, a été, comme moi, vivement touchée des félicitations et des vœux dont les royalistes de Dinan nous ont envoyé la chaleureuse expression. En vous priant de leur en faire nos remercîments, nous sommes heureux

d'avoir pour interprète, dans cette circonstance, le vénérable évêque, le fidèle Breton, le vieux soldat de l'armée de Condé, le brave chevalier de Saint-Louis, à qui je me plais à dire ici qu'il peut toujours compter sur toute mon estime et ma bien sincère affection.

Au Comte Turpin de Crissé.

25 Avril 1847.

Je viens de recevoir, Monsieur le Comte, les dessins que vous m'avez envoyés, et je m'empresse de vous en faire mes remercîments bien sincères. Le sentiment qui a inspiré ce beau travail, le crayon habile qui l'a exécuté, et le noble cœur qui l'a offert, tout se réunit pour en relever le prix à mes yeux. Je vous sais gré, en particulier, de n'avoir fait entrer dans cette charmante collection que des vues de France. Je regarde en passant ce que la terre étrangère a de remarquable ; mais c'est pour la France que sont naturellement toutes mes préférences et ma prédilection, parce que c'est là que je vis par mes plus doux souvenirs et par mes plus chères espérances. Ma femme, qui

est tout aussi française que moi, veut que je vous dise combien cet envoi lui a fait à elle-même de plaisir.

Madame la Comtesse de Turpin, dont le cœur est si digne du vôtre, et qui partage vos sentiments et vos travaux, a également droit à notre gratitude.

Croyez toujours, Monsieur le Comte, à toute mon estime et à mon affection.

Au Baron de Rivière.

15 Juin 1847.

Déjà depuis longtemps, Monsieur le Baron, votre zèle, votre dévoûment et votre fidélité m'étaient connus. Les nouveaux services que vous venez de rendre à la sainte et noble cause dont je suis le représentant, ajoutent encore à ma gratitude, et je suis charmé d'avoir ici l'occasion de vous le dire moi-même. Je vous remercie également de la note qui était jointe à votre lettre et que j'ai lue avec beaucoup d'attention. Sans doute, c'est à nous de marcher à la tête du mouvement social

pour lui donner une sage et utile direction, de nous montrer toujours et partout les plus empressés comme les plus habiles à faire le bien, et de prouver ainsi à la France, et principalement aux classes laborieuses, de quel côté sont leurs vrais amis et les défenseurs constants de tous leurs intérêts.

Recevez, Monsieur le Baron, l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère affection.

Au Baron de Lanusse-Boulemont.

20 Juin 1847.

Je veux vous dire moi-même, Monsieur le Baron, toute la part que je prends au malheur qui vient de vous frapper. Votre père vous laisse le glorieux héritage de tous les services qu'il a rendus à la France sur les champs de bataille et une réputation sans tache. Cette pensée doit adoucir vos justes regrets. Pour moi, je le regardais comme l'un de mes meilleurs amis, et je sais, ainsi que vous me le dites, qu'il est mort comme il a vécu, fidèle à son Dieu et à son roi. Formés par ses leçons et

ses exemples, ses enfants suivront toujours ses nobles traces, et je compte sur eux comme je comptais sur lui. Soyez dans cette douloureuse circonstance mon interprète auprès de toute votre famille, et recevez, Monsieur le Baron, l'assurance de toute mon affection.

Au Vicomte de Saint-Priest.

22 Janvier 1848.

J'ai reçu, mon cher Saint-Priest, la note que vous avez rédigée de concert avec quelques-uns de mes amis. Je m'empresse de vous en remercier et de vous donner l'assurance que je l'ai lue avec beaucoup d'intérêt et d'attention.

Ce n'est pas la première fois qu'on m'exprime le désir qu'une manifestation publique de ma part témoigne de ma sympathie pour la ligne de conduite politique adoptée par le saint-père, et je comprends très-bien l'avantage qui pourrait résulter, dans l'état actuel des esprits, d'une telle démarche ; mais, d'un autre côté, elle présenterait

de si graves inconvénients, que je regarde comme un devoir de m'y refuser. Sans doute, je fais des vœux sincères pour que le pape puisse accomplir avec succès la grande et difficile tâche qu'il a entreprise, et pour que ses généreux desseins en faveur de ses sujets ne soient point paralysés et compromis par l'esprit révolutionnaire qui, depuis soixante ans, a déjà été tant de fois et en tant de lieux le seul obstacle à l'établissement d'une sage et véritable liberté. Ces sentiments, je serai toujours heureux de les professer toutes les fois que j'en trouverai l'occasion ; mais tant que je serai forcé de vivre sur la terre d'exil, il importe essentiellement au maintien de ma dignité et de mon indépendance personnelle, que je conserve la plus stricte neutralité, et que je reste constamment étranger à tout ce qui touche la politique des divers gouvernements. C'est la règle de conduite que j'ai adoptée ; je m'en suis bien trouvé jusqu'ici, et je crois qu'il y aurait imprudence et danger à s'en écarter.

Je passe maintenant à ce qui regarde les questions de l'intérieur de la France. Je sais, et je m'en afflige, qu'un grand nombre de mes amis m'accusent d'inaction, d'indifférence même, et

qu'ils voudraient me voir prendre une part plus active, si ce n'est à la lutte des partis, au moins à la discussion des questions sociales qui préoccupent en ce moment tous les esprits. Ma position actuelle exige trop de réserve, de prudence et de circonspection, pour qu'il me soit permis de donner satisfaction à ces vœux ; mais il faut que ceux de mes amis qui, comme vous, jouissent plus particulièrement de ma confiance et sont connus pour avoir avec moi des relations habituelles, mettent tous leurs soins à éclairer les royalistes sur mes sentiments et mes intentions. Rappelez-leur donc que, dans toutes les occasions et notamment à Londres, j'ai hautement manifesté ma conviction que le bonheur de la France ne pouvait être assuré que par l'alliance sincère des principes monarchiques avec les libertés publiques. Tout ce qui tendra à ce but aura toujours mon approbation. Ainsi, je vois avec un vif intérêt les efforts qui sont faits pour obtenir, dès à présent, la réforme de ces lois injustes qui privent le plus grand nombre des contribuables de la participation légitime qui leur appartient dans le vote de l'impôt, et qui, tenant sous le joug, par l'exagération de la centralisation administrative, les

communes, les villes, les provinces, les associations diverses, les dépouillent des droits et des libertés qui leur sont le plus nécessaires.

Je m'associe également à la lutte persévérante et courageuse des catholiques de tous les partis en faveur de la liberté de l'enseignement, qui ne devrait avoir d'autres limites que l'autorité tutélaire dont un sage gouvernement ne saurait se départir dans l'intérêt de la société. Obligé de vivre loin de la patrie, je ne puis, hélas ! jusqu'ici que me borner à faire des vœux pour elle, étudiant avec soin toutes les questions qui intéressent son avenir et me tenant constamment au courant de la situation des choses et des esprits par la lecture assidue des journaux et des diverses opinions, et par les correspondances que je multiplie le plus que je puis avec des hommes qui appartiennent aux différentes nuances de l'opinion royaliste. C'est ainsi qu'en recherchant tout ce qui me paraît de nature à m'éclairer sur ce qui fait l'objet habituel de mes méditations, j'espère me trouver prêt, lorsque le cours des événements amènera des circonstances qui me permettront de travailler plus activement, plus personnellement au bonheur de la France.

J'apprends avec plaisir qu'un nouveau congrès de la presse doit bientôt se réunir à Paris, et j'approuve tous les soins qui sont pris d'avance pour donner à cette assemblée toute l'utilité qu'elle peut avoir. Que l'on s'attache surtout à prévenir ces discussions irritantes et dangereuses qui peuvent compromettre l'avenir et jeter le trouble et la désunion au sein du parti royaliste. Pour être fort, il doit toujours rester uni.

Lors de l'ouverture du congrès, j'aurai soin de lui donner, par l'intermédiaire de son président l'assurance de toute ma sympathie. Les fidèles amis venus avec tant de zèle et de dévoûment des divers points de la France sauront que leur Prince est au milieu d'eux par le cœur, par la pensée, s'associant à leurs travaux, à leurs efforts, et prêt comme eux à tout sacrifier pour la prospérité et la grandeur de la commune patrie.

A M*** (1).

1er Juin 1848.

Je viens, Monsieur, de lire la prétendue lettre adressée par moi au Président de l'Assemblée nationale, imprimée et publiée à Paris le 18 Mai dernier.

Je sais aussi qu'il a été répandu plusieurs autres lettres qui tendraient à faire croire que j'ai renoncé au doux espoir de révoir ma chère patrie. Aucune de ces lettres n'est de moi. Ce qu'il y a de vrai, c'est mon amour pour la France, c'est le sentiment profond que j'ai de ses droits, de ses intérêts, de ses besoins dans les temps actuels, c'est la disposition où je suis de me dévouer tout entier, de me sacrifier à elle si la Providence me juge digne de cette noble et sainte mission.

Français avant tout, je n'ai jamais souffert, je ne souffrirai jamais que mon nom soit prononcé lorsqu'il ne pourrait être qu'une cause de division

1. Cette lettre lue et dénoncée à la tribune de l'Assemblée constituante a reçu la publicité du *Moniteur* et de toutes les feuilles de l'époque.

et de trouble. Mais si les espérances du pays sont encore une fois trompées, si la France, lasse enfin de toutes ces expériences qui n'aboutissent qu'à la tenir perpétuellement suspendue sur un abîme, tourne vers moi ses regards, et prononce elle-même mon nom comme un gage de sécurité et de salut, comme la garantie véritable des droits et de la liberté de tous, qu'elle se souvienne alors que mon bras, que mon cœur, que ma vie, que tout est à elle, et qu'elle peut toujours compter sur moi !

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de toute mon affection.

Au Duc de Noailles.

Juin 1848.

J'ai lu avec une attention sérieuse et un vif intérêt la note et la lettre qui m'ont été transmises. Elles ont pleinement confirmé l'idée que je m'étais déjà faite de la situation des esprits et des choses, et j'éprouve le besoin de remercier

ici le dévoûment éclairé auquel je dois ces précieux renseignements. Il n'y a dans mon âme d'amertume contre personne. Ce que je veux seulement. c'est le salut, c'est le bonheur, c'est la gloire de la France ; et il n'est pas de sacrifice que je ne sois prêt à m'imposer pour atteindre ce but et remplir cette noble mission....

A M. Berryer.

15 Juillet 1848.

Votre lettre, Monsieur, est la première qui m'ait apporté la nouvelle de la mort de M. de Chateaubriand. J'avais en lui un ami sincère, un conseiller fidèle, de qui j'étais heureux, dans mon exil, de recevoir les avis et de pénétrer les généreuses pensées. Depuis plusieurs mois, je m'affligeais de voir ce beau génie approcher du terme de sa carrière ; cette perte, si grande, m'est plus pénible encore en ce moment où mon cœur a tant à gémir des douleurs de la patrie.

Que de malheurs n'ai-je pas à déplorer ! Ces luttes affreuses qui viennent d'ensanglanter la

capitale, la mort de tant d'hommes honorables et distingués dans la garde nationale et dans l'armée, le martyre de l'archevêque de Paris, la misère du pauvre peuple, la ruine de nos industries, les alarmes de la France entière ! Je prie Dieu d'en abréger le cours.

Puissent le spectacle de ces calamités et la crainte des maux qui menacent l'avenir, ne point emporter les esprits loin des grands principes de justice et de liberté publique, qu'en ce temps, plus que jamais, les amis des peuples et des rois doivent défendre et maintenir !

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

Au Prince de Montmorency.

18 Juillet 1848.

J'aurais été charmé de vous revoir, mon cher Prince, surtout dans ce moment. Qui, mieux que vous, aurait pu me tracer un tableau fidèle des graves et tristes événements dont Paris vient d'être le théâtre ? Nos amis ont généreusement

payé leur dette à la cause de l'ordre et de la société tout entière menacée de périr. Vous avez été le premier, comme toujours, à donner ce noble exemple. Je sais les dangers que vous avez courus, et je remercie le Ciel de vous avoir préservé. Dites à tous et à chacun que je suis heureux et fier de ce qu'ils ont fait. Je vous prie de témoigner à ceux qui ont été blessés, et particulièrement à MM. de Turenne et Huteau d'Origny, toute la peine que j'en ai ressentie. Exprimez-leur bien tout mon intérêt et mon impatience d'avoir de leurs nouvelles. Pour vous, mon cher Prince, je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de vous réitérer ici, en attendant que je puisse le faire de vive voix, l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

Au Duc de Noailles.

Août 1848.

J'ai lu et relu, mon cher Duc, le compte rendu que je viens de recevoir, et je m'empresse d'exprimer, à ce sujet, ma pleine satisfaction et ma vive

gratitude. Vous le savez déjà, ce que je veux, c'est la paix, c'est le bonheur, c'est la gloire de la France ; et, dans ma conviction profonde, ces graves intérêts ne peuvent être assurés que par le retour au principe qui, pendant tant de siècles, a été la garantie de notre ordre social, et peut seul permettre de donner aux libertés publiques tous leurs développements, sans rien ôter au pouvoir de la force et de l'autorité qui lui sont nécessaires. Tous les bons esprits et tous les cœurs droits ne tarderont pas, je l'espère, à reconnaître cette vérité, et plus que jamais ils éprouveront le besoin de s'entendre, de se soutenir mutuellement et de travailler tous ensemble au salut de la patrie.

Pour moi, dans la part que je puis être destiné à prendre à ces nobles efforts, exempt de toute vue personnelle, je n'ai d'autre pensée que de remplir les devoirs sacrés que m'impose ma naissance, de contribuer à délivrer mon pays des maux présents et des craintes de l'avenir, et de l'aider à recouvrer sa sécurité au dedans, sa grandeur au dehors. Qui ne sent que l'unique moyen d'atteindre un but si désirable, est dans l'alliance et le concours de tous les partis, n'en formant

plus qu'un seul indissolublement uni désormais pour la défense des grands intérêts de la société ?

Aussi, le plus beau jour de ma vie sera celui où je pourrai voir tous les Français, après tant de dissentiments et de rivalités funestes, rapprochés par les liens d'une confiance réciproque et d'une véritable fraternité ; la famille royale réunie autour de son chef dans les mêmes sentiments de respect pour tous les droits, de fidélité à tous les devoirs, d'amour et de généreux dévoûment pour la patrie ; enfin, la France entière, pacifiée par la réconciliation de tous ses enfants, donner au monde le spectacle d'une concorde universelle, sincère, inaltérable, qui lui promette encore de longs siècles de gloire et de prospérité.

Je vous renouvelle, mon cher Duc, l'assurance de toute mon estime et de ma constante affection.

Au Duc de Noailles.

5 Octobre 1848.

D'après ce que vous m'écrivez, mon cher Duc, des personnes éminentes, convaincues de la nécessité de réunir en un seul faisceau toutes les forces qui peuvent résister à la tempête dont le monde social est si violemment ébranlé, pensent qu'un rapprochement entre les deux branches de ma famille est la condition première de cette désirable union. Mes devoirs envers la France seront toujours la règle essentielle de ma conduite. Tout ce qui peut contribuer à la sécurité, au bonheur, à la gloire de notre pays, je suis prêt à l'accomplir sans hésitation, sans arrière-pensée. Je crois avec vous que le concours de tous les hommes de cœur, de talent et d'expérience est nécessaire au rétablissement et au maintien de l'ordre dans notre patrie. Je vous l'ai déjà dit, étranger et inaccessible à toutes les passions qui perpétuent les funestes discordes, je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je verrai tous les Français rapprochés par les liens d'une fraternité véritable, et la famille royale réunie à son chef dans les mêmes sentiments de respect pour tous les droits,

de fidélité à tous les devoirs, d'amour et de dévoûment pour la patrie.

Tous les événements passés disparaissent pour moi en présence des hauts intérêts de la France, qu'il s'agit de sauver au bord d'un effroyable abîme. J'appelle à concourir à ce grand œuvre tous les hommes distingués qui, jusqu'à ce jour, ont utilement et consciencieusement servi le pays et qui peuvent le servir encore. J'ai employé les longues années de mon exil à étudier les choses et les hommes. Je comprends les conditions que le temps et les événements ont faites à la société actuelle; je reconnais les intérêts nouveaux qui, de toutes parts, se sont créés en France, et le rang social que se sont légitimement acquis l'intelligence et la capacité. Si la Providence m'appelle sur le trône, je prouverai, je l'espère, que je connais l'étendue et la hauteur de mes devoirs. Exempt de préjugés, loin de me renfermer dans un esprit étroit d'exclusion, je m'efforcerai de faire concourir tous les talents, tous les caractères élevés, toutes les forces intellectuelles de tous les Français, à la prospérité et à la gloire de la France.

Je vous renouvelle, mon cher Duc, l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère et constante affection.

A M. ***.

12 Octobre 1848.

Je profite, mon cher ami, d'une occasion sûre pour vous remercier des diverses lettres que vous m'avez adressées depuis quelque temps. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt tous les détails que vous me donnez sur la situation des choses et des esprits, mais ce qui m'a le plus frappé, c'est de voir les hommes de cœur et de talent des divers partis oublier leurs anciennes divisions et s'unir dans leurs efforts pour la défense de la société près de périr. C'est là un symptôme heureux et qui doit fortifier nos espérances pour l'avenir. Je me réjouis surtout de ce que vous me dites des bonnes dispositions du maréchal Bugeaud. Je ne m'en étonne pas, car l'excellent colonel d'Esclaibes que nous avons eu le malheur de perdre, et qui était son ami, m'avait appris à le connaître depuis longtemps. Par ses talents militaires, sa haute capacité, son caractère ferme et énergique, et l'influence qu'il exerce sur l'armée, le maréchal peut être appelé à rendre à notre patrie, dans les circonstances actuelles, les services les plus signalés.

Quant à moi, dont la devise a toujours été : *Tout pour la France*, mon seul vœu, ma seule ambition, vous le savez, est de servir ma patrie, de me dévouer pour elle, et ceux qui m'aideront à la sauver, à lui rendre repos, liberté, prospérité, grandeur ; ah ! ceux-là peuvent bien compter sur toute ma reconnaissance. Ils me trouveront toujours prêt à leur tendre la main de quelque côté qu'ils viennent.

Continuez, mon ami, à me parler de notre chère et malheureuse France. C'est un devoir, c'est un besoin pour moi d'être au courant de tout ce qui s'y passe. Mandez-moi tout ce que vous croyez utile de porter à ma connaissance ; vous me rendrez par là un véritable service dont je vous remercie d'avance.

Chargez-vous, pour votre famille, de mes plus affectueux souvenirs, et comptez toujours sur ma bien sincère amitié.

A M. Berryer.

15 Janvier 1849.

Il y a peu de jours, Monsieur, l'on vous mandait par mon ordre, que j'approuvais et que je

partageais votre manière de voir sur le passé et sur l'avenir. En rendant aujourd'hui justice à votre dévouement, à votre zèle infatigable et en vous renouvelant ici l'expression de toute ma gratitude, je veux vous dire combien j'apprécie la prudence que vous apportez dans vos démarches et l'utilité de vos relations avec les hommes considérables au milieu desquels vous place naturellement votre situation politique. L'état présent des affaires et des esprits en France, et la marche des événements font pressentir de nouvelles crises. Elles me trouveront prêt à me dévouer tout entier, avec l'aide de Dieu, à l'accomplissement des devoirs que m'imposent les droits que je tiens de ma naissance. Mais ces droits, je ne les ferai jamais valoir que dans l'intérêt de ma patrie, et pour la sauver des déchirements et des périls extrêmes dont elle est menacée. Car mon règne ne saurait être ni la ressource ou l'œuvre d'une intrigue, ni la domination exclusive d'un parti.

Vous connaissez, Monsieur, mes sentiments et mes intentions à l'égard des membres de ma famille, comme à l'égard des hommes que leur haute probité et leur capacité éprouvée appellent à rendre au pays d'éminents services. Je vous autorise

à donner en mon nom l'assurance que l'on me verra toujours disposé et résolu à prendre toutes les mesures qui, en conciliant avec les droits de la couronne, la dignité du gouvernement, la stabilité et la grandeur des institutions politiques, favoriseront le développement des libertés et des intérêts généraux, et feront surtout régner cet esprit de paix et d'union entre tous les Français, qui est ma plus chère pensée.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

A M. Béchard, député du Gard.

22 Janvier 1849.

Le discours que vous avez prononcé, Monsieur, au sujet de la centralisation administrative, vient de m'être envoyé. Je l'ai lu avec d'autant plus d'attention et d'intérêt que vous y traitez une de ces grandes questions d'avenir qui font le principal objet de mes constantes études. Vous savez déjà combien j'apprécie vos sages et utiles pensées sur tout ce qui peut concourir au salut et à la pros-

périté de la France. Je serais charmé que vous puissiez vous occuper d'un travail sur l'application pratique de la décentralisation, dont votre discours expose la théorie, et même y formuler vos idées en projets de loi ou de décrets, afin de les rendre encore plus précises. Je recevrais ce mémoire avec une vive gratitude, et ce serait un nouveau service rendu par vous à la noble cause dont vous êtes un des plus dignes et des plus zélés défenseurs.

Comptez toujours, Monsieur, sur toute mon estime et ma bien sincère affection.

Au Général de Latour-Maubourg.

27 Février 1849.

J'apprends, mon cher Général, les inquiétudes que votre santé vient de causer à vos amis, et je veux vous dire moi-même combien je les partage. Faites-moi donner promptement de vos nouvelles; je les attends avec la plus vive impatience et j'espère qu'elles seront telles que je les désire. Soignez-vous

bien pour la France et pour moi ; car je sais que la France et moi nous ne faisons qu'un dans votre cœur.

Vous gémissez comme nous tous des malheurs de cette chère patrie, au service de laquelle je voudrais pouvoir déjà me consacrer tout entier. Bientôt, j'en ai la confiance, nous verrons luire pour elle de nouveaux jours de prospérité, de puissance et de gloire. Je vous ai souvent parlé de toute ma reconnaissance pour votre noble et chevaleresque fidélité, et de tout l'attachement que je vous porte. Croyez que mes sentiments ne changeront pas plus que les vôtres.

Je vous renouvelle, mon cher Général, l'assurance de ma sincère et constante affection.

Au Marquis de Larochejaquelein.

26 Mars 1849.

On vient, mon cher la Rochejaquelein, de m'envoyer de Paris le prospectus de l'association que vous voulez fonder au profit des classes ouvrières. Je m'empresse de vous féliciter de la noble et gé-

néreuse pensée que vous avez conçue, et à laquelle je m'unis du fond du cœur. On vous remettra ma faible offrande. Ah ! combien je regrette que le malheur des temps et mon triste éloignement de la France ne me permettent pas de protéger, de patroner d'une manière plus efficace des établissements destinés à faire tant de bien ! Mais mon exemple, je l'espère, sera suivi par tous mes amis ; ils voudront ainsi m'aider encore une fois à témoigner toute ma sympathie, toute ma sollicitude pour les maux de la patrie.

Je vous renouvelle, mon cher la Rochejaquelein, l'assurance de ma sincère et constante affection.

Au Duc des Cars.

26 Mars 1849.

C'est avec un bien vif empressement, mon cher Duc, que je viens offrir, cette année comme les précédentes, mon faible tribut à l'œuvre de Saint-Louis. Dans la souffrance générale, il faut que cha-

cun fasse ses efforts pour venir au secours du malheur. Les infortunes que soulage l'association formée sous les auspices du saint Roi ont un caractère qui les rend encore plus sacrées pour nous. Je suis donc bien sûr que la charité de mes amis, loin de se ralentir à la vue de la misère toujours croissante, sentira la nécessité de redoubler de zèle et de s'imposer de nouveaux sacrifices, afin de soutenir cette institution salutaire et de lui donner les moyens de continuer à remplir sa bienfaisante mission. Je leur en fais d'avance tous mes remerciements et je vous renouvelle à vous-même, mon cher Duc, l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

Aux ouvriers de Paris.

25 Août 1849.

C'est avec l'émotion la plus vive que j'ai reçu le témoignage qui m'a été offert par des ouvriers de tous les états de la ville de Paris. J'ai été profondément touché de voir leurs délégués venir me trouver sur la terre étrangère, et je les charge

d'être auprès de tous leurs camarades les interprètes de ma gratitude et de mon affection. Apprendre que mon nom est prononcé avec sympathie dans mon pays, dans ma ville natale, c'est la plus grande consolation que je puisse recevoir dans l'exil !

En parcourant les listes nombreuses qui m'ont été apportées, j'ai été heureux et fier de compter tant d'amis dans les classes laborieuses. Etudiant sans cesse les moyens de leur être utile, je connais leurs besoins, leurs souffrances, et mon regret le plus grand est que mon éloignement de la patrie me prive du bonheur de leur venir en aide et d'améliorer leur sort. Mais un jour viendra, c'est mon espoir le plus cher, un jour viendra où il me sera donné de servir la France et de mériter son amour et sa confiance.

A M. Raudot, député de l'Yonne.

12 Septembre 1849.

J'ai reçu, Monsieur, les divers écrits que vous m'avez adressés, mais je désirais les avoir lus avant

de vous en remercier. Je le fais aujourd'hui d'autant plus volontiers que je suis charmé de pouvoir vous dire combien j'apprécie ces importants et utiles travaux. Je vois avec plaisir mes amis s'occuper avec autant d'intelligence que d'activité de tout ce qui peut concourir au salut et à la prospérité future de notre chère patrie. Votre ouvrage sur *La France avant la Révolution* contribuera puissamment, j'en ai la confiance, à faire tomber d'anciennes calomnies et à rétablir la vérité sur des faits trop souvent présentés sous les plus fausses couleurs.

Quant aux graves questions que vous traitez particulièrement dans votre proposition à l'Assemblée législative et dans la note manuscrite qui était jointe à votre envoi, elles font l'objet continuel de mes pensées et de mes plus sérieuses méditations. Je serais heureux qu'une occasion se présentât de pouvoir m'entretenir de vive voix avec vous de ces grands intérêts de l'avenir. Car mon vœu le plus ardent est de m'éclairer, afin d'être plus en état de travailler un jour efficacement, si la Providence m'y appelle, au bonheur et à la gloire de la France.

Je connaissais déjà, Monsieur, les nobles senti-

ments qui vous animent, et je me félicite de pouvoir vous donner l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Au Duc de Reggio.

15 Septembre 1849.

Mon Cousin, comme Français, comme fils aîné de l'Eglise, je ne pouvais rester étranger au grand fait d'armes que vous venez d'accomplir. Rome rendue à son souverain légitime, la ville des apôtres ramenée sous l'obéissance de celui qui a hérité de leur mission divine, ce sont là d'illustres souvenirs qui demeureront attachés aux armes françaises. J'ai éprouvé un vif sentiment de joie en voyant nos soldats ajouter cette gloire nouvelle à tant d'autres gloires qui sont notre patrimoine à tous. Je ne suis pas moins heureux de penser que c'est vous qui avez rempli cette haute et belle mission; que c'est à vous qu'en appartient l'honneur et en est due la reconnaissance. Votre épée a été digne de celle de votre noble père, du guer-

rier de Zurich, de Friedland et de Wagram. Quoique les portes de la patrie me soient fermées encore, et que ma position me prive du bonheur de distribuer les récompenses nationales justement acquises à la valeur et aux services rendus, je sens cependant le besoin de vous donner ici ce témoignage de ma satisfaction personnelle, auquel je sais que vous attachez du prix.

Je vous renouvelle, mon Cousin, l'assurance de toute mon estime et de ma sincère et constante affection.

Au Comte d'Argy.

30 Septembre 1849.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, votre lettre et le travail dont elle était accompagnée. Je les ai lus avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Sans cesse occupé des grandes questions qui ont pour objet d'améliorer le sort des classes laborieuses et indigentes, je vois avec plaisir mes amis prendre l'initiative de tout ce qui peut amener à cet égard d'heureux résultats. J'approuve donc votre plan, et je souhaite-

rais qu'il fût possible d'établir, dans tous les départements, des associations semblables. Dites à MM. Leroux et Oson combien je suis touché des soins qu'ils se donnent pour vous seconder dans l'accomplissement d'une œuvre si utile. Quant à vous, Monsieur le Comte, je sais que l'on vous trouve toujours lorsqu'il s'agit de servir la sainte et noble cause dont le triomphe doit assurer le bonheur et la gloire de la France. Comptez sur toute ma gratitude comme sur ma bien sincère et constante affection.

Au Marquis de Bausset.

1er Novembre 1849.

Je veux vous remercier moi-même, Monsieur le Marquis, de la lettre que vous m'avez écrite et de l'excellent ouvrage que vous venez de m'envoyer. Je l'ai lu avec d'autant de plus d'attention et d'intérêt que les questions que vous traitez, question de vie et d'avenir pour la France, font le sujet constant de mes études et de mes sérieuses réflexions. Rappeler à tous que les droits ne peu-

vent naître que de l'accomplissement des devoirs ; que le seul moyen de combattre efficacement le paupérisme et ces doctrines pernicieuses qui le rendent plus dangereux encore, est de travailler sans relâche à l'amélioration, à la fois religieuse intellectuelle, morale et matérielle des classes malheureuses ; telle est la mission que vous vous êtes donnée. Je vous félicite de la manière dont vous l'avez remplie, et j'espère que vos nobles efforts ne seront pas sans utilité. Quant à moi, vous le savez, le plus beau jour de ma vie sera celui où la Providence daignera m'appeler à me dévouer tout entier au salut et au bonheur de notre chère patrie.

Je viens de faire une visite à ma mère ; elle m'a beaucoup parlé des services que vous avez rendus, des sentiments de fidélité et de dévoûment dont vous avez fait preuve, il y a quelques années. Je suis heureux de trouver cette occasion de vous en exprimer ma gratitude, et de vous donner l'assurance de toute mon estime et de ma sincère affection.

A M. Benoist d'Azy, Député du Gard.

16 Novembre 1849.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre et le remarquable rapport dont elle était accompagnée. C'est, comme vous le dites si bien, en revenant aux vrais principes de la charité chrétienne, c'est en ranimant au sein des classes pauvres cet esprit de famille, qui tend à s'éteindre, que l'on peut arriver enfin à la solution du grand problème qui préoccupe aujourd'hui, avec tant de raison, tous les bons esprits et tous les cœurs généreux. Pour moi, toujours attentif à tout ce qui peut assurer l'avenir du pays, je suis charmé de voir mes amis prendre en main la cause des malheureux, et chercher tous les moyens d'améliorer leur sort, sans les flatter cependant d'espérances trompeuses. Je saisis avec empressement cette occasion de vous exprimer ma gratitude de tout ce que vous faites pour être utile à notre chère patrie. Servir la France est la meilleure preuve d'attachement que vous puissiez me donner. Faites mes compliments à votre fils dont je n'oublie pas la bonne visite, et

recevez, Monsieur, l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère affection.

A M.***.

10 Mars 1850.

J'apprends que des souscriptions ont été ouvertes dans plusieurs départements pour m'offrir en hommage des objets de grand prix. Je suis profondément touché et reconnaissant de ces marques de souvenir et de sympathie, mais je désire que mes amis sachent que, dans les circonstances actuelles, il ne m'est pas possible d'accepter leurs dons. En présence des maux de la patrie et de tant d'infortunes à soulager; lorsque l'amélioration du sort des classes laborieuses appelle surtout notre sollicitude, et que je m'afflige moi-même tous les jours d'être privé, par le malheur des temps et par mon absence, de la satisfaction de venir à leur aide suivant mon cœur, comment pourrais-je voir avec plaisir mes amis faire des dépenses pour moi? Qu'ils réservent donc pour un emploi plus utile, je le leur demande, toutes les ressources dont ils

peuvent disposer. Le bien qu'ils feront en France en mon nom, sera la meilleure preuve qu'ils puissent me donner de leur affection, celle dont je leur saurai toujours le plus de gré.

A M. Berryer.

15 Avril 1850.

Je n'ai pu lire, Monsieur, sans partager l'admiration générale, le discours que vous avez prononcé dans la séance du 2 Avril (1). La sainte cause que vous défendiez se confond avec celle de la France. C'est donc un service de plus que vous venez de lui rendre. J'ai voulu vous en exprimer ma gratitude particulière, et vous dire en même temps tout le prix que j'attache à ce que vous ne laissiez jamais échapper une occasion de prêter aux grands intérêts de la patrie l'appui de votre dévouement

1. Le *Moniteur* de ce jour rapporte une des plus chaleureuses improvisations de M. Berryer qui fit justice, comme rapporteur du budjet, d'une proposition ne tendant à rien moins qu'à désorganiser le clergé de France. Le succès du puissant orateur fut tel que, sur 576 votants, 434 se prononcèrent contre l'insidieux amendement.

sans bornes et de votre puissante parole. C'est là une mission glorieuse que vous poursuivrez, j'en suis bien sûr, avec un zèle égal au talent que vous avez reçu du ciel, et qui ne peut manquer d'être couronné de nouveaux succès.

Je suis heureux de pouvoir vous renouveler ici l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

A MM. les Membres de la Commission de la Loire Inférieure et de la Vendée.

28 Avril 1850.

Vous vous êtes empressés, Messieurs, à la première nouvelle de la catastrophe du pont d'Angers, d'envoyer mille francs en mon nom pour la souscription ouverte en faveur des victimes de cet affreux événement. Fidèles enfants de la Bretagne et de la Vendée, si fécondes en nobles sentiments et en inspirations généreuses, vous n'avez pas douté un seul instant que mon cœur, cruellement déchiré comme les vôtres au récit de ce lamentable désastre, ne vous fût reconnaissant de ce

que vous auriez fait pour contribuer à l'adoucir ou à le réparer. Je vous remercie d'avoir si bien deviné ma pensée et interprété mes intentions. Car si tous les Français malheureux ont droit à mes sympathies, combien plus encore ceux que vous venez de secourir, puisqu'ils appartiennent à cette brave armée, toujours prête à verser son sang pour la défense ou pour la gloire de la patrie!

Vous ne serez donc pas étonnés que je vous adresse, pour mon compte personnel, une somme égale à celle que vous avez déjà envoyée, en vous chargeant de la faire parvenir à la même destination. Trop heureux que ma faible offrande puisse concourir à soulager tant d'infortunes et à consoler tant de douleurs! Soyez les interprètes de ma gratitude auprès de tous ceux de vos compatriotes qui se sont fait ou se feront un devoir de s'associer à vos charitables efforts, et recevez, Messieurs, l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère affection.

Au Baron P. Benoist d'Azy.

15 Mai 1850.

Je reçois, Monsieur le Baron, la lettre par laquelle vous m'annoncez votre mariage, et je veux vous dire moi-même toute la part que je prends à votre bonheur. Vous m'exprimez à cette occasion des sentiments dont je suis d'autant plus touché, que j'en connais toute la sincérité. Je vois avec plaisir que, fidèle aux traditions de votre famille, et marchant sur les traces de ceux dont vous portez le nom, vous vous préparez par de fortes et sérieuses études à être utile à la France. C'est le plus grand service que vous puissiez me rendre.

Faites mes compliments affectueux à votre père et à votre oncle. Croyez que je n'oublie pas la visite que vous êtes venu nous faire il y a quatre ans, et comptez toujours sur mon affection.

Au Duc de Valmy [1].

16 Mai 1850.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre dernier écrit, mon cher Duc; vous y faites toucher au doigt et le mal et le remède. Le mal vient des atteintes portées depuis plus d'un demi-siècle aux grands principes sur lesquels repose tout l'ordre social et politique, et le remède c'est le retour à ces principes sacrés. Tout ce qui pourrait encore être essayé hors de là n'aboutirait qu'à des révolutions nouvelles et au triomphe plus ou moins prochain, mais infaillible, des fatales doctrines dont le but est le bouleversement et l'entière destruction de la société. C'est ce que tout lecteur impartial de votre livre ne pourra s'empêcher de reconnaître. Sa publication est donc un véritable service rendu à la France, et pour ma part je vous en remercie. Je sais qu'une proposition vous a été faite, et que vous n'avez voulu l'accepter qu'après vous être assuré que je l'approuvais. J'ai bien reconnu là toute la délicatesse de votre noble cœur et j'en ai été vivement touché.

1. M. de Valmy venait de publier une étude politique intitulée : *Du droit de la force et de la force du droit.*

J'ai fait vos commissions auprès de ma tante et de ma femme, qui me chargent de leurs compliments pour vous. Dites les choses les plus affectueuses de ma part à la duchesse de Valmy. Parlez aussi de moi à Henriette, et croyez toujours vous-même, mon cher Duc, à ma bien sincère affection.

A MM. les Membres de la Commission du Morbihan.

30 Mai 1850.

J'apprends, Messieurs, que vous venez de faire ce que je demandais par ma lettre du 10 Mars relative aux divers hommages que plusieurs départements avaient résolu de m'adresser. Dignes enfants de la Bretagne, je vous ai bien reconnus et à votre empressement à m'offrir ce nouveau témoignage de votre dévoûment et à la déférence avec laquelle vous vous êtes conformés à mes intentions. Je vous prie de m'envoyer les listes de souscription du Morbihan. Je désire conserver les noms de tous ceux qui se sont unis à vous dans cette pensée de fidélité. Soyez auprès d'eux

l'interprète de ma gratitude, et recevez, Messieurs, l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère affection.

A MM. les Membres de la Commission de la souscription du département de l'Hérault.

8 Juin 1850.

Ayant appris, Messieurs, qu'une souscription a été ouverte dans votre département pour m'offrir un service de linge damassé qui a appartenu au roi Louis XVI, j'ai voulu exprimer moi-même à tous mes amis de l'Hérault ma profonde gratitude pour la touchante preuve de souvenir qu'ils ont eu l'intention de me donner. Mais comme j'ai refusé, pour des motifs qui vous sont connus, tous les hommages de ce genre qui m'ont été offerts par d'autres départements, je me vois avec un vif regret dans l'impossibilité d'accepter, du moins pour le moment, celui qui m'est annoncé de votre part, quelque précieux qu'il me soit à tant de titres. Je vous prie donc, Messieurs, de rester dépositaires du don qui m'était destiné. C'est de vos mains que je veux le recevoir dans des temps plus

heureux, en France, à Montpellier, lorsque les portes de la patrie me seront enfin ouvertes! Mais je demande que les listes de souscription me soient immédiatement envoyées, désirant connaître et conserver les noms de tous ceux qui se sont unis à vous dans cette pensée de dévoûment et de fidélité. Soyez auprès d'eux les interprètes de mes sentiments, et croyez vous-mêmes, Messieurs, à toute mon estime et à ma bien sincère affection.

Aux Français venus à Wiesbaden en Août 1850.

« Venez, Messieurs, que je vous serre encore une fois autour de moi pour vous dire..... non pas : Adieu! mais au revoir!... pour vous remercier d'avoir quitté vos familles, vos affaires, pour accourir auprès de moi. Dites à vos amis, à nos amis qui n'ont pas pu vous accompagner, que je sais qu'ils partagent vos sentiments et que mon cœur en est profondément touché. J'ai voulu recevoir chacun de vous en particulier, et connaître vos pensées, vos craintes, vos espérances. J'ai vu avec bonheur dans la liberté de ces conversations, qu'unis entre vous par les principes et par la

pensée d'un même but, vous l'êtes aussi par une mutuelle confiance.

« Mes intentions, mes désirs, la ligne de conduite à suivre, rien de tout cela ne vous a été caché. Je veux vous répéter à tous que si vous voulez le triomphe de notre noble et sainte cause, qui est celle de la France, il faut union et discipline.... Montrez-vous donc inébranlables sur les principes, modérés et conciliants pour les personnes. Celui que vous regardez comme votre chef..... comme votre roi.... et qui, je puis le dire, est le meilleur de vos amis, ne vous donnera jamais d'autre exemple...

« Les événements peuvent faire naître soudainement de graves questions tandis que je serais encore loin de vous. Je vous ai dit quels amis ont toute ma confiance parce qu'ils ont la vôtre. Votre accord et le leur résoudront les difficultés. Vous avez pour guides assurés de vos résolutions, votre attachement au droit héréditaire de la couronne, votre foi dans les libertés nationales, et cet amour vrai du pays qui est la plus forte des garanties pour la société menacée.

« Mais si la France, si notre cher pays était jamais en péril, ah! dites bien à ceux qui ne peu-

vent m'entendre combien je serais fier et heureux de voler le premier à sa défense! Retournez-y donc, Messieurs, dans cette chère patrie, retournez-y en attendant que je vous y rejoigne! Quels que soient les événements, comptez sur moi comme j'aime à compter sur vous! »

Au Général d'Hautpoul.

24 Novembre 1850.

J'apprends à l'instant, mon cher Monsieur d'Hautpoul, que le brave général de Latour-Maubourg vient de terminer sa longue et illustre carrière. Vous ne serez pas étonné qu'à cette triste nouvelle, ma première pensée se soit portée vers vous, son ami, son compagnon d'armes, qui avez été particulièrement auprès de moi un autre lui-même dans l'exercice des fonctions auxquelles l'avait appelé la confiance du roi Charles X, et que sa santé, usée par les fatigues de la guerre, ne lui a pas permis de remplir (1). C'est donc à

1. Le général Latour-Maubourg avait été nommé gouverneur de M. le duc de Bordeaux.

vous que je veux dire aujourd'hui, parce que vous le comprendrez mieux que personne, toute mon affliction et la sincérité de mes profonds regrets.

Vrai type de loyauté, de dévoûment et d'honneur, M. de Latour-Maubourg est mort comme il a vécu, en héros chrétien. L'armée perd en lui une de ses vieilles gloires, la France un de ses plus nobles enfants, la royauté un de ses plus fidèles serviteurs, les pauvres un de leurs bienfaiteurs les plus généreux, tous un modèle des plus pures et des plus belles vertus. Aussi est-ce une grande consolation pour moi de pouvoir joindre ici mon tribut d'admiration et de reconnaissance aux hommages qui sont et seront rendus à sa mémoire.

Soyez, dans cette douloureuse circonstance, mon interprète auprès de tous les siens, et croyez toujours, mon cher général, à toute mon affection.

Au Duc de Noailles.

22 Décembre 1850.

Je vous remercie bien, mon cher Duc, de votre lettre du 2 Décembre et des sages réflexions qu'elle

renferme. Je vous prie de remercier aussi pour moi l'auteur de la note que vous m'avez envoyée. Rien ne peut m'être plus précieux que ces communications d'un homme si bien placé sous tous les rapports pour juger la situation et indiquer ce qu'il convient de faire. J'ai reconnu dans ces pages remarquables la supériorité d'esprit, la haute capacité et la longue expérience de celui qui les a dictées; et je les ai lues avec d'autant plus d'intérêt et de satisfaction, que sur la plupart des points, et à quelques différences près, je partage les pensées et les vues qu'elles expriment. Je sais toutes les difficultés que rencontre le retour aux principes de l'hérédité monarchique tant de la part de ceux qui le combattent, que souvent même par le fait de ceux qui le défendent, et ces divers obstacles je sens qu'il est de mon devoir de chercher, autant qu'il est en moi, à les faire disparaître. Aussi me suis-je constamment efforcé de prouver par mes paroles comme par ma conduite que, si la Providence m'appelle à régner un jour, je ne serai pas le roi d'une seule classe, mais le roi ou plutôt le père de tous. Partout et toujours je me suis montré accessible à tous les Français sans distinction de classes et de conditions. Je

les ai tous vus, tous écoutés, tous admis à se presser autour de moi. Vous en avez été vous-même le témoin. Comment après cela pourrait-on encore me soupçonner de ne vouloir être que le roi d'une caste privilégiée, ou, pour employer les termes dont on se sert, le roi de l'ancien régime, de l'ancienne noblesse, de l'ancienne cour? J'ai toujours cru, et je suis heureux de me voir ici d'accord avec les meilleurs esprits, que désormais la cour ne peut plus être ce qu'elle était autrefois.

J'ai toujours cru également qu'il faut que toutes les classes de la nation s'unissent pour travailler de concert au salut commun, y contribuant, les unes par leur expérience des affaires, les autres par l'utile influence qu'elles doivent à leur position sociale. Il faut que toutes soient engagées dans cette lutte du bien contre le mal; que toutes y apportent le concours de leur zèle et de leur active coopération, que toutes y prennent leur part de responsabilité, afin d'aider loyalement et efficacement le pouvoir à fonder un gouvernement qui ait tous les moyens de remplir sa haute mission, et qui soit durable. Toujours aussi j'ai eu l'intime conviction qu'il n'y a que la mo-

narchie restaurée sous la base du droit héréditaire et traditionnel qui, répondant à tous les besoins de la société telle que l'ont faite les événements accomplis depuis plus d'un demi-siècle, puisse concilier tous les intérêts, sauvegarder tous les droits acquis, et mettre la France en pleine et irrévocable possession de toutes les sages libertés qui lui sont nécessaires.

J'apprécie tous les services qui ont été rendus à la patrie; je tiens compte de tout ce qui a été fait, à différentes époques, pour la préserver des maux extrêmes dont elle était et dont elle est encore menacée. J'appelle tous les dévouements, tous les esprits éclairés, toutes les âmes généreuses, tous les cœurs droits, dans quelques rangs qu'ils se trouvent, et sous quelque drapeau qu'ils aient combattu jusqu'ici, à me prêter l'appui de leurs lumières, de leur bonne volonté, de leurs nobles et unanimes efforts pour sauver le pays, assurer son avenir, et lui préparer, après tant d'épreuves, de vicissitudes et de malheurs, de nouveaux jours de gloire et de prospérité.

Telles ont été dans tous les temps, mon cher Duc, et telles sont encore mes dispositions et mes vues. En toute rencontre je les ai hautement pro-

clamées ; je n'ai rien négligé pour les inculquer à mes amis, et si, dans une circonstance récente j'ai manifesté le désir de leur imprimer une direction, c'était justement pour faire prévaloir parmi eux cet esprit de modération et de conciliation qui convient à la cause de l'ordre, de la justice et de la vérité. Je continuerai à marcher dans cette voie. Je saisirai toutes les occasions de dire ce que je veux, et j'espère qne le jour n'est pas loin où, malgré les clameurs de la malveillance et de la passion, tous les hommes raisonnables de tous les partis sauront ce que vous savez vous-même depuis longtemps, que je n'ai qu'une pensée, une intention, une volonté, c'est de servir la France et de me dévouer tout entier à son bonheur.

Croyez toujours, mon cher Duc, à ma bien sincère affection.

Au Comte Molé.

26 Décembre 1850.

Je veux aujourd'hui, Monsieur le Comte, vous remercier moi-même de tout ce que vous faites

pour une cause qui n'est pas seulement la mienne mais celle de la France entière. Votre seconde note vient de m'être remise; je l'ai lue avec autant d'intérêt que la précédente, et je vous en exprime ici ma vive gratitude. Soyez bien convaincu que je prendrai en grande considération les sages conseils de votre longue expérience. Je vous prie de me les continuer en toute occasion, et toutes les fois que vous le jugerez utile. Je les recevrai toujours avec une véritable reconnaissance. Combien je suis heureux de voir les esprits les plus élevés et les plus nobles cœurs s'unir à moi pour travailler tous ensemble et de concert au salut commun! Avec l'aide du Ciel, le succès ne peut manquer de couronner enfin nos efforts, et vous aurez contribué pour votre part à l'accomplissement de ce grand ouvrage.

Faites mes compliments les plus affectueux à Monsieur et à Madame de la Ferté, et croyez vous-même, Monsieur le Comte, à toute mon estime et à ma bien sincère affection.

A M. Berryer.

Venise, 23 Janvier 1851.

Mon cher Berryer, j'achève à peine de lire le *Moniteur* du 17 Janvier, et je ne veux pas perdre un instant pour vous témoigner toute ma satisfaction, toute ma reconnaissance pour l'admirable discours que vous avez prononcé dans la séance du 16. Vous le savez, quoique j'aie la douleur de voir quelquefois mes pensées et mes intentions dénaturées et méconnues, l'intérêt de la France, qui pour moi passe avant tout, me condamne souvent à l'inaction et au silence, tant je crains de troubler son repos et d'ajouter aux difficultés et aux embarras de la situation actuelle. Que je suis donc heureux que vous ayez si bien exprimé des sentiments qui sont les miens et qui s'accordent parfaitement avec le langage, avec la conduite que j'ai tenue dans tous les temps!

Vous vous en êtes souvenu; c'est bien là cette politique de conciliation, d'union, de fusion, qui est la mienne, et que vous avez si éloquemment exposée; politique qui met en oubli toutes les divisions, toutes les récriminations, toutes les oppo-

sitions passées, et veut pour tout le monde un avenir où tout honnête homme se sente, comme vous l'avez si bien dit, en pleine possession de sa dignité personnelle.

Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité. Je respecte sa civilisation et sa gloire contemporaine autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes qu'il a fortement à cœur et que vous avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés comme à vous, comme à tous les Français.

Donner à ces principes toutes les garanties qui lui sont nécessaires par des institutions conformes aux vœux de la nation, et fonder, d'accord avec elle, un gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité monarchique et

sous la garde des libertés publiques à la fois fortement réglées et loyalement respectées, tel serait l'unique but de mon ambition. J'ose espérer qu'avec l'aide de tous les bons citoyens, de tous les membres de ma famille, je ne manquerai ni de courage ni de persévérance pour accomplir cette œuvre de restauration nationale, seul moyen de rendre à la France ces longues perspectives de l'avenir, sans lesquelles le présent, même tranquille, demeure inquiet et frappé de stérilité.

Après tant de vicissitudes et d'essais infructueux, la France, éclairée par sa propre expérience, saura, j'en ai la ferme confiance, reconnaître elle-même où sont ses meilleures destinées. Le jour où elle sera convaincue que le principe traditionnel et séculaire de l'hérédité monarchique est la plus sûre garantie de la stabilité de son gouvernement, du développement de ses libertés, elle trouvera en moi un Français dévoué, empressé de rallier autour de lui toutes les capacités, tous les talents, toutes les gloires, tous les hommes qui, par leurs anciens services, ont mérité la reconnaissance du pays.

Je vous renouvelle, mon cher Berryer, tous mes remercîments, et vous demande de continuer,

toutes les fois que l'occasion vous en sera offerte, à prendre la parole, comme vous venez de le faire avec tant de bonheur et d'à-propos. Faisons connaître de plus en plus à la France nos pensées, nos vœux, nos loyales intentions, et attendons avec confiance ce que Dieu lui inspirera pour le salut de notre commun avenir.

Comptez toujours, mon cher Berryer, sur ma sincère affection.

Au Vicomte de Latour-Maubourg.

28 Février 1851.

Je n'ai fait que remplir un devoir, Monsieur le Vicomte, en m'empressant de payer un tribut d'admiration et de gratitude à la mémoire du brave général de Latour-Maubourg, votre oncle. Sa brillante valeur éprouvée en tant de combats, sa loyauté antique, sa constante amitié pour moi, les hautes vertus qui ont rempli jusqu'à la fin sa glorieuse vie, tout me rend son souvenir à jamais vénérable et cher.

J'ai bien regretté qu'il ne vous ait pas été possible de venir me remettre vous-même son collier

des ordres. J'aurais été heureux de recevoir des mains de son neveu ces insignes, juste récompense du mérite et symbole de fidélité, qui ont si noblement reposé sur sa poitrine. Mais puisque votre santé y a mis obstacle, je vous prie de les confier au Duc de Lévis qui doit aller bientôt en France et qui me les rapportera. J'espère, du reste, que dans quelque autre occasion j'aurai le plaisir de vous voir et de faire personnellement connaissance avec vous. En attendant, croyez, Général, à tous mes sentiments bien sincères.

A M. Béchard, député du Gard.

17 Mars 1851.

Je lirai avec le plus vif intérêt, Monsieur, l'ouvrage que vous venez de publier. Mais je ne veux pas tarder un instant à vous dire combien je suis touché de l'empressement que vous avez mis à vous occuper, sur ma demande, de cet important travail. Vous acquérez par là de nouveaux titres à la gratitude du pays que vous servez avec un zèle si éclairé, et à l'attachement bien sincère que j'ai pour vous.

J'apprends avec plaisir l'impression produite par ma lettre à M. Berryer. Ce que je désire, c'est que la France me connaisse, et qu'elle sache que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bonheur. Puissé-je avoir bientôt l'occasion de le lui prouver par des effets!

Recevez, Monsieur, avec mes remercîments, la nouvelle assurance de ma constante affection.

Au Comte de Salvandy.

17 Mars 1851.

Je veux vous dire moi-même, Monsieur le Comte, tout le plaisir que j'ai eu à recevoir votre lettre. Apprendre, par des hommes, qui, comme vous, connaissent la France, que mes paroles ont pu pénétrer dans les cœurs et dissiper de fâcheuses préventions, c'est assurément la meilleure nouvelle, la plus grande consolation qui puisse m'arriver dans l'exil. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt tous les détails que vous me donnez; ils sont de bon augure. Espérons que cette grande œuvre d'union et de conciliation, que je hâte de tous mes vœux, s'accomplira ibientôt. Dieu veuille, que ce

soit assez à temps pour épargner à notre chère patrie tous les malheurs dont elle est menacée! Voilà le point essentiel et dont il faut se préoccuper avant tout. Aussi, est-ce là l'objet de toutes mes craintes, de toutes mes sollicitudes. Que les hommes de cœur, que tous ceux qui aiment sincèrement leur pays, unissent leurs efforts aux miens et la France sera sauvée!

Vous savez, Monsieur le Comte, que je saisis toujours avec empressement les occasions qui s'offrent à moi pour vous renouveler l'assurance de toute mon estime et de ma constante affection.

Au Vicomte Chifflet.

31 Mars 1851.

Votre lettre m'a fait plaisir, mon cher Vicomte, et je veux vous dire moi-même que j'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt les feuilles que vous m'avez envoyées. C'est une œuvre éminemment utile et méritoire que celle dont vous vous occupez. Je trouve là une nouvelle preuve de votre fidèle dévouement, de votre zèle éclairé, et j'aime à vous

en exprimer toute ma gratitude. Continuez à répandre parmi le peuple les idées de religion, de morale, d'ordre; c'est le meilleur moyen de le préserver de ces funestes doctrines par lesquelles on cherche et l'on ne réussit que trop souvent à l'égarer. Lors même que vous n'obtiendriez pas tous les résultats politiques que vous espérez, je ne vous serais pas moins reconnaissant de vos efforts; car c'est à la France, à son salut, à son bonheur, qu'il faut penser avant tout.

Je vous renouvelle, mon cher Vicomte, l'assurance de toute mon estime et de ma bien sincère et constante affection.

A M. l'Évêque de...

31 Mars 1851.

Monsieur l'Évêque, je suis convaincu, comme vous, que c'est surtout de l'éducation que dépend l'avenir de la France. Aussi ai-je reçu avec une vive satisfaction le premier volume de l'ouvrage que vous publiez sur cette importante matière, et je veux aujourd'hui vous remercier moi-même de

la bonne pensée que vous avez eue de me l'envoyer. Puisse cet excellent livre, fruit de votre expérience et de votre paternel dévouement pour la jeunesse, devenir le manuel de tous ceux qui sont chargés de l'instruire et de la former au bien! Si elle était élevée d'après ces sages maximes, c'est alors qu'elle serait véritablement la consolation et la plus douce espérance de la patrie.

Je serai heureux d'apprendre que vous avez retrouvé, sous le beau soleil de Rome, une santé si utile à la religion et à la société, auxquelles vous avez déjà rendu et vous devez rendre encore de longs et inappréciables services.

Je suis charmé de pouvoir vous renouveler ici, Monsieur l'Évêque, l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

A MM. les instituteurs privés de la ville de Paris.

15 Octobre 1851.

J'ai reçu la lettre qui m'a été adressée par plusieurs instituteurs privés de la ville de Paris, et j'ai été vivement touché des expressions de dé-

vouement et de fidélité qu'elle renferme. Ayant dans le cœur de si nobles sentiments, ils ne peuvent manquer de les inspirer aux enfants confiés à leurs soins. Élever ainsi la jeunesse, c'est rendre à la France le plus grand de tous les services. Aussi ai-je voulu les en remercier moi-même, en leur donnant l'assurance de ma bien sincère affection.

A M. l'Évêque d'Arras.

30 Novembre 1851.

Monsieur l'Évêque, dans le tribut de vénération et de regrets payé par la France entière à la mémoire de ma sainte et bien-aimée tante, je me plais à voir comme vous un hommage rendu non-seulement à la double majesté de la vertu et du malheur, mais encore aux grands principes sur lesquels repose tout notre avenir. Aussi ce deuil universel de la patrie, cette affluence dans les temples, ces prières et ces larmes au souvenir de celle qui a passé ici-bas en souffrant et en faisant le bien, sont pour moi une douce consolation, et tout ensemble un puissant motif de croire que le Ciel aura

pitié de nous, et qu'aux jours de la justice succéderont bientôt les jours de la miséricorde. La lettre que vous m'avez écrite me prouve que cette espérance est aussi la vôtre. Je ne puis assez vous dire combien j'ai été touché des sentiments dont elle renferme l'expression. Recevez-en ici tous mes remerciements avec la nouvelle assurance de ma bien sincère affection.

Au Baron du Havelt.

1er Décembre 1851.

Vous savez déjà, Monsieur le Baron, l'importance que j'attache à tout ce qui concerne les intérêts catholiques et français dans l'Orient. Aussi les documents que je viens de recevoir me sont-ils bien précieux, et je vous remercie beaucoup de me les avoir envoyés. Je les lirai avec toute l'attention que commande un pareil sujet. En parcourant le mémoire relatif à la propagande musulmane en Afrique et dans les Indes, j'ai remarqué le point de vue tout nouveau sous lequel l'auteur présente la question. Sans partager entièrement ses craintes sur le danger dont la civilisation chré-

tienne lui paraît encore une fois menacée par le fanatisme mahométan. Je crois, comme lui, que le meilleur moyen de détourner ce péril est de soutenir et de propager, autant qu'on le pourra, les missions catholiques dans ces contrées. Mais, pour cela, il faudrait que la France, paisible au dedans et respectée au dehors, pût reprendre et exercer librement en tout lieu la puissante et salutaire influence qui lui appartient. C'est ce que je désire et ce que j'espère pour la gloire de ma patrie et pour le repos du monde.

Réponse à une adresse de Bordeaux.

2 Décembre 1851.

Vous savez, Messieurs, combien m'a toujours été chère la fidèle cité dont le nom, que j'ai porté moi-même en des temps plus heureux, rappelle un des plus nobles souvenirs de l'admirable vie de ma sainte et bien-aimée tante, objet aujourd'hui d'un deuil si profond et de si unanimes regrets. Aussi ai-je été vivement touché du témoignage d'intérêt et de douloureuse sympathie que vous m'avez donné dans cette triste circonstance, et je veux

vous en faire ici mes bien sincères remercîments. Ma femme, dont le cœur n'est pas moins français que le mien, et qui aime Bordeaux aux mêmes titres que moi, a été également très-sensible à ce que vous lui avez écrit, et elle me charge de vous en exprimer sa gratitude.

Recevez, Messieurs, la nouvelle assurance de de toute mon affection.

A M. de Corcelle.

3 Décembre 1851.

J'ai eu grand plaisir, Monsieur, à faire connaissance avec M. de Barberey, votre neveu, et pendant le peu de jours qu'il a passés au milieu de nous, j'ai été à même d'apprécier ses sentiments, ses excellentes qualités, et les services qu'il peut rendre à la noble cause à laquelle nous avons tous voué notre vie. J'ai été vivement touché de ce que vous me dites, dans votre lettre, de ma sainte et bien-aimée tante. Sa perte est pour moi et pour nous tous un immense malheur. Ses longues épreuves et ses héroïques vertus l'environnaient d'une auréole, qui relevait encore aux yeux du monde

entier la grandeur du principe que je représente, et dont le triomphe peut seul assurer l'avenir de la France. Son vœu le plus ardent, comme ma plus douce espérance, était qu'il lui fût donné de revoir cette patrie qui lui était si chère. Dieu ne l'a pas permis. Mais si quelque chose peut tempérer l'amertume de mes profonds regrets, c'est, après la pensée du bonheur dont elle jouit maintenant, la vue de ce deuil général, de ces unanimes hommages rendus à sa mémoire. Puisse ce cri universel de douleur, en désarmant le courroux du Ciel, hâter en notre faveur le retour des divines miséricordes !

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la note qui était jointe à votre lettre, et je vous en remercie. C'est une triste mais fidèle peinture de la situation. Quoi qu'il arrive, je serai toujours prêt, croyez-le bien, à remplir les grands devoirs qui me sont imposés, et à faire tout ce qui pourra, sans compromettre les véritables intérêts du pays et la dignité de la couronne, faciliter l'accomplissement de cette œuvre de conciliation, objet de tous mes désirs, et qui serait le gage le plus certain du salut de la patrie.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de toute mon estime et de ma constante affection.

A M. de Corcelle.

28 Février 1852.

J'ai lu, Monsieur, avec un grand intérêt et une vive satisfaction les dernières notes que vous m'avez transmises. La situation y est parfaitement appréciée, les questions relatives au présent et à l'avenir y sont mises dans leur vrai jour, et, sur presque tous les points, vos pensées s'accordent avec les miennes. Vous êtes convaincu comme moi, et bientôt j'espère, tous les bons esprits, toutes les consciences droites, surtout les hommes éminents dont vous me parlez et qui reviennent à nous, partageront pleinement cette conviction, que, hors de la monarchie héréditaire il n'y a ni repos, ni grandeur, ni prospérité durable pour le pays condamné par une nécessité fatale à passer incessamment de la licence à l'oppression, de l'anarchie au despotisme; et que c'est uniquement à l'ombre du principe tutélaire de la royauté traditionnelle que peut se réaliser l'alliance si désirée d'une autorité forte et d'une sage liberté. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai reconnu et proclamé ces deux conditions essentielles du gouvernement qui

convient à la France, et qui peut seul la rendre de nouveau paisible et unie au dedans, puissante et glorieuse au dehors. Dans tous les temps et en toute occasion, de vive voix et par écrit, je n'ai cessé de manifester mes sentiments à cet égard, et nul ne saurait les révoquer en doute. Aussi, loin de repousser personne, je serai heureux au contraire d'accueillir tous les hommes utiles dans quelque situation politique qu'ils se soient trouvés, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, pourvu qu'ils apportent au service de l'État un zèle éclairé et un véritable dévouement ; car, si la Providence m'appelle à remonter un jour sur le trône de mes pères, je n'aurai pas trop du concours de tous les talents, de toutes les capacités, de tous les caractères honorables, de tous les cœurs qui aiment sincèrement leur patrie, pour m'aider à remplir les grands devoirs qui me seront imposés. Du reste, je me tiens prêt à tout ce que le Ciel peut ordonner de moi. Quoi qu'il arrive, j'aurai mon plan, mes résolutions, mes mesures arrêtées, et, le moment venu, je serai à mon poste, bien décidé à me sacrifier tout entier pour le bonheur de la France. Nous avons été charmés de revoir M. de Barberey. J'ai eu avec lui de longs

entretiens dont il vous rendra compte. Je m'en réfère donc pour les détails à ce qu'il vous redira de ma part. Je le charge bien spécialement de vous renouveler l'assurance de toute mon estime et de toute mon affection.

A M. S...

11 Juin 1852.

J'ai reçu, Monsieur, votre dernière note. Elle ne m'a pas moins intéressé que les précédentes, et je vous en fais ici tous mes remercîments. Je vous demande d'y ajouter de nouveaux renseignements, d'abord sur la question du crédit foncier, ainsi que sur le moyen que vous indiquez, et qui ne paraît pas très-facile dans l'exécution, puis sur la révision des codes et notamment sur le titre du code de commerce relatif aux faillites.

Il n'est que trop vrai que plus on étudie la situation, plus on voit combien le mal est grand. J'ai confiance pourtant qu'il n'est pas sans remède, et si, avec l'aide du ciel et le concours de tous les hommes d'intelligence et de dévoûment, je puis contribuer à cette œuvre de salut, je suis prêt

pour ma part à m'y consacrer tout entier. Continuez donc, Monsieur, à me communiquer le fruit de vos lumières et de votre expérience, et croyez toujours à ma gratitude comme à mon affection bien sincère.

Manifeste [1].

Frohsdorf, 25 Octobre 1852.

« Français ! En présence des épreuves de ma patrie, je me suis volontairement condamné à l'inaction et au silence. Je ne me pardonnerais pas d'avoir pu un seul moment aggraver ses embarras et ses périls. Séparé de la France, elle m'est chère et sacrée autant et plus encore que si je ne l'avais jamais quittée. J'ignore s'il me sera donné de servir un jour mon pays ; mais je suis bien sûr qu'il n'aura pas à me reprocher une parole, une démarche qui puisse porter la moindre atteinte à sa prospérité et à son repos. C'est son honneur comme le mien, c'est le soin de son avenir, c'est mon devoir envers lui, qui me décident à élever aujourd'hui la voix.

1. Publié dans le *Moniteur universel* du 15 Novembre suivant.

« Français, vous voulez la monarchie, vous avez reconnu qu'elle seule peut vous rendre, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui fondent et assurent le bonheur des nations. Ne vous livrez pas à des illusions qui tôt ou tard vous seraient funestes. Le nouvel empire qu'on vous propose ne saurait être cette monarchie tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens. On se trompe et on vous trompe, quand on vous les promet en son nom. La monarchie véritable, la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire et consacrée par le temps, peut seule vous remettre en possession de ces précieux avantages, et vous en faire jouir à jamais.

« Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à fonder rien de stable ; son nom et son souvenir y suffiraient bien moins encore. On ne rétablit pas la sécurité en ébranlant le principe sur lequel repose le trône, et on ne consolide pas tous les droits en méconnaissant celui qui est parmi nous la base nécessaire de l'ordre monarchique. La monarchie en France, c'est la maison

royale de France indissolublement unie à la nation. Mes pères et les vôtres ont traversé les siècles, travaillant de concert, selon les mœurs et les besoins du temps, au développement de notre belle patrie. Pendant quatorze cents ans, seuls entre tous les peuples de l'Europe, les Français ont toujours eu à leur tête des princes de leur nation et de leur sang. L'histoire de mes ancêtres est l'histoire de la grandeur progressive de la France et c'est encore la monarchie qui l'a dotée de cette conquête d'Alger, si riche d'avenir, si riche déjà par les hautes renommées militaires qu'elle a créées, et dont la gloire s'ajoute à toutes vos gloires.

« Quels que soient sur vous et sur moi les desseins de Dieu, resté chef de l'antique race de vos rois, héritier de cette longue suite de monarques, qui durant tant de siècles ont incessamment accru et fait respecter la puissance et la fortune de la France, je me dois à moi-même, je dois à ma famille et à ma patrie, de protester hautement encore contre des combinaisons mensongères et pleines de dangers. Je maintiens donc mon droit qui est le plus sûr garant des vôtres, et, prenant Dieu à témoin, je déclare à la France et au monde

que fidèle aux lois du royaume et aux traditions de mes aïeux, je conserverai religieusement jusqu'à mon dernier soupir le dépôt de la monarchie héréditaire dont la Providence m'a confié la garde, et qui est l'unique port de salut où, après tant d'orages, cette France, objet de tout mon amour, pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. »

A M. l'Évêque de Luçon.

9 Décembre 1852.

Monsieur l'Évêque, je suis convaincu comme vous qu'un des plus sûrs moyens de remédier aux maux présents de la France. et de lui préparer un meilleur avenir, est de pourvoir à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse sur qui reposent les plus douces espérances de la patrie. Aussi ai-je appris avec une vive satisfaction que le bâtiment du collége catholique vendéen, commencé par vos soins dans votre diocèse il y a dix-huit mois, avance rapidement et sera bientôt terminé. J'ai appris avec un égal bonheur que vous avez été admirablement secondé dans cette belle et pieuse

entreprise par le concours généreux des excellentes populations au sein desquelles s'élève ce monument de votre zèle pastoral.

C'est donc de grand cœur que je viens aujourd'hui joindre ma modeste offrande à celles que vous avez déjà reçues pour cet important objet. Je n'ai qu'un regret, c'est que la modicité de mes ressources et la multiplicité toujours croissante des besoins, ne me permettent pas de faire davantage. Je me félicite du moins en m'associant aux mérites de cette bonne œuvre, de pouvoir donner ainsi à la fidèle Vendée un nouveau témoignage de mes sentiments bien sincères, et à vous, Monsieur l'Évêque, une nouvelle preuve de ma constante affection.

A M. de Belleval.

6 Février 1853.

Je lis assidûment la *Revue contemporaine*, Monsieur, et je veux vous dire ici combien je suis heureux de voir des hommes éminents, des écrivains distingués s'y donner rendez-vous pour défendre de concert, avec la double autorité de la

raison et du talent, les grands principes sur lesquels repose l'ordre social tout entier. Quoi de plus utile, surtout dans ce temps de tristes défaillances où toutes les notions du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, sont confondues, que de rappeler au pays, qui semble l'avoir oublié, que la royauté est l'œuvre des siècles et non d'un jour d'anarchie et de révolte ; que nul empire ne peut subsister sans la tradition monarchique, que c'est la monarchie qui a fait la France grande, forte, compacte ; que la France s'est toujours personnifiée dans ses rois, que la politique du pouvoir royal rétabli après nos malheurs, a été constamment noble, digne, respectée; que les lettres ont refleuri à l'ombre tutélaire de la royauté traditionnelle succédant au despotisme impérial, enfin, que c'est avec justice que l'histoire flétrit les excès monstrueux des tyrans révolutionnaires et qu'elle rend un douloureux et touchant hommage à la sainte mémoire de leurs augustes et innocentes victimes ! Or, tels sont les graves et salutaires enseignements que font entendre dans l'excellente feuille périodique que vous dirigez, les auteurs des remarquables articles auxquels je viens de faire allusion. Je les en remercie bien sincèrement pour

ma part, et je suis charmé de pouvoir vous assurer vous-même, Monsieur, de ma vive gratitude et de toute mon affection [1].

Au Duc de Lévis.

25 Juin 1853.

Je vous remercie, mon cher Duc, du compte si consciencieux que vous me rendez des dispositions et de l'état actuel des esprits dans les diverses nuances de l'opinion monarchique. Leur union complète a toujours été, vous le savez, l'objet de mes vœux et de mes efforts. Je m'étonne et je m'afflige que des doutes puissent s'élever sur mes intentions. Dans la lettre que j'ai écrite de Venise le 23 Janvier 1851, à M. Berryer, et qui heureusement a reçu une si grande publicité, j'ai indiqué les bases sur lesquelles l'union peut et doit s'accomplir. Ainsi que je l'ai dit: « Les maxi-

1. Est-il besoin de dire ici que l'honorable fondateur de la *Revue contemporaine* s'est publiquement retiré depuis plusieurs années de cette publication, qui ne rappelle plus que par son titre ce qu'elle était au moment où cette lettre fut écrite ?

« mes que la France a fortement à cœur, l'éga-
« lité devant la loi, la liberté de conscience, le
« libre accès pour tous les mérites à tous les em-
« plois, à tous les honneurs, à tous les avantages
« sociaux, tous ces grands principes d'une société
« éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés
« comme à tous les Français. Mon unique ambi-
« tion serait de donner à ces principes toutes les
« garanties qui lui sont nécessaires par des insti-
« tutions conformes aux vœux de la nation, et de
« fonder, d'accord avec elle, un gouvernement ré-
« gulier et stable, en le plaçant sur la base de
« l'hérédité monarchique et sous la garde des li-
« bertés publiques à la fois fortement réglées et
« loyalement respectées. »

J'ai la confiance que j'assurerais ainsi les intérêts et la sécurité de tous les Français comme de ma propre maison. Aucun esprit sincère ne peut méconnaître mes sentiments. Quand je les ai exprimés dans ma lettre de Venise, c'est qu'ils étaient, et ils le seront toujours, le fond même de mon âme. Vous pouvez donc, mon cher Duc, le répéter de ma part à toutes les personnes auprès de qui vous croirez que de semblables assurances peuvent avoir encore de l'utilité. Mon devoir est

de conserver loyalement à mon pays et de transmettre intact à mes successeurs le principe de l'hérédité royale et traditionnelle, seule base de la monarchie vraie, forte et tempérée à laquelle un jour, j'en ai le ferme espoir, la France voudra confier elle-même de nouveau ses destinées. On ne peut résoudre ni régler d'avance toutes choses. Il est des déterminations importantes, telles que celles dont vous me parlez, qu'il convient de ne faire connaître ou qu'il faut réserver aux événements eux-mêmes. Sur ces déterminations je dois d'ailleurs garder entière mon initiative. D'après les règles de conduite que j'ai suivies, sur le terrain libre où je me suis placé en m'abstenant dans l'exil de tout acte comme de tout signe extérieur de royauté, je ne connais aucune question qui ne puisse être résolue suivant les circonstances et les besoins du pays, ni aucune difficulté de situation qui ne puisse être surmontée honorablement pour tous.

Je vous renouvelle, mon cher Duc, l'assurance de ma constante affection.

A M. Berard des Glajeux.

Prague, 10 Mars 1854.

Le duc de Lévis m'a communiqué, Monsieur, la lettre que vous lui avez écrite pour le prier de me faire connaître l'arrêt que vient de rendre la Cour d'Orléans relativement au chemin de ceinture du parc de Chambord. Ainsi donc ce noble domaine dont j'ai voulu porter le nom sur la terre étrangère parce qu'il m'a été donné par la France en des jours plus heureux, ne souffrira aucune atteinte. Je le devrai à l'indépendance des juges et à leur esprit d'équité; je le devrai aussi au zèle empressé de mes amis qui, en mon absence, veillent avec tant de sollicitude à la défense de mes intérêts. J'éprouve le besoin de vous en exprimer ici ma satisfaction et ma gratitude. Soyez également auprès de tous ceux qui ont contribué à cet heureux résultat l'interprète de mes remerciments bien sincères et recevez vous-même la nouvelle assurance de ma constante affection.

Au Comte de Villèle.

22 Mars 1854.

J'apprends, Monsieur le Comte, le malheur qui vient de vous frapper, et je ne veux pas différer un instant à vous dire combien je m'associe à votre affliction filiale. Dans celui que vous pleurez, la royauté perd un de ses plus fermes défenseurs, la France un de ses hommes d'État les plus éminents, et moi un de mes plus constants et de mes meilleurs amis. Après avoir rempli avec un éclat et une supériorité incontestable les fonctions importantes auxquelles l'avait appelé la juste confiance des rois Louis XVIII et Charles X, il a su quitter dignement les affaires publiques, fidèle aux sentiments et aux convictions de sa vie entière, faisant des vœux pour la prospérité du pays qu'il avait si noblement servi, et toujours disposé à donner dans l'occasion, quand on les lui demandait, les sages conseils de sa haute raison et de sa longue expérience. Aussi a-t-il été suivi dans sa retraite par la considération, le respect et l'estime de tous, et il est aujourd'hui l'objet de profonds et unanimes regrets. Une grande consolation à

notre commune douleur est de penser qu'il est allé recevoir dans le sein de Dieu le prix de ses travaux, de ses vertus et de ses souffrances, laissant à ses enfants et à ses petits-enfants le précieux héritage de son dévoûment sans bornes et de sa fidélité à toute épreuve.

Soyez dans cette triste circonstance mon interprète auprès de toute votre famille et bien particulièrement auprès de Madame la Comtesse de Villèle, votre mère, et croyez vous-même à ma bien sincère affection.

A M. Moricet.

Prague, 28 Mars 1854.

Nous apprenons, mon cher Moricet, l'affreuse nouvelle de l'assassinat et de la mort du Duc de Parme, et nous en sommes consternés. Dites à Frohsdorf qu'on fasse beaucoup prier pour lui. Il a demandé lui-même les secours de la religion, et il est mort, dit la dépêche, avec la résignation chrétienne la plus édifiante. Le Ciel en soit béni! Mais ne cessons pas pour cela d'adresser à Dieu nos instantes supplications afin qu'il le reçoive dans sa miséricorde.

Au reçu de cette lettre vous partirez immédiatement pour Parme. Vous porterez le pli ci-joint à ma sœur, et vous lui direz que je vous ai envoyé pour lui exprimer encore mieux de vive voix que par écrit, toute ma douleur et mes préoccupations à son sujet dans cette cruelle circonstance. Qu'elle pense à la fin si chrétienne de son mari pour y puiser ses véritables consolations, et qu'elle songe à ses enfants. C'est plus que jamais un devoir pour elle d'en faire des princes chrétiens, profondément pénétrés du sentiment des obligations qu'ils ont à remplir.

Mon premier mouvement, en recevant la fatale nouvelle, a été de partir moi-même pour Parme, mais la réflexion m'a retenu. Dans l'état actuel de l'Europe et surtout de l'Italie, ma présence, loin d'être utile à ma sœur, aurait pu lui être très-nuisible. Je la prie de se tenir en garde contre les menées qui vont se former autour d'elle. Sa position est grave; mais je ne doute pas qu'avec du calme, de la prudence, une volonté ferme et une grande confiance en Dieu, elle ne réussisse à triompher de tous les obstacles. Vous direz tout cela en mon nom à ma sœur, et vous vous mettrez entièrement à sa disposition. Lorsqu'elle n'aura

plus besoin de vous, venez me rejoindre à Prague, m'apporter ce dont ma sœur vous aura chargé pour nous et me donner de ses nouvelles.

Adieu, mon cher Moricet, j'espère que vous ne serez pas trop fatigué de ce long voyage. Comptez toujours sur ma bien sincère affection.

A M. Poujoulat.

15 Juillet 1854.

Je savais déjà, Monsieur, que dans Bossuet, l'orateur, l'historien, le philosophe, le docteur, l'évêque, l'homme, tout est également admirable. J'en trouve une nouvelle preuve dans les lettres que vous venez de publier, et où vous le montrez tel qu'il est, tel que ses immortels ouvrages et sa vie entière nous le révèlent. En contribuant ainsi à faire mieux connaître encore ce vaste et puissant génie, l'éternel honneur de l'Eglise et de la France, vous avez rendu à l'une et à l'autre un véritable service, et pour ma part, comme chrétien et comme Français, je vous en remercie.

Recevez, Monsieur, avec l'assurance de ma gratitude celle de ma constante affection.

Au Comte *.**

8 Octobre 1854.

Je viens, mon cher Comte, de passer quelques jours à Parme auprès de ma sœur. Depuis son malheur c'était la première visite que je lui faisais. Quelle consolation j'ai eue à la revoir enfin après l'événement affreux qui, en déchirant son cœur d'épouse, lui a imposé tout à coup, comme mère et comme régente, de nouveaux et si importants devoirs ! Je n'ai pas douté un seul instant qu'elle ne fût à la hauteur de sa grande et difficile mission, et la sagesse qu'elle a déployée dès le principe dans la conduite de ses affaires, ne m'a nullement étonné. Mais plus j'étais touché de la vive et universelle sympathie qu'elle inspirait, de la justice qui lui était rendue, de la popularité qui s'attachait à son nom, plus je désirais de pouvoir vérifier moi-même sur les lieux l'exactitude des récits que m'apportait la renommée, et je dois le dire, ce que j'ai vu a encore surpassé mon attente. J'ai admiré les améliorations qui, en si peu de mois, avaient pu déjà être introduites dans les

finances et dans les autres branches de l'administration. Je me sentais heureux et fier de penser que tout ce bien était l'œuvre d'une princesse de la maison de France, et j'ai à y voir le présage de celui, qu'avec l'aide du Ciel, il me sera donné, j'espère, d'accomplir à mon tour, quand les portes de la patrie me seront ouvertes, et que je pourrai me dévouer tout entier à son bonheur et à sa gloire. C'est là, vous le savez, le plus ardent et le plus cher de mes vœux. Puisse-t-il être bientôt exaucé!

Je vous renouvelle, avec l'expression de ma gratitude pour votre inviolable fidélité, l'assurance de ma bien sincère affection.

A M. Paul Sauzet.

6 Janvier 1855.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur, de la lettre que vous venez de m'écrire et de l'envoi auquel elle était jointe. J'ai lu avec un vif intérêt les graves et judicieuses considérations que vous a inspirées une des grandes questions qui sont l'objet constant de mes pensées. La justice est le

fondement des États, et ceux qui la rendent au nom du prince ont besoin, pour remplir dignement leur haute mission, d'une noble et sage indépendance. Rien de ce qui peut y porter atteinte ne saurait avoir mon approbation, et je juge comme vous la mesure dont vous parlez (1).

Je suis charmé d'avoir cette occasion de vous répéter encore ici combien j'ai été heureux de vous voir et de m'entretenir avec vous de la France qui m'est toujours si chère. Ma femme a été bien touchée de ce que vous m'avez chargé de lui dire de votre part ; elle veut que je vous en exprime sa gratitude. Soyez également notre interprète auprès de Madame Sauzet, et croyez vous-même à ma bien sincère affection.

A M. Léopold de Gaillard.

9 Janvier 1855.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous venez de m'écrire pour m'annoncer le malheur qui vous a frappé, et j'ai été vivement touché des sentiments

1. Aucun magistrat français n'a pu oublier l'éloquent mémoire de M. P. Sauzet contre le décret des retraites forcées.

que vous m'exprimez à cette occasion. Quelle douleur de voir tant de victimes héroïques moissonnées chaque jour, et tant de sang français répandu pour des intérêts qui ne sont vraiment pas ceux de la France ! J'y ai déjà perdu beaucoup de mes amis; votre frère est du nombre. Ce que je savais de lui, ce que vous m'aviez dit de sa part à Venise et à Frohsdorf, ce que vous m'apprenez aujourd'hui de sa noble et cruelle fin, ajoute encore à mes profonds regrets. Il est mort en brave et en chrétien. C'est la seule consolation qui puisse vous aider à supporter une si rude épreuve. Croyez bien que personne ne partage plus sincèrement que moi votre affliction fraternelle. Soyez, dans cette triste circonstance, mon interprète auprès de Madame de Gaillard et de toute votre famille, et croyez toujours vous-même à ma bien sincère affection.

A Sir Georges Sinclair.

12 Janvier 1855.

Votre bonne lettre du 4 Mars dernier, Monsieur, ne m'est parvenue qu'au mois de Décembre.

Le baron de B*** me l'a remise à mon passage à Brunsée, et je ne veux pas différer davantage à vous dire combien j'ai été touché des sentiments dont elle renferme l'expression. Vous êtes du petit nombre de ces fermes esprits et de ces nobles cœurs qui, parmi les tristes défaillances des temps où nous sommes, ont su garder toujours pure leur foi aux grands principes sur lesquels repose la société tout entière, et dont le triomphe peut seul rendre la paix au monde. Croyez bien que je suis d'un œil attentif la marche des événements, et que je me tiens prêt à remplir les graves devoirs qui peuvent m'être imposés par la Providence. Oui, nous nous reverrons, je l'espère, dans des jours meilleurs. En attendant, je vous fais ici mes remercîments bien sincères de l'attachement que vous avez conservé pour moi, et je suis charmé de pouvoir vous renouveler moi-même l'assurance de ma constante affection.

A M. Berryer.

Mars 1855.

Je ne veux pas perdre un moment pour vous dire, mon cher Berryer, combien j'ai été satisfait

de votre discours de réception à l'Académie française, et touché de la lettre dont vous en avez accompagné l'envoi. Je sens le besoin de vous exprimer à la fois, dans cette circonstance, et mon admiration et ma gratitude. Vous avez pleinement répondu à mon attente. Je vous écris sous le charme de cette belle et puissante parole que je viens de lire. Quelle impression n'a-t-elle pas dû faire sur ceux qui l'ont entendue! Vous avez en présence de l'illustre auditoire qui vous entourait, et dont les applaudissements unanimes retentissent maintenant dans toute la France, rendu un solennel hommage aux grands principes qui sont la base de l'ordre social, et auxquels sont particulièrement attachés le salut et les futures destinées de notre glorieuse et chère patrie.

Non, l'heure de la retraite n'a pas sonné pour vous. La noble et sainte cause dont vous avez été, dans tous les temps, un des plus fermes et des plus éloquents défenseurs, a encore besoin de votre zèle, et cette dernière épreuve donne la mesure des nouveaux services qu'elle peut espérer de votre actif dévoûment. Vous couronnerez ainsi l'œuvre de votre vie entière, et vous acquerrez un

titre de plus à la reconnaissance du pays et à ma bien sincère et constante affection.

Au Comte de Locmaria.

3 Mars 1855.

J'éprouve toujours un vrai plaisir à recevoir des lettres de vous, mon cher Comte, d'abord pour avoir des nouvelles d'un de mes amis les plus dévoués, et ensuite à cause des réflexions si sages et si justes que vous inspirent les événements qui s'accomplissent sous nos yeux. A l'abri des préventions et de l'esprit de parti, vous jugez les choses sainement, et vous vous affligez comme nous de voir nos braves soldats servir d'instruments à une politique toute personnelle. N'est-il pas à craindre que ce ne soit là le commencement d'entreprises aventureuses où les véritables intérêts de la France ne seraient guère consultés? Vous ne me dites pas si votre fils aîné doit faire partie de l'expédition piémontaise en Crimée. Ce serait un grand sujet d'inquiétude pour votre cœur de père.

Nous venons de faire un petit voyage à Parme et à Modène. J'ai été heureux de pouvoir, par ma présence, apporter quelque adoucissement aux chagrins et aux soins qui remplissent maintenant la vie de ma sœur. Au reste, Dieu ne l'abandonne pas ; il lui donne force et lumières pour s'acquitter dignement de ses devoirs.

Adieu, mon cher Comte, ma femme vous dit les choses les plus aimables ; faites nos compliments à Madame de Locmaria et à vos enfants, et comptez toujours vous-même sur ma bien sincère amitié.

A M. Riffault, Maire de Blois.

3 Mars 1855.

Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite, et je veux vous dire moi-même combien j'ai été touché des sentiments que vous m'exprimez, tant en votre nom qu'au nom de toute la ville de Blois, au sujet de la statuette de Henri IV enfant, dont j'ai été charmé de faire présent à votre musée. Les nombreux témoignages d'intérêt et d'attachement qui m'arrivent des lieux que

vous habitez, resserrent de plus en plus les liens qui m'unissaient déjà à cette contrée où est situé Chambord, don précieux de la France en des temps meilleurs, et noble monument de son amour pour moi. Puissé-je avoir l'occasion de lui prouver un jour, que celui qu'avait pour elle le bon roi, revit dans son petit-fils qui, à son exemple, serait heureux de se dévouer tout entier à la prospérité et à la gloire de notre chère patrie!

Soyez auprès de tous, Monsieur, l'interprète de ma gratitude, et croyez à ma bien sincère affection.

Au Vicomte de Saint-Priest.

13 Avril 1855.

Je vous remercie, mon cher Saint-Priest, des précieux renseignements que vous venez de me transmettre. Vous savez avec quel vif intérêt je suis les événements de Crimée et toutes les phases de cette guerre lointaine où nos soldats déploient tant d'héroïsme. S'il a paru quelques relations bien faites de cette campagne ou des plans

des batailles de l'Alma et d'Inkermann, je vous prie de me les envoyer. Joignez-y quelques détails sur les généraux qui s'y sont le plus distingués et dont la conduite, en toute circonstance, a été si remarquable. Quand pourrai-je connaître moi-même ces hommes dont la brillante valeur soutient si dignement dans cette lutte acharnée la gloire militaire de la France ! Je vous renouvelle, mon cher général, l'assurance de toute ma gratitude et de ma bien sincère affection.

A ■***.

12 Juin 1855.

J'ai reçu exactement, Monsieur, les communications successives que vous m'avez fait parvenir. Elles m'ont prouvé encore plus combien j'avais eu raison d'attacher toujours une grande importance aux graves et intéressantes questions qu'elles signalent à ma sollicitude.

La question de la décentralisation administrative n'est pas nouvelle pour moi. Elle est depuis longtemps le sujet de mes préoccupations les plus sérieuses comme de celles de mes amis. Les con-

victions à cet égard sont arrivées à ce point de maturité, que les esprits qui, d'abord, y étaient le plus opposés, reconnaissent aujourd'hui la nécessité de modifications, dans lesquelles la centralisation du pouvoir qu'il serait dangereux d'affaiblir, trouverait elle-même de précieux avantages.

Vous savez ce que je pense de la liberté individuelle et des garanties que le sentiment public réclame contre l'arbitraire. C'est surtout dans le respect des lois, dans l'honnêteté et la moralité des dépositaires du pouvoir, que sont les véritables et les plus sûres garanties de ce droit essentiel ainsi que de tous les autres.

Le système actuel de recrutement pèse trop inégalement sur la population, et il me paraît susceptible d'être pareillement amélioré. Le problème à résoudre est de ne porter aucune atteinte à la force militaire de la France, tout en accordant aux classes pauvres la faculté de s'exempter du service moyennant un sacrifice en rapport avec les ressources que leur procure leur travail. En temps de paix, c'est facile ; en temps de guerre, ce n'est peut-être pas impossible, et rien ne sera épargné pour atteindre ce but. D'ailleurs, avec des cœurs français, lorsque la patrie est en danger, ce n'est

pas seulement sur une partie de ses enfants, c'est sur tous, c'est sur la nation entière qu'elle peut compter pour sa défense.

Quant aux associations ouvrières, elles ont pris, depuis plusieurs années, un développement qui n'a point échappé à mon attention. En se formant dans des idées d'ordre, de moralité, d'assistance mutuelle, en régularisant leur existence sous l'autorité tutélaire des lois, et en évitant, avec les abus du monopole qui, à une autre époque, amenèrent la suppression des anciens corps de métiers, tout ce qui pourrait en faire des instruments de troubles et de révolutions, ces associations constitueront de plus en plus des intérêts collectifs sérieux qui auront naturellement droit à être représentés et entendus pour pouvoir être efficacement protégés. Du reste, ces intérêts et toutes les questions qui s'y rapportent ont été, dans tous les temps, mes amis le savent bien, l'un des principaux objets de mes méditations, et vous ne pouvez douter que mes plus vives sympathies ne soient acquises d'avance à tout ce qui tendra à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Sur ces divers points, et sur la plupart de ceux dont votre dévoûment vous a fait accepter la

mission de m'entretenir, je crois que, malgré les difficultés inhérentes à des questions si délicates, des solutions sages et raisonnables sont possibles. Les chercher et les trouver est le but constant de mes efforts, et avec l'aide du Ciel comme avec le concours de tous les bons esprits et de tous les nobles cœurs, je ne désespère pas d'y réussir.

Je vous remercie, Monsieur, de tout ce que vous ne cessez de faire dans cette voie pour la grande et sainte cause que nous servons, et je vous renouvelle en même temps l'assurance de mon affection bien sincère.

A M. Poujoulat.

19 Juillet 1855.

Votre livre sur le cardinal Maury, Monsieur, est un service de plus que vous venez de rendre à la sainte cause du droit et de la vérité, et j'ai voulu vous en faire ici moi-même tous mes remercîments. J'ai admiré avec vous, dans le puissant orateur de l'Assemblée constituante, l'athlète infatigable, l'éloquent et intrépide défenseur de la

religion, de la royauté et de l'ordre social, contre les sophismes de l'erreur et les violences de l'anarchie. Mais je n'ai pu m'empêcher de déplorer aussi avec vous les défaillances de ce vigoureux esprit, les abaissements et les tristes faiblesses de ce ferme courage, et les dernières vicissitudes d'une vie d'abord si glorieuse et qui a mérité de finir dans une humiliation si profonde. Voilà donc où peuvent aboutir les qualités, les plus beaux talents et les plus hautes renommées, quand ils ne sont plus soutenus par la fermeté inébranlable des sentiments, par la constance et la dignité du caractère. Puisse cette sévère leçon n'être pas perdue pour nous ! Puisse ce grand exemple raffermir ceux qui chancellent, et ramener ceux qui s'égarent !

Recevez, avec ce témoignage de ma satisfaction et de ma gratitude, la nouvelle assurance de ma bien sincère affection.

A M. Chapot, père (1).

15 Février 1856.

Je veux vous témoigner ici moi-même, Monsieur, la part bien vive que je prends à l'affliction et aux justes regrets de votre cœur paternel. Vous avez perdu un fils digne de toute votre tendresse, et moi un de mes zélés et de mes plus fidèles amis. Tout semblait annoncer qu'il avait encore devant lui une longue carrière de dévoûment et d'utiles travaux. Je m'en réjouissais pour la France et pour moi. Mais, hélas ! cette espérance ne devait pas se réaliser. Je n'en conserverai plus qu'un profond souvenir des services qu'il m'a rendus. Je reporte en particulier, dès ce moment, sur le jeune orphelin qu'il laisse, l'affection que j'avais pour lui. Je ne doute pas que cet enfant, objet aujourd'hui plus que jamais de mon bienveillant intérêt, ne s'ap-

1. M. Chapot, avocat au Vigan, nommé aux Assemblées républicaines en 1848 et 1849, questeur de l'Assemblée législative, un des hommes les plus activement dévoués au triomphe de l'ordre par la monarchie, mourut presque subitement à Venise dans l'hiver de 1856. Les étrangers vont lire au cimetière de cette ville une touchante inscription française composée par le Prince reconnaissant et affligé.

plique à le mériter chaque jour davantage en marchant sur les traces de son père.

Dites à celle qui avait été pour votre excellent fils une seconde mère, et qui le pleure maintenant avec vous comme une mère pleure son fils, combien je m'associe à sa douleur et à la vôtre. Soyez, dans cette triste circonstance, mon interprète auprès d'elle et de toute votre famille, et croyez à mes sentiments bien sincères.

Au Duc de Lévis.

12 Mars 1856.

Je n'ai rien à ajouter aux nombreuses manifestations que j'ai faites de mes dispositions. Elles sont toujours les mêmes et ne changeront jamais.

Exclusion de tout arbitraire ; le règne et le respect des lois ; l'honnêteté et le droit partout ; le pays sincèrement représenté, votant l'impôt et concourant à la confection des lois ; les dépenses sincèrement contrôlées ; la propriété, la liberté in-

dividuelle et religieuse inviolables et sacrées; l'administration communale et départementale sagement et progressivement décentralisées; le libre accès pour tous aux honneurs et avantages sociaux; telles sont à mes yeux les véritables garanties d'un bon gouvernement, et tout mon désir est de pouvoir un jour me dévouer tout entier à l'établir en France, et à assurer ainsi le repos et le bonheur à ma patrie. Je n'ai cessé en toute occasion d'exprimer à cet égard mes intentions, mes sentiments et mes vœux. Vous pouvez et vous devez le rappeler en mon nom à tous ceux qui pourraient l'avoir oublié.

A. Alfred Nettement.

31 Mars 1856.

Je veux vous dire moi-même, mon cher Nettement, combien je suis satisfait de votre histoire de la *Conquête d'Alger*. Cet ouvrage consciencieux écrit sur des documents authentiques, dans un esprit d'impartialité, de justice et de conciliation, est un service de plus rendu par vous à la sainte cause dont le triomphe peut seul assurer le bonheur de

la France et le repos de l'Europe. Le lecteur suit avec un vif intérêt dans vos récits, toujours puisés aux sources les plus pures, la marche de cette grande entreprise si glorieusement inaugurée en 1830 par la chute d'Alger, et non moins glorieusement terminée, après dix-sept ans d'efforts, par la chute définitive de la puissance musulmane dans cette contrée; dernière page militaire des annales de la monarchie, noble conquête qui, en donnant à la France un nouveau royaume sur cette terre d'Afrique où saint Louis est venu mourir, ouvre un nouveau champ à l'activité nationale et de nouvelles routes à la civilisation chrétienne.

C'est à cette école que se sont formés tant d'illustres généraux qui ont été l'épée de la patrie contre les ennemis du dehors et son bouclier contre ceux du dedans. C'est de là qu'est sortie cette brave armée qui, dans une lutte récente, si lointaine et si périlleuse, a étonné le monde par des prodiges de constance, de discipline et d'héroïsme, et ajouté encore à la gloire du nom Français. Puisse votre livre, en mettant ainsi la vérité dans tout son jour, contribuer à éclairer les esprits, à rapprocher les cœurs, et à préparer les voies à cette œuvre de régénération et de salut, objet de

nos vœux les plus ardents comme de nos plus douces espérances !

Croyez à toute ma gratitude et à ma bien sincère et constante affection.

A M. de Vidaillan.

11 Mai 1856.

L'intérêt avec lequel j'ai lu, Monsieur, dans la *Revue contemporaine*, les premiers chapitres de votre *Histoire des Conseils du Roi*, ne me laisse aucun doute sur le plaisir que j'aurai à la lire tout entière, quand elle me sera parvenue. Mais je ne veux pas attendre jusque-là pour vous remercier de la pensée que vous avez eue de me l'envoyer. Le meilleur moyen de venger la monarchie des injustes accusations dont elle est l'objet, c'est de rappeler ce que dans tous les siècles la France lui a dû de prospérité et de grandeur, et c'est aussi ce que vous vous êtes proposé de faire pour votre part dans l'ouvrage que vous venez de publier. Je

vous en exprime ici d'avance toute ma gratitude. Je tiens également à vous redire encore combien j'ai été charmé de vous voir. Je connais votre zèle actif et dévoué pour la sainte et noble cause que nous servons. Je sais qu'en tout et toujours je puis compter sur vous et j'y compte.

Recevez la nouvelle assurance de ma bien sincère affection.

A M. Saint-Marc, à Bordeaux (1).

20 Mai 1856.

Je savais déjà, Monsieur, le commun malheur qui nous a frappés, lorsque la lettre par laquelle vous me l'annoncez m'a été remise. Je ne veux pas différer un instant à vous dire toute la part que je prends à votre profonde affliction. Vous connaissiez mon attachement pour votre excellent frère dont j'avais pu en toute occasion apprécier le noble cœur, le zèle intelligent et toutes les éminentes qualités. J'avais espéré que le ciel conser-

1. M. Saint-Marc fut un des membres les plus distingués de ce barreau de Bordeaux dont Louis XVIII disait : « Si je n'étais Roi de France, je voudrais être avocat à Bordeaux ! » La mort de M. Saint-Marc a laissé dans la Gironde d'unanimes regrets.

verait encore de longues années à la cause du droit, un si digne, un si loyal serviteur, et à moi un ami si fidèle. Mais Dieu s'est hâté de le retirer de ce monde où il a passé en faisant le bien, et de le mettre en possession de l'éternel bonheur, juste récompense de toute une vie de dévouement, d'utiles travaux et d'admirables vertus. Tous ses sentiments revivent en vous et en vos enfants. Vous avez tenu à me les exprimer vous-même dans cette triste circonstance. J'en ai été bien vivement touché et je vous en remercie. Soyez auprès de toute votre famille l'interprète de mes sympathies douloureuses, et croyez à ma bien sincère affection.

Au Duc de Lévis.

16 Juin 1856.

J'étais en voyage, mon cher Duc, lorsque la nouvelle des affreuses inondations qui viennent de désoler la France, et en particulier le Midi et l'Ouest, est arrivée jusqu'à moi. Je n'ai pu lire sans en avoir le cœur brisé les détails de ces scènes de dévastation et de deuil. A peine de retour à Venise, mon premier soin est de vous envoyer, en

témoignage de ma vive sympathie pour les nombreuses victimes de ces terribles catastrophes, une somme de vingt mille francs, avec l'expression de mon profond regret que le malheur des temps ne me permette pas de faire davantage.

C'est surtout dans ces circonstances que je souffre cruellement de me voir retenu loin de mon pays, de ne pouvoir voler moi-même au secours de cette multitude d'infortunés, et de n'avoir à ma disposition que des ressources trop limitées pour qu'il me soit possible de contribuer aussi efficacement qu'il le faudrait et que je le désirerais, à relever tant de ruines et à soulager tant de misères. Ma femme n'a pas été moins sensible que moi à ces événements désastreux, et c'est en son nom, comme au mien, que je vous fais aujourd'hui cet envoi. Puisse cette faible marque de notre intérêt bien sincère apporter quelque adoucissement aux douleurs de ces populations affligées !

Je vous renouvelle, mon cher Duc, l'assurance de ma constante amitié.

A M. Pageot, ancien Ministre plénipotentiaire de France aux Etats-Unis.

25 Décembre 1856.

J'apprends, Monsieur, en arrivant à Venise, la mort du comte de Salvandy, et je ne veux pas perdre un moment pour vous charger d'être dans cette triste circonstance auprès de Madame de Salvandy et de ses enfants, l'interprète de mes douloureuses sympathies et de mes profonds regrets. Personne n'avait apprécié plus que moi cet homme de bien, de tant d'intelligence, de talent et de cœur. Je n'ai pas oublié surtout que c'est lui qui, le premier, est venu me voir avec vous à Wiesbaden, et en m'apportant les franches et nobles assurances de son entier dévouement, m'offrir le concours de son zèle et de ses constants efforts pour préparer les voies à cette réconciliation désirée, qui depuis s'est enfin heureusement accomplie, et que la France est en droit d'envisager aujourd'hui, comme une des plus fermes garanties de son avenir. Ce sont là de bons et loyaux services qui, joints aux autres souvenirs de sa vie si honorable et sa fin si chrétienne, me rendront sa mémoire à jamais précieuse et chère. Dites-le bien

de ma part à sa famille et à ses nombreux amis. Puissent-ils trouver dans cette pensée quelque adoucissement à leur juste affliction!

J'espère toujours que j'aurai bientôt le plaisir de vous voir. Il me tarde de pouvoir vous renouveler de vive voix les témoignages de toute mon estime et ma bien sincère affection.

A. M. Ravez.

10 Janvier 1857.

Je ne veux pas perdre un moment pour vous dire ici moi-même, Monsieur, combien j'ai ressenti vivement le nouveau malheur qui vient de vous frapper. Vous le savez, une de nos consolations dans les longues épreuves par lesquelles il plaît à Dieu de nous faire passer, c'est que, plus que jamais, tout devient commun entre mes amis et moi. Leurs douleurs sont donc aussi les miennes. Puisse cette assurance apporter quelque adoucissement à l'affliction profonde et aux justes regrets de votre cœur paternel! Soyez dans cette triste circonstance mon interprète auprès de Madame Ravez et de toute votre famille, et croyez toujours à ma bien sincère affection.

A MM. Disson, frères.

30 Janvier 1857.

Je viens de recevoir, Messieurs, les superbes photographies que vous m'avez envoyées, et je vous en fais mes remerciements. Je vous félicite d'autant plus de vos constants et heureux efforts pour concourir aux merveilleux progrès de ce bel art, qu'en l'employant à la reproduction fidèle de nos vieux monuments, vous rendez à la France, notre chère patrie, objet continuel de mes pensées, un véritable service dont, pour ma part, je vous suis très-reconnaissant. J'ai tenu à vous le dire ici moi-même.

Croyez à tous mes sentiments bien sincères.

Au Duc de Nemours.

5 Février 1857.

Mon cousin, j'ai lu votre lettre avec un profond sentiment de tristesse et de regret. J'aimais à penser que nous avions compris de la même manière la réconciliation accomplie entre nous, il y a bien-

tôt quatre ans. Ce rétablissement de nos rapports politiques et de famille, en même temps qu'il plaisait à mon cœur, semblait à ma raison un gage de salut pour la France et une des plus fermes garanties de son avenir. Pour justifier mon espérance, pour rendre notre union efficace et digne tout ensemble, il ne fallait que deux choses qui étaient bien faciles : rester de part et d'autre également convaincus de la nécessité d'être unis ; nous vouer une confiance également inébranlable en nos mutuels sentiments.

Je n'ai pas douté de votre dévouement aux principes monarchiques ; personne ne peut mettre en question mon attachement à la France, mon respect de sa gloire, mon désir de sa grandeur et de sa liberté. Ma sympathique reconnaissance est acquise à ce qui s'est fait par elle, à toutes les époques, de bon, d'utile et de grand. Ainsi que je n'ai cessé de le dire, j'ai toujours cru et je crois toujours à l'inopportunité de régler dès aujourd'hui et avant le moment où la Providence m'en imposerait le devoir, des questions que résoudront les intérêts et les vœux de notre patrie. Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle.

Je n'en conserve pas moins ma conviction profonde que c'est dans l'union de notre maison, et dans les efforts communs de tous les défenseurs des institutions monarchiques que la France trouvera un jour son salut. Les plus douloureuses épreuves n'ébranleront pas ma foi.

Au Général de la Rochejaquelein.

17 Mars 1857.

En réponse à la lettre par laquelle vous avez chargé le duc de Lévis de m'annoncer la perte douloureuse que vous avez faite, j'ai tenu à vous dire ici moi-même, mon cher Général, toute la part que je prends à votre affliction et à vos regrets fraternels. Que n'ai-je pu être témoin de ce grand hommage qui vient d'être rendu à votre vénérable sœur, et dans sa personne à la Vendée tout entière! Que ne m'a-t-il été donné surtout d'entendre le magnifique tribut de justes louanges payé à une si belle vie par le successeur de saint Hilaire, qui a voulu ajouter encore à tous ces honneurs, l'autorité de sa présence et le sceau de son élo-

quente parole! Je n'ai pu lire, sans en être profondément ému, les touchants récits de cette solennité funèbre. Je me suis associé de loin à ce deuil de famille, conduit par le premier pasteur du diocèse, partagé par tout un peuple fidèle, et devenu en un moment pour la France comme un deuil public. Ma pensée et mon cœur ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure, avec la foule recueillie qui suivait son cercueil, cette femme forte, épouse, fille et sœur de ces héros et de ces martyrs qui ont si vaillamment combattu, et dont le sang généreux a si abondamment coulé dans l'une des plus saintes et des plus glorieuses luttes qui furent jamais.

Je tenais également à vous exprimer de nouveau à cette occasion ma haute estime et ma vive reconnaissance pour l'illustre nom de la Rochejaquelein, si noblement porté par vous et qui, je n'en saurais douter, revivra dans votre petit-neveu Júlien. Dites-lui de ma part que telle est ma ferme confiance, et je suis bien sûr qu'elle ne sera pas trompée.

Soyez, dans cette triste circonstance, mon interprète auprès de lui et de tous ceux des vôtres dont

je connais depuis tant d'années l'invariable dévouement.

Comptez toujours vous-même, mon cher Général, sur toute ma gratitude et sur ma constante amitié.

A M***.

29 Mai 1857.

. . . . . .

Nul doute que je ne sois disposé à laisser à l'Eglise la liberté qui lui appartient et qui lui est nécessaire pour le gouvernement et l'administration des choses spirituelles, et à m'entendre constamment pour cela avec le Saint Père. Mais de leur côté, les Evêques et tous les membres du clergé ne sauraient éviter avec trop de soin de mêler la politique à l'exercice de leur ministère sacré, et de s'immiscer dans les affaires qui sont du ressort de l'autorité temporelle; ce qui n'est pas moins contraire à la dignité et aux intérêts de la religion elle-même qu'au bien de l'Etat.

A la Baronne Cauchy.

29 Mai 1857.

J'apprends, Madame la Baronne, le malheur qui vient de vous frapper, et je veux vous dire moi-même la part bien vive que je prends à votre profonde affliction. Dans celui que vous pleurez, la science perd un de ses plus rares génies, l'Eglise un de ses plus humbles enfants, la cause du droit un de ses plus fidèles serviteurs, et moi un de mes meilleurs amis. J'avais toujours espéré de le revoir. J'aurais été si heureux de le remercier encore de tout ce qu'il a fait pour moi! Notre seule consolation, dans notre commune douleur, est de penser qu'il reçoit maintenant au ciel la récompense de ses vertus, de son ardente charité, de son zèle infatigable, de son dévouement à toute épreuve, de sa pieuse vie et de sa sainte mort. Il ne cessera de prier dans le sein de Dieu pour tout ce qu'il a tant aimé en ce monde, pour sa famille, pour la France, et, j'en suis sûr, aussi pour moi. De mon côté, croyez bien que sa mémoire me sera constamment précieuse et chère. Ma femme s'associe comme moi à vos justes regrets.

Soyez dans cette triste circonstance notre interprète auprès de vos filles et de tous les vôtres, et comptez sur mes sentiments bien sincères.

A M. Berryer.

7 Juin 1857.

J'ai lu, mon cher Berryer, avec la belle plaidoirie que vous avez prononcée à Dijon, les détails circonstanciés de ce qui s'est passé dans le cours de ces débats, et mon premier besoin est de vous témoigner ici tout à la fois mon admiration et ma vive gratitude. Quelle douce consolation pour moi, au milieu de tant d'épreuves, de voir l'impression sympathique et profonde que la reconnaissance de nos droits, mis au grand jour par votre éloquente et lumineuse parole, a manifestement produite sur ceux qui l'ont entendue ! J'ai à vous remercier aussi d'avoir si bien interprété mes sentiments et mes pensées. Vous n'avez pas dit un seul mot qui n'en fût la fidèle expression. Oui, plein de confiance dans l'impartiale équité, comme dans la noble et courageuse indépendance de la magistrature française, ce n'est pas à sa commisération,

c'est à sa justice que j'en appelle. Mais quelle que soit l'issue de cette affaire dont le succès est maintenant entre les mains de Dieu, je n'en conserverai pas moins un éternel souvenir du nouveau service que vous venez de me rendre avec un dévoûment égal à votre merveilleux talent.

Comptez toujours, mon cher Berryer, sur ma reconnaissance et sur ma bien sincère affection.

A M. Servigny, Avocat près la cour de Dijon.

21 Juin 1857.

La part que vous avez prise, de concert avec MM. Caire et Goujet, aux doctes et si utiles travaux qui viennent de faire triompher nos droits devant la Cour de Dijon m'a inspiré, Monsieur, une profonde gratitude, et j'ai voulu vous l'exprimer ici moi-même. Grâces soient rendues à vous, à vos collègues, à tout le barreau, à toute la noble cité où la cause des absents et des exilés a trouvé le précieux concours de tant de lumières et de si vives sympathies! Je ne puis assez vous dire combien j'en ai été touché. Recevez, avec mes re-

merciments, l'assurance de tous mes sentiments bien sincères.

M. Biot, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

21 Août 1857.

Vous avez désiré, Monsieur, que le juste tribut d'éloge que vous venez de payer à la mémoire du baron Cauchy, me fût transmis de votre part avant d'être publié. J'ai été bien touché du sentiment qui vous a inspiré cette pensée et je veux vous en remercier moi-même. Je tiens à vous dire aussi avec quel vif intérêt j'ai lu ce bel hommage rendu par un juge tel que vous à l'homme excellent, au savant illustre, au chrétien et au Français fidèle, que personne n'admirait et n'aimait plus que moi, parce que personne ne le connaissait mieux, et qui est aujourd'hui l'objet de si profonds, de si légitimes, de si universels regrets. Il est donc évident que les plus hautes facultés de l'intelligence, les plus rares qualités du cœur, le génie et la science peuvent s'allier avec un attachement inviolable aux grands principes qui sont

l'unique fondement des Etats et de la société tout entière. Votre nom et celui dont vous avez si dignement consacré l'honorable souvenir en sont de nouvelles et bien éclatantes preuves ajoutées à tant d'autres que nous offre l'histoire de tous les siècles.

Je suis heureux de pouvoir vous donner ici l'assurance de ma gratitude et de ma bien sincère affection.

A M. Ch. Mercier de Lacombe.

14 Août 1857.

J'ai été bien touché, Monsieur, des sentiments dont votre lettre contient l'expression, et j'ai voulu vous en témoigner ici ma gratitude. Je n'ai pas oublié la bonne visite que vous êtes venu nous faire à Venise avec votre famille, et je suis heureux de voir que l'idée que j'avais conçue de vous s'est pleinement réalisée. Votre étude sur Henri IV en est pour moi une nouvelle preuve. Justement persuadé que ce grand roi n'a pas de meilleur historien que lui-même, c'est surtout

dans son admirable correspondance que vous avez cherché le vrai sens de sa politique. Montrer ainsi sous son véritable jour la chrétienne et royale pensée qui a été l'âme de son beau règne, c'est utilement servir la noble cause dont le triomphe, aujourd'hui comme alors, peut seul sauver la France Je vous en fais mes bien sincères remerciments. Je sais que votre frère rivalise avec vous d'application, de dévouement et de zèle. Soyez mon interprète auprès de lui et de tous les vôtres, et croyez à ma constante affection.

A M***.

22 Octobre 1857.

J'apprends, Monsieur, les affreux ravages que le terrible fléau des inondations vient d'exercer de nouveau dans le département de l'Ardèche, et j'en ai le cœur brisé. Que n'ai-je à ma disposition les ressources nécessaires au soulagement de tant d'infortunes ! Que ne puis-je aller moi même porter à ces populations affligées les secours et les consolations que réclament leurs souffrances !

C'est là, vous le savez, une des privations qui me rendent plus sensibles encore les peines de l'exil et la longue absence de la patrie.

Dans l'impuissance où je suis de faire tout ce que je désirerais, je veux du moins faire ce que je puis. Je m'empresse donc de vous envoyer une somme de trois mille francs, comme un faible témoignage du vif et douloureux intérêt que m'inspirent les malheureuses victimes de ces effrayantes calamités. Combien je regrette que ma position et les circonstances ne me permettent pas de donner davantage! Soyez auprès de tous l'interprète de mes sentiments, et recevez l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

Au Baron de Ravignan.

25 Février 1858.

A la première annonce du coup douloureux qui vient d'enlever à sa famille, à son ordre, à la France et à l'Eglise celui que vous pleurez, ma pensée, Monsieur le Baron, s'est portée aussitôt vers vous, et je n'ai pas voulu différer un moment de

vous dire moi-même toute la part que je prends à votre juste et profonde affliction. Au milieu des tristes défaillances dont nous sommes témoins, et aux approches des nouveaux malheurs qui nous menacent, nous espérions qu'il serait donné à votre saint et vénéré frère de continuer, par l'éclat de son beau talent, l'autorité de son éloquente parole, le poids de ses sages conseils et l'ascendant de sa haute vertu, à honorer et à servir de longues années encore la cause sacrée de la religion et de la patrie. Mais la Providence en avait ordonné autrement. Il est allé recevoir au ciel le prix de ses travaux apostoliques, emportant les regrets de tous, et laissant sur la terre une mémoire à jamais bénie. Vous puiserez dans ses pieux et nobles souvenirs la force de supporter cette cruelle épreuve. Soyez bien convaincu que personne ne la ressent plus vivement que moi, et croyez toujours à toute ma gratitude et à ma sincère affection.

Au Duc d'Almazan.

3 Juillet 1858.

Je vous remercie, mon cher d'Almazan, de m'avoir envoyé votre notice sur la bataille d'Inkerman [1]. Je l'ai lue avec le vif intérêt qui s'attache pour moi à tout ce qui me parle de la France. Je m'étais associé aux travaux infatigables, aux longues souffrances et aux brillants faits d'armes de nos braves soldats en Crimée. Je ne peux donc qu'applaudir aujourd'hui à vos heureux efforts pour montrer la part décisive qu'ils ont prise à l'un des plus sanglants épisodes de cette lutte héroïque, et la gloire qui leur revient dans le succès de cette journée. J'ai été bien touché aussi des sentiments dont votre lettre contenait l'expression. Vous connaissez les miens pour vous, pour votre excellent père et pour toute votre famille.

Je suis charmé d'avoir cette occasion de vous renouveler ici, avec l'assurance de ma gratitude, celle de mon affection bien sincère.

1. Publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 Mai 1858.

A M. de Curzon (1).

30 Septembre 1858.

Je ne veux pas différer plus longtemps, mon cher Monsieur de Curzon, de vous dire ici moi-même et par vous à chacun de ceux qui ont été impliqués dans le procès de Poitiers, avec quelle anxiété j'ai suivi de loin cette affaire, et avec quel chagrin j'en ai appris le triste dénoûment. Il est si cruel pour moi de savoir que mes amis souffrent. sans qu'il me soit donné d'adoucir au moins leurs souffrances en les partageant. J'ai été touché jusqu'au fond de l'âme des nobles paroles que vous avez prononcées dans le cours des débats. Il était impossible de mieux maintenir les principes. et de mieux exprimer les sentiments qui nous animent dans la défense des grands inté-

1. On se rappelle que MM. de Curzon, de Maillé, Grelet et Giraud ont été, il y a peu de mois, condamnés à la prison et à l'amende par le tribunal et la cour impériale de Poitiers, pour avoir fait parvenir une adresse à M. le comte de Chambord. C'est la première application judiciaire de la fameuse loi de déportation administrative votée, le 27 Février 1858, après l'attentat d'Orsini. La seconde devait, à peu de jours de là, atteindre M de Montalembert : mais on sait que la cour de Paris n'a pas confirmé les rigueurs du jugement de première instance.

rêts dont la garde nous est confiée. Comment tous les bons esprits et tous les cœurs droits pourraient-ils ne pas finir par reconnaître qu'une cause qui inspire à ses serviteurs un tel langage est bien la cause de la vérité, de la justice, et par conséquent de la France?

Je vous prie de témoigner de ma part à MM. de Maillé, Grelet et Giraud, avec ma vive gratitude, la peine profonde que j'éprouve de voir la fidélité ainsi persécutée dans leur personne. Soyez également mon interprète auprès de MM. Bourumeau et Simon Bardon, dont le dévoûment, quoiqu'il ait échappé aux rigueurs d'une condamnation, n'en mérite pas moins ma reconnaissance. Pour vous, mon cher Monsieur de Curzon, je vous renouvelle tous mes remercîments bien sincères avec l'assurance de ma constante affection.

A M. Berryer.

30 Novembre 1858.

Je viens de lire dans les journaux étrangers, mon cher Berryer, votre admirable plaidoirie du 24 Novembre, et je veux vous dire moi-même com-

bien j'ai partagé l'émotion profonde ressentie par tous ceux qui l'ont entendue. Infatigable défenseur de la monarchie, qui seule peut s'allier avec une sage liberté, il vous appartenait de prêter encore ici à cette glorieuse et sainte cause l'appui de votre magnifique et puissante parole qu'attendait un nouveau triomphe, si la voix de la vérité avait pu être écoutée.

C'est donc un service de plus que vous avez rendu à la France, et j'éprouve le besoin de vous en remercier. Soyez également dans cette circonstance, auprès du comte de Montalembert, l'interprète de ma vive sympathie pour l'injuste condamnation qui l'a frappé, et croyez toujours à ma bien sincère affection.

Signé : HENRI.

A Mme Justin Dupuy.

14 Mars 1859.

Je sais, Madame, tout ce que j'ai perdu moi-même dans celui que vous pleurez. J'avais tant apprécié, lorsque j'ai eu le plaisir de le voir à

Francfort, ses belles qualités, son noble cœur, la fermeté de ses principes, son fidèle et courageux dévoûment! J'avais espéré qu'il pourrait continuer longtemps encore à servir de toutes les ressources de son talent et de son zèle infatigable la grande et sainte cause dont il était un des plus fermes et des plus utiles défenseurs. Il est allé recevoir dans le sein de Dieu la récompense de tout le bien qu'il a fait durant le cours de sa laborieuse et trop courte vie. Soyez persuadée que pour ma part je garderai chèrement sa mémoire. Ne doutez pas non plus que mon affectueux intérêt ne soit acquis au jeune orphelin qu'il vous a laissé comme sa vivante image et votre plus douce consolation. Croyez à mes douloureuses sympathies et à tous mes sentiments bien sincères.

A M. de Cherrier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres [1].

26 Mars 1859.

J'ai reçu, Monsieur, l'important ouvrage que vous venez de m'envoyer, et je ne veux pas diffé-

1. Auteur d'une *Histoire de la lutte des papes avec les empereurs de la maison de Souabe.*

rer à vous en remercier moi-même. Je le lirai avec tout l'intérêt que commande la gravité du sujet et qu'y ajoute encore pour moi le nom de l'auteur. Que d'enseignements salutaires nous offre l'histoire de ces luttes dont le passé nous a transmis le souvenir! Pleine liberté de l'Eglise dans les choses spirituelles, indépendance souveraine de l'Etat dans les choses temporelles, parfait accord de l'une et de l'autre dans les questions mixtes, tels sont les principes qui, au sein des sociétés chrétiennes, doivent, aujourd'hui plus que jamais, régler les rapports des deux puissances pour le bien de la religion et le bonheur des peuples. Espérons que le temps n'est pas éloigné où l'application sincère de ces grandes et sages maximes au gouvernement des affaires humaines ouvrira au monde une ère nouvelle de prospérité, de calme et de véritable progrès.

Je suis charmé de vous redire ici tout le plaisir que j'ai eu à vous voir l'automne dernier à Frohsdorf. Je sais qu'en toute occasion la cause du droit et de la justice peut compter sur votre fidèle et invariable dévoûment. Votre bonne lettre en est une preuve de plus dont j'ai été bien touché. Je me félicite de pouvoir vous réitérer l'as-

surance de toute ma gratitude et de ma constante affection.

A M. François Lenormant.

24 Avril 1859.

Je veux vous remercier moi-même, mon cher Lenormant, et de votre bonne lettre et de l'écrit dont elle accompagnait l'envoi. Je le lirai avec un grand intérêt. Je suis charmé de voir mes jeunes amis se livrer à d'utiles et sérieuses études, et travailler ainsi à se rendre de jour en jour plus capables de servir efficacement la noble et sainte cause à laquelle est attaché l'avenir de la France. Votre dévoûment, je le sais, est un de ceux sur qui, en toute occasion, je puis compter, et j'y compte. Je me rappelle avec plaisir la visite que vous êtes venu me faire à Francfort. Je me félicite d'avoir cette occasion de vous renouveler l'assurance de mon affection bien sincère.

A Mme la Marquise de Villeneuve-Arifat.

25 Avril 1859.

J'ai été vivement touché, Madame la Marquise, de l'éloquent et chaleureux appel de M. l'Evêque d'Alger au sujet de la chapelle de Notre-Dame d'Afrique. Comme chrétien et comme Français, je m'associe du fond de mon âme à cette grande et sainte pensée qui doit consacrer le religieux souvenir de l'éclatant et dernier triomphe remporté sur la barbarie par la noble épée de la France monarchique. Le zélé prélat recevra bientôt mon offrande. Je regrette seulement qu'elle soit si modeste. Mais j'ai la ferme et douce confiance que le denier de l'exilé n'en sera pas accueilli moins favorablement par la Vierge bienheureuse qui, dans tous les temps, a couvert de sa puissante protection les enfants et le royaume de saint Louis. Je vous remercie de la brochure que vous avez jointe à votre lettre et que j'ai lue avec beaucoup d'intérêt. Je me félicite d'avoir cette bonne occasion de vous renouveler l'assurance de tous mes sentiments bien sincères.

A M. de Corcelle.

13 Juin 1859.

La visite que vous êtes venu me faire à Venise, Monsieur, m'a laissé, comme à vous, de profonds et ineffaçables souvenirs. Je suis charmé de pouvoir vous en renouveler ici l'assurance. Vous savez tout ce qu'il y a pour vous dans mon cœur de haute estime et de sincère attachement. Vous ne pouvez donc pas douter de la part bien vive que je prends à votre joie paternelle au sujet du mariage de votre fille. Elle trouve dans M. Adolphe de Chambrun, dont les nobles qualités et le dévoûment héréditaire me sont connus, les gages les plus certains de tout le bonheur qu'elle mérite et que je lui souhaite du fond de mon âme. Je vous prie d'être auprès d'elle l'interprète de mes félicitations et de mes vœux. Les tristesses inséparables des mauvais jours que nous avons encore à traverser n'altéreront jamais, croyez-le bien, mes sentiments pour mes amis, qui, de leur côté, j'en suis parfaitement convaincu, ne cesseront de me prêter pour les grands intérêts de la commune et sainte cause

que nous servons, leur précieux et loyal concours. Comptez toujours sur ma gratitude et sur toute mon affection.

A M***.

18 Juin 1859.

J'apprends avec une affliction profonde, Monsieur, le malheur qui vient de vous frapper (1). Quel coup de foudre pour vous et pour toute votre famille ! Mais en même temps quelle perte douloureuse pour moi et pour la cause que nous servons ! Qu'il est cruel de voir, au milieu des nouveaux prodiges de valeur de notre incomparable armée, le plus généreux, le plus héroïque, le plus pur sang de la France répandu ainsi par torrents! Et pourquoi ? Que Dieu ait pitié de notre chère et infortunée patrie ; qu'il la sauve, et avec elle l'Europe entière, des bouleversements dont elles sont encore une fois menacées. Combien je souffre en particulier de savoir dans le deuil des amis tels

1. Un fils tué à Magenta.

que vous ! Soyez, en cette triste circonstance, auprès de votre famille, l'interprète de mes plus vives sympathies, et comptez toujours sur ma bien sincère affection.

A M. Benoist d'Azy.

26 Juillet 1859.

Une courte absence que je viens de faire, Monsieur, m'a empêché de vous dire plus tôt combien je partage votre joie paternelle à l'occasion du mariage de votre second fils avec Mlle Daru. Il trouve, dans cette union, toutes les garanties du bonheur que je lui souhaite du fond de mon âme. Soyez donc, dans cette circonstance, l'interprète de mes félicitations auprès de lui et de tous les vôtres. Je suis charmé aussi de le voir s'allier à une famille dont le chef sait relever encore, par son caractère et sa noble conduite, un nom justement honoré. Recevez vous-même, avec mes compliments bien sincères, la nouvelle assurance de ma constante affection.

HENRI.

A M. Villemain, de l'Académie française.

25 Janvier 1860.

Vous venez, Monsieur, de rendre à la religion et à la société un service dont, pour ma part, j'éprouve le besoin de vous remercier. Une politique ténébreuse a cru le sens moral assez affaibli et l'opinion suffisamment comprimée, pour pouvoir impunément, sous une vaine apparence de zèle et une feinte douceur, justifier, encourager, favoriser, après avoir formellement promis de l'empêcher, une odieuse spoliation dont la conséquence inévitable serait de mettre bientôt partout la force à la place du droit. En effet, quelle possession plus antique, plus légitime, plus digne par sa faiblesse même de tous les respects, plus souvent garantie par les traités, plus universellement proclamée nécessaire au repos du monde, que le domaine temporel de la papauté ? Comment ne pas reconnaître, dans cette œuvre des siècles, une disposition de la Providence qui a voulu assurer par là au chef de l'Église, source principale et centre vénéré de la civilisation chrétienne, l'indépendance spiri-

tuelle dont il a besoin pour remplir sa sainte et salutaire mission? Qui ne comprend qu'annuler un droit si sacré, c'est annuler tous les droits, que dépouiller le souverain dans la personne du successeur de saint Pierre, c'est menacer tous les souverains, et que renverser son trône dix fois séculaire c'est saper le fondement de tous les trônes?

Il est triste de voir la France servir ainsi d'instrument, contre sa conscience, son cœur, ses traditions, tous ses intérêts, à des entreprises qui ne peuvent aboutir qu'à de nouveaux bouleversements. Aussi, dans ce commun péril, aux voix épiscopales qui ont jeté le cri d'alarme, n'ont pas tardé à se joindre d'autres voix non moins courageuses, non moins zélées pour soutenir la cause du droit et celle de la liberté confondues et attaquées toutes deux ensemble dans leur plus auguste représentant, le Pontife roi. Mais nul ne l'a fait avec plus d'énergie, de raison, de talent et d'éloquence que l'auteur du remarquable écrit intitulé : *La France, l'Empire et la Papauté*. Je n'ai pu lire, sans en être vivement ému, ce qu'il dit, en finissant, au Pontife, si doux, si confiant, si généreux, maintenant abreuvé de tant d'amertume :

« Vivez, persistez, souffrez... dans vos droits « anciens, reconnus si longtemps et naguère en- « core, vous maintenez, vous défendez le droit « public de l'Europe, l'inviolabilité des faibles « puissances et des titres légitimes. Avec vous, « vous aurez la foi de tant d'âmes catholiques, le « respect du saint asile des consciences et l'amour « de la liberté véritable, celle qui croit en Dieu et « en la dignité morale de l'homme. »

Puissent ces belles et touchantes paroles être entendues de tous! Combien il est regrettable que, sous la pression qui étouffe aujourd'hui au fond des cœurs les plus nobles sentiments, l'absence d'une sage liberté, livrant à la merci de l'arbitraire tous les droits, tous les principes, laisse sans défense, sans protection, sans aucune garantie, les plus chers intérêts de la France, de la religion et de la société.

Recevez, Monsieur, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments bien sincères.

HENRI.

Au baron de Larcy.

31 Mars 1860.

Le Duc de Bourgogne avait paru destiné du Ciel, mon cher Larcy, après le glorieux règne de son immortel aïeul, à consommer l'œuvre séculaire de la royauté, et à fonder sur de solides bases le repos et la prospérité de la France, en consacrant par de sages institutions l'antique alliance de la monarchie et de la liberté, de ces deux grandes traditions nationales qui, pour le bien du pays et la paix de l'Europe, doivent se prêter constamment un mutuel appui. Mais la mort prématurée de ce jeune prince, objet de si douces espérances, les a fait évanouir. De là cette longue suite de révolutions désastreuses qui se sont perpétuées jusqu'à nous. Aujourd'hui, relever tout à la fois l'autorité royale et la liberté, en les fortifiant l'une par l'autre pour les préserver de ces cruels retours, de ces fatales alternatives d'anarchie et de despotisme, de licence et de servitude, voilà le problème. J'ai la ferme confiance qu'il me sera donné de contribuer au moins à le résoudre. Le livre que

vous venez de publier contient sur ce grave sujet d'utiles renseignements et de précieuses lumières. C'est un nouveau service rendu par vous à la cause du droit, de la justice et de la vérité, et, pour ma part, je vous en remercie.

Quant à la lettre que vous avez reçue à cette occasion, et que j'ai lue avec beaucoup de plaisir, j'y vois comme vous une preuve remarquable du travail qui se fait dans les esprits, et qui doit amener peu à peu toutes les intelligences supérieures, toutes les âmes droites, et tous les nobles cœurs, à reconnaître enfin où est le salut de la France, où sont pour elle les plus sûrs gages d'un heureux avenir. Je me félicite de pouvoir vous réitérer ici avec l'expression de ma vive gratitude, celle de mon affection bien sincère.

HENRI.

A M. Casimir Périer.

31 Mars 1860.

Je veux vous remercier moi-même, Monsieur, de l'envoi de votre excellent écrit sur une grave question récemment soulevée par un acte du pou-

voir, qui menace de jeter dans plusieurs branches importantes de l'industrie nationale et dans la condition des classes ouvrières une perturbation profonde. L'expérience du passé n'avait déjà que trop démontré que le propre des gouvernements issus d'une pareille origine, surtout quand ils ont réussi à s'affranchir de tout contrôle sérieux, est de ne prendre conseil que des besoins du moment et de sacrifier toujours aux nécessités changeantes de leur politique personnelle les intérêts véritables et permanents du pays. Mais à ce jeu plein de péril l'opinion se trouble, la confiance disparaît, de nouvelles complications appellent sans cesse de nouveaux expédients. Plus de sécurité, plus de foi dans l'avenir. Tant il est vrai que hors du droit et de la justice, les fortunes privées comme la fortune publique ne reposent que sur un sable mouvant, ou plutôt semblent constamment suspendues sur des abîmes! C'est ce que tous les bons esprits et tous les nobles cœurs ne tarderont pas, j'espère, à reconnaître. Je me félicite d'avoir cette occasion de vous redire encore combien j'ai été charmé de vous voir, il y a quelques années, à Frohsdorf, et touché des sentiments que vous m'avez exprimés dans cette circonstance. Je suis

heureux de pouvoir vous réitérer ici avec l'assurance de ma gratitude, celle de ma sincère affection.

A M. Ernest Gervais.

10 Avril 1860.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, Monsieur, votre livre sur les croisades de saint Louis, et je veux vous remercier moi-même de me l'avoir envoyé. C'est un fidèle et vivant tableau où ce bienheureux monarque apparaît tel que l'histoire nous le montre, d'une sagesse merveilleuse dans ses conseils, d'une fermeté inébranlable dans ses résolutions, d'une vaillance héroïque dans les combats, grand dans la prospérité, plus grand encore dans les revers, le modèle des rois, le père de ses sujets, l'éternel honneur de la France. Puisse-t-il, avec son glorieux sang et ses antiques droits, m'avoir transmis quelque chose de ses chrétiennes et royales vertus! Puissé-je être appelé bientôt à me dévouer comme lui tout entier au salut et au bonheur de mon pays! Pour une si haute et si

sainte mission, le concours des hommes de foi, d'intelligence et de cœur ne saurait me manquer. Je connais déjà, par la visite que vous êtes venu me faire à Frohsdorf, les nobles sentiments qui vous animent. Votre lettre et votre ouvrage en sont pour moi une nouvelle preuve. Recevez ici, avec l'expression de ma sincère gratitude, l'assurance de ma constante affection.

A M. Paul Andral.

14 Avril 1860.

Vous savez déjà, Monsieur, combien je suis heureux de voir mes jeunes amis se livrer à l'étude des différentes questions qui touchent aux intérêts de l'avenir, et se rendre ainsi de jour en jour plus capables d'être utiles à la grande et sainte cause que nous servons. Aussi est-ce avec une vive satisfaction que j'ai reçu et le recueil des travaux de la conférence dont vous êtes le président, et la lettre qui en accompagnait l'envoi. Oui, bientôt, j'en ai la ferme confiance, tous les bons esprits et tous les nobles cœurs recon-

naîtront que pour notre chère patrie l'unique port de salut est dans la monarchie héréditaire et traditionnelle, la seule véritable, la seule qui, en renouant l'antique alliance de la royauté et de la liberté, peut ouvrir encore à la France une nouvelle ère de prospérité, de bonheur et de gloire. Soyez auprès de tous vos collègues l'interprète de ma sincère gratitude et croyez vous-même à ma constante affection.

Au Général de Lamoricière.

Venise, 18 Avril 1860.

Je vous écris, mon cher Général, sous l'impression de votre ordre du jour que je viens de lire. Appelé par le chef de l'Eglise à soutenir ses droits sacrés, sauvegarde inviolable et sainte garantie de tous les droits, vous n'avez pas hésité un instant à mettre votre vaillante épée à sa disposition. Honneur au héros chrétien qui se voue ainsi à la défense de l'autorité et de la vraie liberté, attaquées à la fois dans le Pontife suprême qui en est sur la terre le plus auguste représen-

tant! Honneur à tous ceux qui, marchant sur vos traces, sont prêts à donner non-seulement leur or, mais leur sang et leur vie pour une si noble cause ! Combien je me sens heureux et fier de voir que c'est surtout dans les rangs de mes amis que se manifestent ces admirables dévouements ! Fasse le ciel que bientôt, sortant moi-même de mon inaction forcée, je puisse me sacrifier aussi tout entier au triomphe du droit sur l'iniquité, de la vérité sur le mensonge, de l'ordre et de la liberté sur la licence et l'oppression, en un mot de la civilisation chrétienne sur la barbarie révolutionnaire. C'est mon désir ardent et ma ferme espérance. Je me félicite d'avoir cette bonne occasion de vous renouveler ici l'assurance de tous mes sentiments et de mon affection bien sincère.

A M. Charles de Riancey.

12 Mai 1860.

Il s'est rencontré, mon cher Monsieur de Riancey, des écrivains qui ont osé dire qu'il y a opposition, antagonisme, incompatibilité entre la foi et

le patriotisme, l'ordre divin et l'ordre social, le spirituel et le temporel, la Papauté et le progrès. Catholique et Français, justement indigné d'assertions si étranges, vous avez réclamé hautement, au nom de la raison, du bon sens et de l'expérience, contre ces audacieux mensonges, et il n'est pas de cœur vraiment français et vraiment catholique qui ne s'associe à vos éloquentes et chaleureuses protestations. Qui ne voit, en effet, que la chute de la souveraineté la plus auguste qu'il y ait en ce monde, entraînerait celle de toutes les souverainetés, que dans ses droits sacrés sont attaqués tous les droits, que sous son pouvoir temporel, c'est son pouvoir spirituel que la révolution veut atteindre, et qu'ainsi c'est à la société, à la religion, à l'Eglise, à Dieu même qu'elle fait la guerre? — Mais espérons que de l'excès du mal sortira le remède, que l'œuvre de régénération qui doit réparer tant d'iniquités ne tardera plus à s'accomplir, et que bientôt à de si longues et si douloureuses épreuves succéderont enfin les jours meilleurs que nous attendons. Remerciez encore votre frère de ma part de tout ce qu'il fait lui-même pour le service de la grande cause dont le triomphe peut seul rendre la sécurité à la France

et à l'Europe, et recevez, avec l'expression de ma vive gratitude, la nouvelle assurance de ma bien sincère affection.

A M. l'Evêque d'Orléans.

14 Juillet 1860.

Monsieur l'Evêque, j'ai reçu l'exemplaire que vous m'avez envoyé de votre livre sur la souveraineté pontificale. Il me tardait de vous en remercier et de vous dire combien j'en ai été satisfait. Je bénis Dieu de ce qu'en ce triste temps où tous les principes sont indignement foulés aux pieds, il leur suscite encore de si éloquents et de si courageux défenseurs. En rappelant les titres sacrés du Pontife-Roi à la vénération universelle; en montrant dans les origines, dans la préparation et dans l'établissement définitif de son pouvoir temporel, non-seulement l'œuvre des siècles, mais l'œuvre même de la Providence, et dans ses antiques droits la plus auguste comme la plus ferme garantie des droits de tous; en faisant voir au double flambeau du bon sens et de l'expérience ce

que deviendraient, sans la Papauté, Rome, l'Italie et l'Europe entière, vous avez rendu à l'Eglise et à la société un nouveau et inappréciable service. De tant d'ennemis qui conspirent contre elle, les plus à craindre ne sont pas ceux qui paraissent, qui disent tout haut et clairement ce qu'ils veulent, qui attaquent au grand jour et à visage découvert, les plus redoutables sont ceux qui se cachent, qui ont deux faces et deux langues, qui, se couvrant des apparences du respect, agissent dans l'ombre, ou qui, pouvant et devant empêcher le mal, le laissent faire. Mais n'en doutons pas, Dieu confondra la violence des uns et l'hypocrisie des autres; il exaucera enfin les prières des âmes saintes et les vœux des cœurs fidèles, et quand son heure sera venue, il saura bien, pour sa propre gloire et pour la paix du monde, faire triompher partout la cause du droit qui est la sienne. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de vous renouveler ici, avec l'assurance de ma vive gratitude, celle de ma sincère et constante affection.

A M. Alfred Nettement.

14 Août 1860.

Justement persuadé, mon cher Nettement, que l'heure était venue de faire l'histoire de la Restauration, et qu'un récit impartial des événements de cette époque servirait la cause de la vérité, votre infatigable dévouement n'a pas hésité à s'imposer cette nouvelle tâche, et vos deux premiers volumes suffisent à prouver que personne ne pouvait la mieux remplir que vous. Ce qui résulte avant tout du simple exposé des faits, c'est que le rétablissement de la monarchie traditionnelle n'a été l'effet ni d'aucune intrigue de parti, ni d'aucune pression étrangère, mais l'œuvre de la France elle-même, ou plutôt de la Providence qui lui a montré que c'était là son unique port de salut. Lorsque, après tant de cruelles alternatives d'anarchie et de despotisme, de licence et de servitude, après les désastres récents d'un immense naufrage, on voit la royauté, à travers des difficultés et des obstacles presque insurmontables, relever les finances épuisées, rendre la sécurité à

tous les intérêts, garantir les libertés publiques, faire succéder à de longues et sanglantes guerres les heureux fruits d'une longue paix, maintenir la France au rang qui lui appartient, sans avoir besoin pour cela de troubler ou de menacer à chaque instant le repos de l'Europe, et tirant l'épée quand il le faut, ajouter un nouvel éclat à la gloire de nos armes, comment ne pas dire : « Voilà ce « qu'un gouvernement sage, honnête, économe, « fidèle à ses engagements a pu faire en peu d'an- « nées, fort de son droit, de sa loyauté, de la con- « fiance qu'il inspirait? » Noble et précieux souvenir ! Douce et consolante espérance !

Remerciez pour moi M. Lecoffre du magnifique exemplaire qu'il m'a envoyé et de la bonne lettre qu'il m'a écrite à cette occasion. Je me réjouis d'apprendre que cet excellent ami, dont le zèle bien digne du vôtre, vous prête un si utile concours, est maintenant tout à fait guéri. Je l'en félicite du fond de mon âme. Recevez vous-même, avec l'assurance de ma vive gratitude celle de ma bien sincère et constante affection.

Au Général de Lamoricière.

8 Octobre 1860.

Il a fallu, mon cher Général, un concours de circonstances où la duplicité le dispute à l'infamie pour que vous ayez eu à faire face, avec une poignée de braves, à une armée tout entière. Aussi, est-il parfaitement vrai de dire que cette héroïque phalange n'a pas été vaincue, mais qu'elle a été assassinée. Quoi qu'il en soit, vous avez donné au monde un grand exemple, vous avez rendu à la société comme à la religion un immense service en tenant ainsi en échec, pendant de longs mois, la révolution qui, pour écarter l'obstacle inattendu qui arrêtait sa marche, n'a pas vu d'autre moyen, que de joindre la ruse à la violence, et de tromper jusqu'au dernier moment votre loyauté par des promesses perfides, afin de venir tout à coup, contre toutes les lois divines et humaines, vous écraser sous le nombre. Mais le règne de l'iniquité n'aura qu'un temps. Votre noble épée, aujourd'hui rentrée dans le fourreau, en sortira pour servir encore la plus sainte des causes et en assu-

rer enfin le triomphe. Croyez bien à toute mon estime et à ma sincère affection.

A M. Emile Pepin-Lehalleur.

12 Janvier 1861.

Je suis bien aise, Monsieur, que le portrait qui vous a été envoyé, vous ait fait plaisir, et je vous remercie de la franchise avec laquelle vous m'avez, à cette occcasion, exprimé vos sentiments. Je ne doute pas que tous les bons esprits et tous les nobles cœurs, éclairés par les événements et l'expérience, ne reconnaissent bientôt, comme vous, que la violation du grand principe de l'hérédité royale a été pour la France et l'Europe un immense malheur, et que le retour à cette loi fondamentale est l'unique port de salut, où elles peuvent enfin trouver le repos. En effet, comment ne pas voir aujourd'hui, après tant de mécomptes et d'essais infructueux, que la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire et consacrée par le temps, peut seule rendre au pays, avec un gouvernement régulier et stable, cette

sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord nécessaire d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui sont les plus solides bases de l'ordre public et les plus sûrs gages du bonheur des peuples. La France sait bien que, si Dieu me rappelle sur le trône de mes pères, elle me verra empressé de rallier autour de moi tous les hommes d'intelligence et de capacité, d'honneur et de dévouement, pour mettre un terme à ses maux, assurer son avenir et lui préparer encore de longs jours de paix, de prospérité et de gloire. Recevez, avec l'expression de ma gratitude et de mon estime, celle de mon affection bien sincère.

Au Marquis de Montaigu.

23 Février 1861.

Dans la visite que vous êtes venu nous faire, et dont je veux vous remercier encore, mon cher Montaigu, vous m'avez remis de la part de M. Talabot plusieurs écrits dont la lecture m'a vivement intéressé. Je vous prie de lui en exprimer toute ma gratitude et de lui dire combien j'en ai été

satisfait. Au nombre des questions qui doivent être soignensement examinées, l'une des plus graves est celle qui touche aux rapports entre la France et l'étranger, par conséquent à la prospérité de l'industrie qui est devenue de nos jours un des principaux éléments de la puissance des nations. L'absence d'enquêtes sérieuses jointe à la précipitation avec laquelle a été conclu le dernier traité de commerce, prouve assez que pour le pouvoir ce n'était pas un but, mais seulement un moyen. Des transformations si radicales exigent beaucoup de temps, de suite et d'unité de vues, sans quoi elles amènent des perturbations et des souffrances, ce qui dans la circonstance présente ne pouvait manquer d'arriver. Mais puisque le fait accompli ne laisse plus la liberté de l'étude, il faudrait maintenant tenir compte surtout de l'opinion des hommes pratiques qui peuvent donner d'utiles conseils. Ainsi les efforts devraient se porter aujourd'hui sur la question des transports qui, réduits à des prix modérés et raisonnables, pourraient par de sages combinaisons où les droits acquis seraient respectés, rétablir entre l'industrie étrangère et la nôtre l'équilibre qui n'existe pas, et sans lequel la lutte est impossible. Le travail

de M. Talabot offre en particulier sur ce point important des aperçus remarquables et de précieuses indications. Je suis charmé d'avoir cette bonne occasion de vous renouveler l'assurance de mon affection bien sincère.

A M. Berryer.

21 Décembre 1861.

J'apprends, mon cher Berryer, au retour de mon voyage d'Orient, l'éclatante manifestation par laquelle doit être célébré le cinquantième anniversaire de votre entrée dans la carrière que vous parcourez avec tant d'honneur et de gloire, et j'éprouve le besoin de vous en faire ici mes bien sincères félicitations. Cet unanime et solennel tribut de sympathies et d'éloges ne s'adresse pas uniquement à l'illustre orateur dont l'éloquente parole est en possession depuis un demi siècle de commander l'admiration et le respect, mais encore au fidèle et vaillant défenseur du droit et de la liberté, dont la noble vie a été toute consacrée au maintien de ces deux grands principes, qui

seuls peuvent assurer le salut de la France. C'est donc un public hommage rendu aujourd'hui dans votre personne à la cause que nous servons, et à ce titre je vous devais cette nouvelle expression de ma profonde et vive gratitude, heureux de pouvoir y joindre une fois de plus celle de ma constante amitié.

A M. Joseph de Rainneville.

7 Avril 1862.

Non assurément mon cher Rainneville, ni l'Eglise catholique, ni la monarchie traditionelle ne sont hostiles aux doctrines de tolérance et de liberté, et loin d'être les ennemies de tout progrès bien entendu, elles en ont souvent pris la sage initiative et toujours favorisé le salutaire développement. Il est utile de rappeler cette vérité à ceux qui l'oublient. C'est ce que vous faites dans l'écrit que vous venez de publier, et pour ma part je vous en remercie. J'ai été bien touché aussi des sentiments dont votre lettre contenait l'expression. Croyez à toute ma gratitude et à mon affection bien sincère.

Lettre sur la décentralisation.

14 Novembre 1862.

Il vous a été demandé de ma part, Messieurs, de diriger vos travaux vers l'examen et la propagation des idées qui se rapportent à la décentralisation administrative. Je suis heureux d'apprendre que vous vous occupez de mettre cette pensée à exécution. Malgré les difficultés que vous rencontrez au début, j'ai la confiance que vous réussirez, et vous aurez donné par là un utile exemple auquel j'attache le plus grand prix.

Vous ne sauriez dans les circonstances présentes rendre à la France un service plus important et plus méritoire que de vous efforcer, par des études pratiques, de préparer les voies à une réforme indispensable, dont le principe est aujourd'hui accepté par les meilleurs esprits, mais dont les avantages sont encore loin d'être appréciés à leur juste valeur par tous ceux qui sont appelés à les recueillir.

Le champ est vaste; plus vous le cultiverez et plus vous reconnaîtrez combien il est fécond. Mettez-vous hardiment à l'œuvre, associez-vous, même

hors de nos rangs, toutes les personnes qui peuvent vous prêter le secours de leur expérience, et soyez sûrs que vos efforts persévérants seront couronnés de succès.

L'alliance de l'autorité et de l'ordre avec la liberté, tel est le problème dont la solution préoccupe constamment la France. Or ce n'est que sur la base du droit que cette alliance peut être fondée d'une manière solide et durable. Vos travaux contribueront efficacement à remettre en lumière cette vérité trop longtemps méconnue, mais que l'on commence maintenant à entrevoir, comme on voit aussi plus clairement chaque jour que le despotisme et l'arbitraire corrompent fatalement et finissent par tuer l'autorité, qui trouvera au contraire ses garanties et sa force dans les institutions libres dont elle doit être entourée.

Décentraliser l'administration largement mais progressivement et avec prudence, sans lui enlever l'initiative et la sécurité qu'elle doit à la tutelle de l'Etat, et en tenant compte des éléments qui existent comme de ceux qui se formeront; la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle resterait étrangère à des combinaisons politiques désormais

inutiles, ce serait déjà un grand bienfait pour le pays; mais, j'en ai la ferme conviction, vos études prouveront que, même sur le terrain social et politique, la décentralisation ne produirait pas de moins précieux avantages. En effet quel moyen plus puissant et plus en harmonie avec nos mœurs et les faits comtemporains, pour établir à la longue au milieu de nous une hiérarchie naturelle, mobile, conforme par conséquent à l'esprit d'égalité, c'est-à-dire de justice distributive, qui est aussi nécessaire au maintien de la liberté qu'à la direction des affaires publiques? Multiplier et mettre à la portée de chacun les occasions d'être utile en se consacrant selon ses facultés à l'administration des intérêts communs, faire que les rangs dans la société soient distribués suivant les capacités et les mérites, entretenir par un concours incessant l'émulation du dévouement, de l'intelligence et de l'activité dans des carrières constamment ouvertes à tous, et arriver ainsi à ce que l'influence et les distinctions se perpétuent avec les services rendus, c'est là ce que l'on peut légitimement se promettre de la décentralisation. Un tel résultat ne s'obtiendra sans doute qu'à l'aide du temps; mais il est assuré et sera durable, parce

qu'il n'aura rien de factice. Plus la démocratie gagne du terrain plus il est urgent de la régler et de l'organiser, pour préserver l'ordre social des périls auxquels elle pourrait l'exposer.

La décentralisation n'est pas moins indispensable pour asseoir sur de solides fondements le régime représentatif, juste objet des vœux de la nation. L'essai qui a été fait de ce régime à l'époque où la France avait voulu confier de nouveau ses destinées à la famille de ses anciens rois, a échoué pour une raison très-simple, c'est que le pays qu'on cherchait à faire représenter n'était organisé que pour être administré. Comment des assemblées formées en quelque sorte au hasard et par des combinaisons arbitraires autant qu'artificielles, auraient-elles pu être la véritable et sincère représentation de la France? La décentralisation est seule capable de lui donner avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, active, régulière, et de permettre que le gouvernement représentatif devienne une vérité. Elle aussi peut créer les mœurs politiques, sans lesquelles les meilleures institutions se dégradent et tombent en ruines. En appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins directement de leurs

intérêts dans leurs communes, leurs cantons et leurs départements, on verra bientôt se former un personnel nombreux, qui à l'indépendance et à l'intégrité joindra l'expérience pratique des affaires. Alors les assemblées politiques sorties pour ainsi dire des entrailles mêmes de la nation, aideront le gouvernement à remplir sa haute mission, en lui apportant avec leur utile concours un contrôle aussi intelligent que dévoué, qui sera une force de plus, sans pouvoir être jamais un obstacle ou un péril.

Déjà des ouvrages remarquables composés par des écrivains éminents qui appartiennent aux écoles les plus diverses, ont traité ces grandes questions d'avenir et conquis à l'idée générale de la décentralisation les suffrages de tous les hommes éclairés. Il s'agit maintenant de la répandre et de la populariser, afin de lui obtenir l'assentiment de l'opinion publique. Car vous le savez, de nos jours surtout, nul ne peut entièrement se soustraire au mouvement de l'opinion et le gouvernement le plus ami du progrès ne saurait transporter du domaine de la théorie dans celui des faits, des idées qui n'auraient pas été mûries d'avance et auxquelles l'opinion publique refuserait son appui.

J'ai esquissé le plus clairement et le plus brièvement qu'il m'a été possible la tâche à laquelle je vous convie. Elle est difficile et laborieuse, mais elle n'est pas au-dessus des forces de votre dévouement et de votre zèle pour les intérêts de notre chère patrie.

Croyez plus que jamais à ma vive gratitude, et recevez la nouvelle assurance de toute mon estime et de ma constante affection.

A M. J. Barrande.

16 Décembre 1862.

Si tous les Français malheureux ont droit à mes sympathies, comment pourrais-je, mon cher ami, n'être pas vivement ému à la pensée de la détresse toujours croissante d'un grand nombre de nos districts manufacturiers, et ne pas m'associer aux généreux efforts qui ont pour but de soulager tant d'infortunes, que les approches de la saison rigoureuse menacent d'aggraver encore? Je m'empresse donc de mettre à votre disposition une somme de dix mille francs, que je vous prie de faire distri-

buer en mon nom de la manière qui vous paraîtra le plus utile, afin de venir en aide aux pauvres ouvriers que le manque de travail réduit à l'impuissance de gagner leur vie. C'est surtout dans ces circonstances que je voudrais, au lieu des faibles moyens que m'ont laissés trente-deux années d'exil, avoir des trésors à partager entre tous ceux qui souffrent, pour égaler, s'il était possible, les ressources aux besoins. Quoique je connaisse parfaitement toutes les admirables œuvres auxquelles mes amis se font un devoir de concourir, et les prodiges de charité par lesquels ils ne cessent de répondre aux injustes attaques dont ils sont journellement l'objet, je ne doute pas qu'en présence de ces nouvelles souffrances, ils ne s'imposent aussi comme moi de nouveaux sacrifices. Puissent du moins ces témoignages de notre intérêt bien sincère apporter quelque adoucissement à de si douloureuses épreuves! Recevez une fois de plus avec l'expression de mon estime et de ma gratitude l'assurance de ma constante affection.

Au Lieutenant-Colonel Comte de Bréda.

19 Juillet 1863.

Vous savez, Monsieur le Comte, le prix que j'attache à tout ce qui concerne la santé de nos braves soldats. C'est vous dire avec quel intérêt j'ai lu votre projet d'organisation de frères hospitaliers pour le service de l'armée. Cette idée m'a paru excellente et digne d'une sérieuse attention. Continuez à me communiquer ainsi vos observations, fruit de votre expérience et recevez avec l'expression ma vive gratitude l'assurance de mon affection bien sincère.

A M. Ch. de Surville.

10 Juin 1864.

Notre excellent ami Reboul n'est plus, mon cher Surville; quelle perte pour les siens, pour l'Eglise, pour la France, pour nous tous! Car en ces jours de tristes défaillances, la mort d'un homme qui était un si rare modèle des qualités les plus éminentes et des plus mâles vertus n'est pas seu-

lement un deuil particulier, c'est un malheur public. Noble cœur, esprit élevé, âme droite, simple et vaillamment chrétienne, c'est à sa foi religieuse qu'il a dû les sublimes inspirations du poète, le désintéressement, l'abnégation, l'énergie persévérante de l'homme de bien, les convictions inébranlables du Français ami de son pays et l'infatigable défenseur des principes sacrés de la justice et du droit. Jamais je n'oublierai tout ce qu'il a fait pour la grande et sainte cause au service de laquelle sa vie entière s'est consumée. Je n'ai pu lire sans en être profondément ému. ces lignes tracées de sa main mourante, et qu'il vous a chargé de me transmettre; suprême et touchant adieu d'une fidélité qui ne devait finir qu'avec lui. Honneur à la bonne ville de Nîmes, à son clergé, à cet immense concours de citoyens de toutes les opinions et de tous les rangs, qui ont voulu payer à l'une de leurs plus pures illustrations, ce tribut extraordinaire d'unanimes hommages, rendus plus solennels encore par la présence du premier pasteur, et consacrés au pied des autels non-seulement par les prières de l'Eglise, mais par les éloges décernés en son nom du haut de la chaire de vérité à la mémoire bénie du grand poète, du fer-

vent chrétien et du Français fidèle! Nul doute que je ne sois très-empressé de m'associer au projet de souscription dont vous me parlez, heureux de pouvoir donner avec toute la ville de Nîmes à l'ami que le ciel vient de nous ravir, ce témoignage public d'admiration, de gratitude et d'éternels regrets.

Soyez auprès de sa famille, qui je le sais, a dans le cœur tous ses sentiments, l'interprète de mes douloureuses sympathies, et recevez vous-même la nouvelle assurance de ma bien sincère et constante affection.

A M. Jonglez de Ligne.

22 Septembre 1864.

Je n'ai pas plus oublié que les bons et fidèles habitants de Dunkerque, Monsieur, les titres qui l'attachent à ma famille, et je partage du fond de mon âme le vif intérêt que mes pères lui ont toujours porté. Aussi est-ce avec une attention particulière que j'ai lu l'écrit que vous venez de publier sur la rade de cette ville. Je me réjouis d'y voir exécuter toutes les améliorations dont elle

est susceptible et qui, en relevant encore l'importance de cette noble et antique cité, ne peuvent manquer d'ajouter en même temps un nouveau lustre à la puissance maritime comme à la prospérité industrielle et commerciale de la France. Recevez, avec tous mes remerciements, l'assurance de mes sentiments bien sincères.

A M. l'Evêque de oges.

1er Novembre 1864.

Monsieur l'Evêque, retenu depuis tant d'années loin de la France, je n'ai pas cessé un moment d'y vivre par la pensée comme par mes plus chers souvenirs, et je ne saurais être insensible à aucune de ses douleurs. Aussi n'ai-je pu apprendre sans en être profondément ému les tristes détails de l'affreux incendie qui a porté le ravage et la consternation dans votre ville épiscopale. J'aurais voulu avoir des trésors à mettre à votre disposition, pour aider plus efficacement votre zèle pastoral, à consoler de si nombreuses et si grandes infortunes. Je n'ai pu vous envoyer que l'obole de l'exilé. Si elle est arrivée un peu tard, c'est

qu'elle venait de la terre étrangère. J'ai été vivement touché de l'accueil que vous lui avez fait, et des sentiments dont votre lettre contenait l'expression.

Recevez ici l'assurance de ma gratitude et de mon affection bien sincère.

Lettre sur l'Algérie, la Décentralisation et l'Enseignement.

30 Janvier 1865.

Un article publié dans le *Moniteur* du 3 Janvier à la suite du décret de nomination à la vice-présidence du conseil privé, semble annoncer que le gouvernement veut aborder, en se les réservant, trois grandes questions, l'Algérie, la décentralisation et l'enseignement.

Ces trois questions, comme tout ce qui tient, soit à l'honneur de nos armes et à notre dignité nationale, soit à la prospérité matérielle et morale du pays, soit à la liberté et à l'avenir de la France, nous touchent de près, et font partie en quelque sorte de notre patrimoine.

Nul n'y est plus intéressé que nous, et nul par

conséquent ne doit s'employer avec plus de zèle et d'ardeur que nous, à en préparer la solution.

ALGÉRIE.

L'Algérie est un don de la monarchie. En se retirant sur la terre étrangère où elle emportait avec elle le droit, la justice et la liberté, la monarchie laissait à la France cette merveilleuse conquête, comme un joyau précieux, dont le plus pur rayon de la gloire militaire relevait encore l'éclat.

Elle avait vengé l'honneur du drapeau français, et les longues souffrances de la civilisation outragée. Elle offrait au pays un immense territoire à coloniser, après l'avoir soumis; elle lui ouvrait un champ de bataille où devait se former la plus vaillante armée du monde et les plus habiles capitaines du temps présent; enfin elle lui donnait tout un royaume nouveau sur les bords de cette mer qui a été appelée avec tant de raison *un lac français*.

L'Afrique du Nord était à nous malgré les jalousies et les murmures de l'étranger. — Ce magnifique don de la monarchie a été accepté, et pour le rendre fécond, après avoir hésité quelque

temps, on s'est enfin mis à l'œuvre. Ni soldats ni trésors n'ont été épargnés. Il est juste de tenir compte de tous les efforts, de tous les dévouements, de tous les succès. Qui travaille pour la France a droit à notre gratitude. — Mais tout en reconnaissant ce qui a été fait, qui ne voit combien il reste à faire?

Même sous le rapport militaire et au point de vue de la soumission, la conquête n'a-t-elle plus rien à accomplir? A-t-elle réussi à s'assimiler les populations vaincues? Les a-t-elle pliées définitivement à une obéissance sans retour? Les derniers soulèvements, qui ne sont pas encore entièrement étouffés n'ont que trop prouvé le contraire.

Où en est la civilisation religieuse, morale, intellectuelle? Où en est la colonisation? N'y a-t-il pas toujours au fond de certains esprits une sourde hostilité, une disposition secrète de déplaisir, de défiance et d'éloignement pour cette glorieuse conquête de la monarchie? Ne semble-t-on pas avoir oublié que ce n'est point un empire arabe, mais une royauté française et chrétienne qu'il s'agit de constituer en Afrique?

En effet les intérêts de l'ordre religieux sont-

ils suffisamment ménagés, favorisés, défendus ? Dans la réalité l'apostolat chrétien est-il parfaitement libre? Ne rencontre-t-il sur ses pas aucune entrave, lorsqu'il vient, non par la violence et la contrainte, mais avec les seules armes de la persuasion, de la charité, des saints exemples, essayer d'amener ces peuples encore plongés dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, à la connaissance de l'Evangile, de cette divine loi qui a civilisé le monde? En un mot les besoins spirituels ne sont-ils point partout en souffrance? Pour répondre à ces questions, je n'ai qu'à rappeler ici un fait c'est que là où autrefois cent évêchés florissaient, on n'en compte aujourd'hui qu'un seul.

Les écoles sont-elles aussi nombreuses qu'il le faudrait pour faire pénétrer peu à peu dans les masses nos idées, notre langue, nos mœurs? — Les grands travaux publics n'éprouvent-ils pas de singuliers et inexplicables retards? Les routes, les chemins de fer, les édifices communaux, tout reste en suspens. — C'est à peine si cette belle colonie qui est à deux pas de nous, vient de commencer enfin à être assimilée à la mère-patrie pour le régime des douanes. Le commerce et l'industrie y subissent encore de pénibles entraves.

Rien n'égale l'incertitude, les hésitations, la mobilité des systèmes qui ont présidé tour à tour à l'administration, si ce n'est peut-être le désarroi, la confusion et le désordre qui en ont été les tristes et inévitables conséquences.

Ici évidemment nos amis ont un grand devoir à remplir. Sans avoir la responsabilité de l'impuissance administrative, ils peuvent avoir l'honneur de l'initiative particulière et du dévouement privé.

L'Afrique est une excellente école. Qu'on y fasse l'expérience des associations agricoles, commerciales, industrielles. Qu'on s'y forme à la gestion des intérêts soit isolés soit communs. Qu'on y serve la civilisation et le christianisme. Ce sera tout à la fois se rendre utile dans le présent, et disposer les voies à cet heureux avenir qui est le constant objet de nos vœux les plus chers comme de nos plus douces espérances.

DÉCENTRALISATION.

La décentralisation est une de nos doctrines. Nous avons été les premiers et longtemps les seuls à la proclamer et à la soutenir contre des résistances et des obstacles sans nombre. Aujour-

d'hui elle est acceptée partout. Ne la laissons ni confisquer ni fausser. — Déjà par ma lettre du 14 Novembre 1862, j'appelais particulièrement l'attention de mes amis sur ce grave sujet.

Je leur disais que s'il est vrai que l'alliance si désirable de l'autorité et de l'ordre avec la liberté ne peut être fondée d'une manière stable et durable que sur la base du droit, il est également vrai que l'arbitraire corrompt fatalement et finit par tuer l'autorité, qui trouve au contraire ses garanties et sa force dans les institutions libres dont elle doit être entourée. Et à propos de la question spéciale qui nous occupe ici, j'ajoutais qu'un système de décentralisation appliqué progressivement et avec prudence, sans ôter à l'administration l'initiative et la sûreté qu'elle doit à la tutelle de l'Etat, aurait d'abord l'inappréciable avantage de la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle demeurerait étrangère à des combinaisons politiques désormais inutiles.

Je disais encore que la décentralisation sagement comprise et loyalement pratiquée, en multipliant et mettant à la portée de chacun les occasions d'être utile, et de se consacrer selon ses

facultés à la gestion des intérêts communs, entretiendrait au sein de la société et dans les carrières ouvertes à tous, l'émulation du zèle, de l'intelligence, du dévouement, que ce serait un puissant moyen de régler, d'organiser la démocratie qui gagne toujours du terrain, et de préserver ainsi l'ordre social des dangers dont elle la menace.

Je disais enfin que la décentralisation serait seule capable de donner à la France, avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, active, régulière; que seule elle pourrait créer les mœurs politiques, sans lesquelles les meilleures institutions se dégradent et tombent en ruines; qu'en appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins directement de leurs intérêts, on verrait se former avec le temps un personnel nombreux qui à l'indépendance et à l'intégrité joindrait l'expérience des affaires; que de là, comme des entrailles de la nation, sortiraient des assemblées politiques, véritable représentation du pays, qui aideraient le gouvernement à remplir sa haute mission, en lui apportant avec leur utile concours, un contrôle aussi intelligent que dévoué qui serait

une force de plus, sans pouvoir être jamais un obstacle ou un péril.

Ce que je disais à mes amis en 1862, je le leur répète avec plus d'instance encore aujourd'hui. L'heure est venue de redoubler d'efforts dans la sphère de la publicité, de la persuasion, de l'influence pour éclairer l'opinion, ouvrir la voie aux solutions favorables, ou du moins conserver intactes les doctrines qui nous appartiennent. Tout ce qui a été tenté jusqu'ici est à peu près illusoire. C'est un déplacement d'attributions; ce n'est ni une diminution d'arbitraire, ni une restitution de libertés.

Il faut le démontrer et faire voir à la France que plus que personne, nous nous préoccupons de ses intérêts et de son bonheur, et que seuls nous en avons la garde et le secret.

ENSEIGNEMENT.

Est-il besoin d'insister longuement sur l'importance sociale de la grande question de l'enseignement? Qui ne reconnaît qu'un des plus sûrs moyens de remédier aux maux présents de la France, et de lui préparer un meilleur avenir, c'est de pourvoir à l'éducation religieuse et morale de la jeu-

nesse, sur laquelle reposent les plus chères espérances de la patrie?

La famille et l'Etat ont un égal intérêt à ce que l'éducation à tous les degrés jouisse pleinement de l'indépendance qui lui est nécessaire pour former dans tous les rangs de la société d'honnêtes gens, des Français dévoués, de vrais chrétiens. Mais il n'y a que la liberté qui puisse produire ces heureux résultats.

Or, pour l'enseignement supérieur la liberté n'existe pas. Pour l'enseignement secondaire elle est amoindrie et menacée. Pour l'enseignement primaire, elle tend chaque jour à disparaître tout à fait. Il est donc essentiel de la constituer, de la pratiquer, de la défendre partout.

Sans doute la loi de 1850 était loin d'être parfaite, mais elle établissait les principes et garantissait la liberté.

De nombreuses et graves atteintes ont été portées à cette loi. Il faut protéger intrépidement ce qui en reste, revendiquer avec une persévérante énergie ce qui nous a été enlevé, et réclamer hautement l'exécution fidèle de la loi dans toutes ses dispositions.

Surtout préservons les classes populaires du

joug tyrannique et de l'odieuse servitude de l'instruction obligatoire qui achèverait de ruiner l'autorité paternelle, et d'effacer les dernières traces du respect dans la famille et dans l'Etat.

Lettre sur les ouvriers.

20 Avril 1865.

L'opinion publique a le pressentiment d'une crise prochaine. Les ouvriers le partagent, et l'expression de leurs vœux après l'exposition de Londres suffit pour nous en convaincre.

Il m'a donc semblé que le moment était venu de leur montrer que nous nous occupons de leurs intérêts, que nous connaissons leurs besoins et que nous avons à cœur d'améliorer, autant qu'il est en nous, leur situation.

En conséquence, j'ai pensé qu'il était utile d'appeler l'attention et la sollicitude de nos amis sur cette grave question. Essayons ici, après avoir signalé le mal, d'en indiquer le remède.

1°. La royauté a toujours été la patronne des classes ouvrières. Les *établissements* de saint Louis,

les *règlements* des métiers, le système des *corporations* en sont des preuves manifestes. C'est sous cette égide que l'industrie française a grandi, et qu'elle est parvenue à un degré de prospérité et de juste renommée qui, en 1789, ne l'a laissée inférieure à aucune autre.

Qu'avec le temps et à la longue les institutions aient dégénéré ; que des abus s'y soient introduits, c'est ce que personne ne conteste.

Louis XVI, un de nos rois qui ont le plus aimé le peuple, avait porté ses vues sur les améliorations nécessaires ; mais les économistes qu'il consulta servirent mal ses paternelles intentions, et tous leurs plans échouèrent. L'assemblée constituante ne se contenta pas, ainsi que l'avaient demandé les cahiers, de donner plus de liberté à l'industrie, au commerce et au travail ; elle renversa toutes les barrières, et au lieu de dégager les associations des entraves qui les gênaient, elle prohiba jusqu'au droit de réunion, et à la faculté de concert et d'entente. Les *jurandes* et les *maîtrises* disparurent. La liberté du travail fut proclamée, mais la liberté d'association fut détruite du même coup. De là cet individualisme dont l'ouvrier est encore aujourd'hui la victime. Condamné à être

seul, la loi le frappe s'il veut s'entendre avec ses compagnons, s'il veut former pour se défendre, pour se protéger, pour se faire représenter, une de ces unions qui sont de droit naturel, que commande la force des choses, et que la société devrait encourager en les réglant.

Aussi cet isolement contre nature n'a pu durer. Malgré les lois, des *associations*, des *compagnonnages*, des *corporations* se sont ou rétablies ou maintenues. On les a poursuivies, on n'a pu les anéantir. On n'a réussi qu'à les forcer de se réfugier dans l'ombre du mystère, et l'individualisme proscrit a produit les sociétés secrètes, double péril dont soixante ans d'expérience ont révélé toute l'étendue.

L'individu, demeuré sans bouclier pour ses intérêts, a été de plus livré en proie à une concurrence sans limites, contre laquelle il n'a eu d'autre ressource que la *coalition* et les *grèves*. Jusqu'à l'année dernière ces *coalitions* étaient passibles de peines sévères, qui tombaient la plupart du temps sur les ouvriers les plus capables et les plus honnêtes, que la confiance de leurs camarades avait choisis comme chefs ou comme mandataires. C'était un tort, on crut le faire cesser en autorisant

légalement la *coalition*, qui de délit qu'elle était la veille, est devenue le lendemain un *droit :* faute d'autant plus grave qu'on a négligé d'ajouter à ce droit ce qui aurait servi à en éclairer la pratique.

En même temps se constituait par le développement de la prospérité publique une espèce de *privilége industriel* qui tenant dans ses mains l'existence des ouvriers, se trouvait investi d'une sorte de domination qui pouvait devenir oppressive, et amener par contre-coup des crises funestes. Il est juste de reconnaître qu'il n'en a pas abusé autant qu'il l'aurait pu. Mais malgré la généreuse bienveillance d'un grand nombre de chefs d'industrie et le zèle dévoué de beaucoup de nobles cœurs, malgré la création des sociétés de *secours mutuels*, des *caisses de secours*, des *caisses d'épargne*, des *caisses de retraite*, des œuvres pour le logement, pour le service des malades, pour l'établissement des écoles dans les manufactures, pour la moralisation des divertissements, pour la réforme du *compagnonnage*, pour les soins aux infirmes, aux orphelins, aux vieillards, malgré tous les efforts de cette charité chrétienne qui est particulièrement l'honneur de notre France, *la*

protection n'est pas encore suffisamment exercée partout et les intérêts moraux et matériels des classes ouvrières sont encore grandement en souffrance.

Voilà le mal tel qu'une rapide et incomplète esquisse peut en donner l'idée. Il est évidemment une menace pour l'ordre public. Aussi convient-il avant tout de l'examiner avec la plus sérieuse attention.

2°. Quant aux remèdes, voici ceux que les principes et l'expérience paraissent indiquer :

A l'individualisme opposer l'association, à la concurrence effrénée le contre-poids de la défense commune, au privilége industriel la constitution volontaire et réglée des corporations libres.

Il faut rendre aux ouvriers le droit de se concerter, en conciliant ce droit avec les impérieuses nécessités de la paix publique, et la concorde entre les citoyens et du respect des droits de tous. Le seul moyen d'y parvenir est la liberté d'association sagement réglée, et renfermée dans de justes bornes. Or, il est à remarquer que c'est là précisément la demande instante par laquelle se termi-

nent les vœux de tous les délégués à l'exposition de Londres.

Ce ne sera du reste que la régularisation légale d'une situation qui, à propos de cette exposition, s'est révélée tout à coup, à la grande surprise de l'administration alarmée. Car on a bien été obligé de reconnaître alors que, par le fait, malgré la législation et contre elle, ces associations existaient déjà, qu'elles s'étaient reformées sous l'abri du secret et en dehors de toute garantie. Les rapports des délégués ont été publiés, et ils concluent tous à la constitution libre des associations et des syndicats. La couleur dont ces rapports sont parfois empreints, est une raison de plus pour qu'on s'en occupe, qu'on s'en inquiète, et qu'on cherche à dégager de ce qu'ils ont de faux et de pernicieux ce qu'ils peuvent avoir de juste et de vrai.

En un mot, ce qui est démontré, c'est la nécessité d'associations volontaires et libres des ouvriers pour la défense de leurs intérêts communs. Dès lors, il est naturel que dans ces associations il se forme sous un nom quelconque des *syndicats*, des *délégations*, des *représentations* qui puissent entrer en relation avec les patrons ou

syndicats de patrons pour régler à l'amiable les différends relatifs aux conditions du travail, et notamment au salaire. Ici, la communauté d'intérêts entre les patrons et les ouvriers sera une cause de concorde, et non d'antagonisme. La paix et l'ordre sortiront de ces délibérations, où, selon la raison et l'expérience, figureront les mandataires les plus capables et les plus conciliants des deux côtés. Une équitable satisfaction sera ainsi assurée aux ouvriers; les abus de la concurrence seront évités autant que possible, et la domination du privilége industriel resserrée en d'étroites limites.

L'autorité publique n'aura rien à craindre, car, en sauvegardant les droits d'autrui, loin d'abandonner les siens, elle en maintiendra au contraire l'exercice avec la haute influence, comme avec les moyens de force et de précautions qui lui appartiennent. Toute réunion devra être accessible aux agents du pouvoir. Aucune ne se tiendra sans une déclaration préalable, et sans que l'autorité, si elle le juge à propos, ait la faculté d'être présente. Les règlements devront lui être communiqués, et elle aura soin que jamais le but et l'objet des réunions ne puissent être ni mé-

connus, ni dépassés. Laissant une entière liberté aux débats et aux transactions, elle n'interviendra qu'amiablement, et à la demande des deux parties, pour faciliter leur accord. Elle sera toujours en mesure de réprimer sévèrement les troubles, les manœuvres et les désordres. Des commissions mixtes, des syndicats de patrons et d'ouvriers pourront se rassembler sous son égide pour entretenir les bons rapports, et prévenir ou vider les différends.

Enfin l'intervention généreuse des particuliers devra être admise pour venir en aide aux ouvriers, et pour exercer à leur égard en toute indépendance, et avec la pleine liberté du bien, les ministères de protection et de charité chrétienne mentionnés plus haut.

En résumé, droit d'association sous la surveillance de l'Etat, et avec le concours de cette multitude d'œuvres admirables, fruits précieux des vertus évangéliques, tels sont les principes qui semblent devoir servir efficacement à délier le nœud si compliqué de la question ouvrière.

Qui ne voit d'ailleurs que la constitution volontaire et réglée des corporations libres deviendrait un des éléments les plus puissants de l'ordre et de

l'harmonie sociale, et que ces corporations pourraient entrer dans l'organisation de la commune et dans les bases de l'électorat et du suffrage ? Considération qui touche un des points les plus graves de la politique de l'avenir.

En présence surtout des difficultés actuelles, ne semble-t-il pas que, fidèle à toutes les traditions de son glorieux passé, la royauté vraiment chrétienne et vraiment française doive faire aujourd'hui pour l'émancipation et la prospérité morale et matérielle des classes ouvrières, ce qu'elle a fait en d'autres temps pour l'affranchissement des communes ? N'est-ce pas à elle qu'il appartient d'appeler le peuple du travail à jouir de la liberté et de la paix, sous la garantie nécessaire de l'autorité, sous la tutelle spontanée du dévouement et sous les auspices de la charité chrétienne ?

A Madame Lamoricière.

14 Septembre 1865.

A la première annonce du cruel malheur qui vient de vous frapper, Madame. j'ai voulu que le

télégraphe vous portât immédiatement l'expression de ma vive sympathie, mais j'éprouve le besoin de vous redire ici toute la part que je prends à votre profonde affliction. Dans celui que vous pleurez, j'ai perdu moi-même un de mes meilleurs amis, la France un de ses plus illustres enfants, l'armée un de ses plus vaillants généraux, et la cause de la justice un de ses plus fermes appuis. Après une longue et brillante carrière de glorieux services rendus à son pays sur tous les champs de bataille de la terre d'Afrique, il n'hésita pas à répondre à l'appel du Saint-Père, et à mettre à la disposition du Pontife-Roi, pour la défense des droits sacrés de l'Eglise, son bras, son sang et sa vie. Condamné de nouveau par le cours des événements à un repos involontaire, nous espérions que l'heure sonnerait bientôt où, sortant de cette inaction forcée, il lui serait permis de tirer encore une fois du fourreau sa noble épée, pour hâter le triomphe des grands principes, qui sont les seuls vrais et solides fondements de l'ordre social. Mais Dieu avait sur lui d'autres desseins. Ne doutons pas qu'il n'ait accueilli dans sa miséricorde le héros chrétien qui, en ces jours de tristes défaillances, a eu le courage de donner

au monde un si éclatant exemple de fidélité et de dévouement à la plus sainte des causes. Puissiez-vous trouver dans cette pensée un adoucissement à l'amertume de vos regrets ! Soyez en cette douloureuse circonstance mon interprète auprès de vos filles, et croyez plus que jamais à tous mes sentiments bien sincères.

Au Comte G. de Serre.

22 Janvier 1866.

Je reçois, mon cher Comte, l'ouvrage que vous venez de m'envoyer. Je serai heureux de relire ces discours justement célèbres, qui rappellent les souvenirs de ces luttes de tribune, où votre noble père a défendu avec une si rare éloquence et un si admirable dévouement la grande cause de l'autorité royale et de la vraie liberté, à laquelle sa vie entière a été vouée. Je sais que vous partagez tous ses sentiments; votre lettre en est pour moi une nouvelle preuve dont je vous suis reconnaissant. Recevez, avec l'assurance de ma vive gratitude, celle de ma sincère affection.

Lettre sur l'Enquête agricole.

Mars 1866.

Le zèle intelligent et dévoué de mes amis prendra, j'en suis certain, une part active à l'enquête qui va s'ouvrir sur les souffrances, malheureusement trop réelles, de l'agriculture française. Il n'y a pour eux dans cette circonstance aucun motif de refuser le concours qu'ils doivent à tout ce qui est utile au pays, et sur ce terrain, leur rôle est tracé d'avance. En effet, ils comptent dans leurs rangs un grand nombre d'hommes qu'une pratique journalière met à même de bien entendre ces difficiles questions, et qui, par conséquent, sont des mieux placés pour contribuer à les résoudre. Aussi, est-ce avec une vive satisfaction que j'ai vu plusieurs d'entre eux intervenir déjà dans cette grave controverse, et seconder par leurs paroles et leurs écrits ce mouvement d'opinion qui a décidé l'enquête. Mais, pour devenir efficace, cette enquête doit être sérieuse et complète. Or, les causes de l'état douloureux qui excite aujourd'hui de si générales et si jus-

tes plaintes, sont nombreuses et profondes. Il faut donc sans passion, sans esprit de parti, sans idées préconçues, sonder toutes les sources du mal, en chercher de bonne foi les remèdes, et ne rien négliger de ce qui peut rendre à l'agriculture, appelée avec tant de raison la mère et la nourrice de la France, toute sa naturelle et vigoureuse fécondité. C'est là une nécessité si hautement proclamée et si universellement reconnue qu'il y a lieu d'espérer qu'elle dominera toutes les vues particulières, et empêchera que l'enquête, dont la forme insuffisante couvrira peut-être d'autres intentions, et même certains calculs plus ou moins intéressés, puisse être forcément détournée de son véritable but, pour aller se perdre sur des objets étrangers et purement politiques. Néanmoins il sera sage de se prémunir contre un péril qui est toujours à craindre, et de suivre attentivement la direction qui sera donnée à l'enquête, afin d'en assurer encore davantage tous les salutaires effets.

Ceux de nos amis qui sont surtout en position de remplir cette tâche, ne se contenteront pas de porter devant la commission le résultat consciencieux de leurs études et le tribut loyal de leur

expérience. Ils s'appliqueront également à éclairer par des publications spéciales les classes agricoles qui, souvent, ne sauraient pas d'elles-mêmes embrasser dans son ensemble et dans ses détails une si vaste question, et ils se feront un devoir de mettre leurs loisirs, leurs connaissances, tout leur dévouement à la disposition et au service des populations au sein desquelles ils vivent.

Heureux de cette nouvelle occasion qui leur est offerte de travailler activement au bien de leur pays, ils la saisiront avec empressement, et, ici comme partout, on les verra figurer au premier rang parmi ceux dont la noble mission est de se montrer constamment les plus fidèles interprètes, les gardiens les plus intègres et les plus fermes défenseurs des intérêts permanents de la France.

Lettre sur l'Agriculture.

13 Mars 1866.

L'agriculture française est dans un état de souffrance qui mérite une sérieuse attention. La

France est essentiellement agricole, et la prospérité des champs y est étroitement liée à celle de l'industrie et du commerce. Les productions du sol sont la première richesse du pays. C'est le sol qui nourrit la nation. C'est lui qui est le juste objet de l'attachement et du zèle dévoué de ses habitants. C'est sur lui que pèsent les plus lourdes charges. Dans les crises publiques c'est lui qui est toujours le plus sensiblement atteint et aux heures de détresse c'est encore lui qui offre les dernières ressources et fait le plus généreusement les sacrifices suprêmes. L'équité, la politique et l'intérêt de tous sollicitent donc pour l'agriculture les soins éclairés et le constant appui d'une protection efficace. Aussi la Royauté l'a-t-elle eue de tout temps en grande estime et en haute faveur. Qui n'a gardé le souvenir du mot si populaire de mon aïeul Henri IV, vive expression de sa sollicitude pour le bien-être de l'agriculteur ? Et qui ne sent la vérité de ce que disait pareillement son fidèle et sage ministre. « Le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de la France. »

Aujourd'hui cependant l'agriculture souffre, et elle souffre partout. Le nord se plaint comme le

midi, l'ouest comme l'est et le centre. L'assemblée législative, les conseils généraux, les comices agricoles, les publicistes, les divers organes de l'opinion, tous, sans distinction de doctrine et de parti, n'ont ici qu'une voix. On peut différer de sentiments sur les causes du mal et sur les remèdes à y apporter; mais nul n'en conteste ni l'existence ni l'étendue. Quiconque aime sincèrement sa patrie reconnaît la gravité de la situation et l'urgente nécessité d'y pourvoir.

Naturellement la culture du *blé*, la plus importante de toutes, est celle qui souffre davantage, tant à raison du rang qu'elle occupe dans le travail national qu'à cause du régime auquel de récents traités et la législation qui s'en est suivie l'ont soumise. Ses pertes ont été évaluées à des chiffres énormes, qui, dût-on les réduire, n'en accusent pas moins une véritable détresse. Or tandis que le blé est à vil prix, et ne rend pas à celui qui le cultive le fruit de ses labeurs, le pain reste cher, et la population ouvrière ne profite pas du bon marché qui ruine la population rurale.

L'élève du *bétail* n'est pas dans de meilleures conditions. Malgré le développement de cette branche de produits, malgré l'accroissement de

la consommation, malgré les ravages du typhus dans des contrées voisines, les prix ne se sont pas relevés, et en même temps la viande de boucherie a continué d'être portée a des taux de plus en plus exagérés. Quelle peut être l'explication de ces singuliers phénomènes ?

Quoique les progrès agricoles et les améliorations introduites dans les différentes cultures n'aient pas cessé de se développer, quoique les rapports des concours et des comices témoignent du zèle, de l'intelligence et des sacrifices de nos agriculteurs, en ont-ils été récompensés par leurs produits ? Non.

La distillerie et la *culture de la betterave* en particulier n'ont pas obtenu le succès auquel on était en droit de s'attendre. On n'ose plus conseiller l'exploitation de ces distilleries agricoles, qui ne promettent que des résultats incertains, et quelquefois même n'offrent que des perspectives de ruine imminente aux cultivateurs assez hardis pour les adjoindre à leurs domaines.

La *vigne*, qui en certaines contrées et grâce à des années exceptionnellement favorables, a donné de beaux revenus, est loin en d'autres régions d'avoir également prospéré. Des réclamations se

sont fait entendre et des réunions ont été provoquées, pour mettre en commun les observations et les doléances tant sur l'état des cultures que sur le régime des impôts et des prohibitions qui les frappent. Il est donc trop manifeste que la souffrance est presque générale.

A quelles causes faut-il attribuer cette souffrance ?

Par quelles modifications, par quelles améliorations peut-on espérer de l'adoucir et d'y remédier ?

N'y a-t-il rien à faire pour alléger le fardeau des charges exorbitantes qui pèsent sur le sol ?

Quels moyens prendre pour venir en aide à la propriété si profondément atteinte par les hypothèques ?

Des institutions de crédit ne pourraient-elles pas être utilement fondées en vue des besoins de l'agriculture ?

La législation ne devrait-elle pas se préoccuper des effets désastreux du morcellement indéfini des domaines ?

Comment arrêter la dépopulation toujours croissante des campagnes, et retenir chez eux les pro-

priétaires, dont l'absence porte un coup si funeste à la prospérité du sol?

Les cultures doivent-elles être changées?

Pourquoi l'élève du bétail ne dédommage-t-elle pas le propriétaire de sès sacrifices et de ses peines?

Qu'y a-t-il à tenter en faveur de la culture de la betterave et des distilleries agricoles ?

En un mot comment guérir le mal présent, et assurer à l'agriculture un meilleur avenir?

Voilà des questions du plus grand intérêt qui demandent à être soigneusement étudiées, et sur lesquelles doivent se porter les sollicitudes de tous ceux qui aiment leur pays.

De toute part on réclame une enquête sérieuse et libre de tout système préconçu. Ce vœu unanime doit être secondé.

L'opinion publique a ici une puissance salutaire qu'on ne peut nier. Il appartient surtout à nos amis de s'en faire les échos et les interprètes. La cause du sol est naturellement entre leurs mains. Qu'ils s'en constituent hautement les défenseurs. Ils auront bien mérité des populations et de la France.

Au Vicomte de Saint-Priest.

9 Décembre 1866.

L'année qui va finir, mon cher ami, n'a pas été heureuse pour l'Europe et en particulier pour la France. La gravité des circonstances frappe tous les esprits. La situation est pleine d'incertitudes et de périls; l'opinion publique s'en émeut, les intérêts menacés s'inquiètent du présent et s'effraient de l'avenir; à peine remis d'une secousse violente, ils en redoutent de nouvelles. Des questions qui semblaient assoupies se réveillent. Partout on arme, partout on prépare des moyens formidables de destruction et de guerre. Les événements dont l'Allemagne et l'Italie ont été récemment le théâtre ont confondu tous les calculs, trompé toutes les prévisions, rompu brusquement l'équilibre européen, et aucun pays n'en a ressenti plus vivement que le nôtre, le douloureux contre-coup. Cependant, grâce à Dieu, en considérant avec calme et sang-froid l'état des choses, je n'y vois rien pour nous d'irréparable. Notre influence prépondérante a été profondément atteinte, mais une

sage et ferme conduite, sans témérité comme sans faiblesse, peut la relever. Oui, la France, avec son énergie, sa loyauté, son désintéressement prompt à se passionner pour toutes les grandes idées, à se dévouer pour toutes les justes causes, avec son armée aussi admirable par la discipline que par la valeur, avec sa puissante unité, œuvre des siècles, marchera toujours à la tête des nations ; sa grandeur est nécessaire à la stabilité, au repos de l'Europe. Mais c'est une raison de plus pour ne pas négliger les conseils d'une politique prévoyante, pour ne pas accepter en silence ce que nos pères se sont efforcés d'empêcher dans tous les temps, pour ne pas laisser se former à nos portes deux vastes Etats, dont l'un surtout dispose d'une puissance militaire incontestable. Justement jaloux de l'honneur et de la dignité de notre belle patrie, craignons pour elle jusqu'à l'ombre même d'un amoindrissement de l'influence qui lui appartient.

Ici naturellement ma pensée se porte avec tristesse sur Rome, où nous laissons abattre en ce moment une des grandes choses que Dieu a faites par la France, *gesta Dei per Francos,* je veux dire la souveraineté temporelle du chef de l'Eglise,

indispensable garantie de son indépendance et du libre exercice de son autorité spirituelle dans tout l'univers.

Lorsqu'il y a dix-huit ans, nous avons relevé cette institution dix fois séculaire, un instant renversée par la révolution, nous avons revendiqué hautement comme un droit sacré le devoir de la défendre contre de nouvelles attaques, et tant que nos soldats ont gardé la cité sainte, la révolution a tremblé devant eux ; mais leur départ est annoncé ; après eux qu'arrivera-t-il ? Si d'autres pensées avaient présidé au gouvernement de notre pays, fidèle à ses traditions nationales et à son glorieux titre de fille aînée de l'Eglise, la France aurait eu quelque chose de plus à offrir au Saint Père qu'un appui provisoire et passager. Soutenu par elle, Pie IX n'aurait eu rien à craindre de ses ennemis, il eût accompli en paix sa double mission de Pontife et de Roi, et ses peuples lui devraient depuis longtemps les améliorations dont il avait pris lui même la généreuse et paternelle initiative. Aujourd'hui nous touchons peut-être à une catastrophe dont les conséquences sont incalculables. Ce n'est pas l'avenir de la souveraineté pontificale qui est seul en péril. Jusque

là il ne s'agissait, disait-on, en dépouillant le chef de l'Eglise de son pouvoir temporel, que de le ramener à la sainte et vénérable pauvreté de l'âge apostolique, afin que déchargé de tous les soins de la terre, il pût exercer plus librement son autorité spirituelle. Mais maintenant on ne s'en cache plus; dans son pouvoir temporel, c'est bien son autorité spirituelle qu'on veut atteindre; c'est au principe même de toute religion et de toute autorité qu'on s'en prend. Bientôt on demandera logiquement que de nos lois et de nos tribunaux disparaisse l'idée de Dieu. Alors il n'y aura plus entre les hommes d'autre lien que l'intérêt; la justice ne sera plus qu'une convention, il ne restera plus d'autre moyen pour l'obtenir que la force, et l'édifice social miné jusque dans ses fondements s'écroulera de toutes parts.

On repousse, non sans raison, l'immixtion de l'Eglise dans la politique; on veut que le clergé se renferme dans ses saintes fonctions, sans se mêler aux choses du dehors. Mais comment pourra t-il ne pas s'en occuper, quand on aura jeté le trouble dans le gouvernement de l'Eglise, quand son chef vénéré ne sera plus libre, ou qu'on l'aura

forcé à quitter Rome et à errer, sans asile, n'ayant pas où reposer sa tête?

Non, la cause de la souveraineté temporelle du Pape n'est pas isolée, elle est celle de toute religion, celle de la société, celle de la liberté. Il faut donc à tout prix en prévenir la chute.

Disons-le à la louange de notre pays, à aucune époque et dans aucune circonstance il ne s'est trompé sur le caractère et la portée de ce qu'il voyait s'accomplir. Son sens droit n'a cessé d'indiquer ce qu'il y avait à faire et à éviter. Ainsi ses impressions premières sur l'Italie, sur l'expédition du Mexique, sur la lutte prête à s'engager en Allemagne, ont signalé d'avance, dans les étroites limites laissées à leurs manifestations les dangereuses conséquences d'une politique poursuivie, malgré ses avertissements reitérés, que les faits n'ont pas tardé à justifier.

Vous me tracez un affligeant tableau de notre situation intérieure. Je reconnais comme vous la profondeur du mal qui arrête au dedans l'essor de nos destinées. — Vous savez depuis longtemps les vœux que ma raison et mon cœur me dictent pour ma patrie. Est-il besoin de vous le redire ici? Un pouvoir fondé sur l'hérédité monarchique,

respecté dans son principe et dans son action, sans faiblesse comme sans arbitraire, le gouvernement représentatif dans sa puissante vitalité, les dépenses publiques sérieusement contrôlées, le règne des lois, le libre accès de chacun aux emplois et aux honneurs, la liberté religieuse et les libertés civiles consacrées et hors d'atteinte, l'administration intérieure dégagée des entraves d'une centralisation excessive, la propriété foncière rendue à la vie et à l'indépendance par la diminution des charges qui pèsent sur elle, l'agriculture, le commerce, l'industrie constamment encouragés et au-dessus de tout cela, une grande chose : l'honnêteté! L'honnêteté qui n'est pas moins une obligation dans la vie publique que dans la vie privée; l'honnêteté qui fait la valeur morale des Etats comme des particuliers.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'après tant de déchirements, un des premiers besoins de la France, c'est l'union. La seule politique qui lui convienne, est une politique de conciliation, qui relie au lieu de séparer, qui mette en oubli toutes les anciennes dissidences, qui fasse appel à tous les dévouements, à tous les mérites, à tous les nobles cœurs qui,

aimant leur patrie comme une mère, la veulent grande, libre, heureuse et honorée.

Quant à moi, ma douleur est de voir de loin les maux de mon pays, sans qu'il me soit donné de les partager ; mais si dans les épreuves qu'il peut avoir encore à traverser, la Providence m'appelle un jour à le servir, n'en doutez pas vous me verrez paraître résolument au milieu de vous, pour nous sauver ou périr ensemble.

Vous qui me connaissez, mon cher ami, vous savez bien que les idées que je viens d'exprimer ont toujours été les miennes. C'étaient les idées de ma jeunesse, ce sont mes idées d'aujourd'hui confirmées et mûries par le travail et l'expérience.

Je vous renouvelle, mon cher Général, l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

Au Comte de Bréda.

29 Avril 1867.

Je vous remercie, mon cher Comte, de votre longue et intéressante lettre. Comme vous, comme

tous ceux qui étudient la marche des événements, je vois les inquiétudes s'accroître et les dangers d'une crise sociale s'approcher à grands pas. Vous savez que le moment venu, je ne manquerai pas aux devoirs sacrés qui me seront imposés par la Providence.

J'ai lu avec la plus sérieuse attention le livre du général Trochu sur l'armée française. J'y ai reconnu l'officier plein de talent, dont j'ai toujours suivi avec tant d'intérêt la brillante carrière, et le Français profondément dévoué, ainsi que nous, à la grandeur et à la gloire de son pays. Il traite habilement ces graves et difficiles questions qu'il connaît bien et qui sont si importantes pour que notre armée conserve le haut rang qu'elle a toujours eu dans le monde.

Je vous renouvelle l'assurance de ma vive gratitude et de ma constante affection.

Au Duc de la Trémoïlle.

14 Novembre 1867.

Je reçois, mon cher Duc, la lettre par laquelle vous m'annoncez la perte que vous venez de faire

dans la personne du Comte Duchâtel, votre beau-père, et je veux vous témoigner ici la part bien vive que je prends à votre profonde affliction et à celle de la duchesse de La Tremoïlle. Dites-lui combien ma femme et moi nous sommes occupés d'elle dans cette triste circonstance. — La France perd un de ses hommes d'Etat les plus distingués, dont le noble cœur et la haute intelligence avaient compris que notre chère patrie ne peut retrouver repos et bonheur que dans le retour à la monarchie traditionnelle, qui seule lui assurera l'alliance si désirable et si vainement cherchée partout ailleurs de l'autorité et de la liberté. Soyez auprès de toute la famille de M. Duchâtel l'interprète de ma douloureuse sympathie, et recevez vous-même, avec l'expression de ma gratitude pour votre inaltérable dévoûment, celle de ma sincère et constante affection.

Au Baron de Charette.

15 Novembre 1867.

Au moment, mon cher Charette, où vous, vos frères et un si grand nombre de nos amis venez

de combattre et de vaincre pour la plus sainte des causes, j'éprouve le besoin de vous dire que j'étais avec vous par le cœur et par la pensée, puisque, à mon grand regret, je ne pouvais y être en personne. Grâce à ces merveilleux dévouements et à ce brillant courage, la révolution, pour la première fois depuis de longues années, a été obligée de reculer, et jusqu'ici la souveraineté du Saint Père est sauvée. Gloire à vous et à vos compagnons d'armes ! Ceux qui ont succombé dans cette lutte héroïque ne sont pas à plaindre; ils reçoivent maintenant au ciel la récompense de leur généreux sacrifice; mais nous, nous les pleurons en les admirant. Dites dans l'occasion à tous ces braves accourus à Rome de tous les coins du monde à l'heure du péril que j'honore leur belle conduite, et que je les envie. Quant à vous, vous avez prouvé une fois de plus que vous portiez dignement votre noble nom. Croyez plus que jamais à ma vive gratitude et à ma constante amitié.

A la Duchesse de Chevreuse.

18 Décembre 1867.

J'apprends, Madame la Duchesse, l'affreux malheur qui vient de vous frapper vous et votre famille, et je ne veux pas tarder un instant à vous dire combien ma femme et moi nous nous associons à votre profonde affliction et à vos justes regrets. La France perd dans la personne du Duc de Luynes un de ses plus nobles enfants, les pauvres un véritable père, les sciences et les arts un de leurs plus intelligents protecteurs, et moi un ami fidèle et dévoué. Je n'oublierai jamais, croyez-le bien, son grand caractère, son aimable esprit, sa modestie qui égalait ses hautes connaissances, le magnifique usage qu'il faisait de sa fortune, et les services qu'il n'a cessé de me rendre. Aussi sa mémoire me sera-t-elle toujours précieuse et chère. C'est avec une vive émotion que je l'ai vu aller offrir au Saint Père, attaqué par la révolution déchaînée, sa personne, sa fortune et sa vie. Quelle belle fin d'une si belle existence! Je sais qu'élevés par vous et par lui ses enfants par-

tagent tous ses sentiments et les vôtres, et que je puis compter sur eux comme je comptais sur leur grand-père. Soyez auprès d'eux et bien particulièrement auprès de votre fils aîné, dont j'ai admiré la noble conduite, l'interprète de ma douloureuse sympathie, et recevez vous-même la nouvelle assurance de tous mes sentiments bien sincères.

A M. l'Abbé Jaquemet, Chanoine de Saint-Denis.

21 Février 1868.

J'ai reçu, Monsieur l'Abbé, votre ouvrage sur la Basilique de Saint-Denis avec la lettre qui en accompagnait l'envoi, et je vous remercie de la bonne pensée que vous avez eue de me l'offrir. J'ai lu avec le plus vif intérêt ce livre qui en rappelant toutes les gloires de la France, rappelle en même temps le néant des choses humaines. Mais que de beaux et nobles souvenirs qui ne meurent pas, Saint-Louis, Suger, Duguesclin, Turenne, l'oriflamme et le cri de nos pères, dont j'ai retrouvé avec émotion la mémoire en Terre-Sainte: Mont-Joie-Saint-Denis !

Plusieurs fois dans mon enfance, j'ai visité cette magnifique église. En y priant pour ceux qui ne sont plus, n'oubliez pas ceux qui vivent encore, et qui ont tant besoin des lumières et des grâces du ciel. — Quand vous verrez votre vénérable frère l'Evêque de Nantes, dont la santé n'est malheureusement pas à la hauteur de son courage et de son zèle épiscopal, faites-lui mes affectueux compliments. Recevez vous-même, avec l'expression de ma gratitude pour vos sentiments dévoués, l'assurance de ma bien sincère affection.

A M. Lenormant.

30 Mai 1868.

J'ai bien reconnu, Monsieur, dans la lettre que vous venez de m'écrire, votre noble cœur et votre chaleureux dévouement, et je vous en remercie. J'ai été heureux dans mon récent et trop court voyage en Grèce de rendre hommage à la mémoire du savant illustre que je comptais parmi mes meilleurs amis, et qui a laissé dans ce beau pays un souvenir ineffaçable. J'ai vivement regretté, en

visitant Athènes, et les remarquables découvertes faites par votre père et par vous dans cette ville et à Eleusis, de ne pas vous avoir pour guide dans ces intéressantes excursions. Vous m'aviez dit combien la Grèce était reconnaissante de ce que le roi Charles X avait fait pour elle, mais les sentiments qui m'ont été témoignés ont dépassé mon attente, et m'ont touché jusqu'au fond de l'âme. Je lirai votre dernier ouvrage avec le même plaisir que vos précédents écrits, qui sont le fruit de vos sérieuses études, toujours dirigées vers un but utile et religieux. Faites mes compliments à votre mère, et recevez la nouvelle assurance de ma sincère gratitude et de ma constante affection.

Au Marquis de Franclieu.

30 Mai 1868.

J'ai reçu votre lettre, mon cher Marquis, ainsi que l'ouvrage dont elle accompagnait l'envoi, et je vous en remercie. J'ai lu avec le plus vif intérêt et la plus sérieuse attention ces pages écrites avec talent, conviction et netteté, dans les sentiments

les plus chrétiens et les plus français. Vous savez combien ces grandes questions économiques d'où dépend le sort de notre agriculture et de notre commerce, et qui ont été tranchées si légèrement par le gouvernement, me préoccupent avec juste raison. Elles font l'objet des études de tous ceux qui ont à cœur le bien de leur patrie, et le dernier et si remarquable discours de M. Thiers a montré où est le mal, et a indiqué des remèdes à y apporter. Vous avez voulu jeter une nouvelle lumière sur ce sujet si important, prouver les souffrances croissantes du pays et dire ce qu'il faudrait faire afin de sortir de cette situation si triste pour le présent et si menaçante pour l'avenir. Je vous en suis pour ma part profondément reconnaissant. Recevez la nouvelle assurance de ma bien sincère et constante affection.

Au Baron de Malouet.

29 Juin 1868.

Je reçois, Monsieur le Baron, les mémoires de votre grand-père que vous venez de me faire par-

venir, ainsi que la lettre qui en accompagnait l'envoi, et je vous en remercie. J'ai déjà commencé à lire cet ouvrage si intéressant par les sujets qu'il traite, et où se reflètent le noble cœur, l'esprit élevé et le courageux dévouement de celui qui l'a écrit. Le but de tous ses efforts a été l'union de l'autorité et de la liberté, qui ont disparu ensemble, pour un temps, dans la tempête révolutionnaire. Les paroles adressées par la reine Marie-Antoinette au jeune Dauphin, dans des circonstances bien malheureuses, sont un titre d'honneur pour votre famille, et je vois par votre lettre, que vous vous faites gloire de vous en montrer toujours digne. Recevez avec l'expression de ma vive gratitude, l'assurance de ma sincère affection.

A Madame Arthur Berryer.

30 Novembre 1868.

J'apprends, Madame, le malheur qui vient de nous frapper, et je ne veux pas tarder un instant à vous dire combien je m'associe du fond de mon

âme à votre affliction filiale. La France perd dans la personne de M. Berryer un de ses plus nobles enfants, la cause du droit son plus éloquent défenseur, et moi un de mes plus fidèles amis. Je n'oublierai jamais, croyez-le bien, ce qui a fait, durant le cours de sa longue carrière, la force, la gloire et l'honneur de sa vie, la constance de son dévouement, la sincérité de sa foi, la chaleur de son cœur, l'élévation de son caractère, la puissance de sa parole, l'ascendant de son génie. Je n'oublierai pas non plus les services qu'il a rendus à notre cher pays, à ma famille et à moi-même. Soyez auprès de son petit-fils, mon filleul, l'interprète de ma douloureuse sympathie, et dites-lui de se montrer toujours digne du nom qu'il porte. Recevez l'assurance de mes sentiments bien sincères.

A M***.

15 Novembre 1869.

Vous savez mieux que tout autre, mon cher ami, si la pensée de la France, la passion de son bonheur et de sa gloire, le désir de lui voir re-

prendre dans le monde la place que la Providence lui a assignée, font l'objet de mes constantes et bien vives préoccupations. J'ai toujours respecté mon pays dans les essais qu'il a voulu tenter. On a pu même s'étonner de la persistance d'une réserve, dont je ne dois compte qu'à Dieu et à ma conscience. Mais si les amertumes prolongées de l'exil pouvaient avoir un adoucissement, je le trouverais dans la certitude de n'avoir pas manqué à la résolution que j'avais prise envers moi-même de ne point aggraver les embarras et les périls de la France. Cependant, l'honneur et le devoir me recommandaient de la prémunir contre de funestes entraînements. Je n'hésitais pas, vous vous le rappelez, à protester contre les prétentions d'un pouvoir qui, uniquement basé sur le prestige d'un nom glorieux, croyait, au lendemain d'une crise violente, le moment propice pour s'imposer aux destinées du pays. Vous voulez la monarchie, disais-je alors aux Français ; vous avez reconnu qu'elle seule peut vous rendre, sous un Gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui fondent et assurent le bonheur

des nations; ne vous livrez pas à des illusions qui, tôt ou tard, vous seraient fatales. Ce nouvel empire qu'on vous propose ne saurait être cette monarchie tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens..... La monarchie véritable, la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire, et consacrée par le temps, peut seule vous remettre en possession de ces précieux avantages.... Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à fonder rien de stable; son nom et son souvenir y suffiraient bien moins encore. Les dix-sept années qui viennent de s'écouler depuis que je faisais entendre ces paroles à mon pays, n'ont-elles pas justifié mes prévisions et mes conseils?

La France et la société tout entière sont menacées de nouvelles commotions: aujourd'hui comme il y a dix-sept ans, je suis convaincu et j'affirme que la monarchie héréditaire est l'unique port de salut, où après tant d'orages, la France pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. — Poursuivre en dehors de cette monarchie la réalisation des réformes légitimes que demandent avec raison tant d'esprits éclairés, chercher la stabilité dans les combinaisons de l'arbitraire et du hasard, bannir le droit chré-

tien de la société, baser sur des expédients l'alliance féconde de l'autorité et de la liberté, c'est courir au devant de déceptions certaines. La France réclame à bon droit les garanties du Gouvernement représentatif, honnêtement, loyalement pratiqué avec toutes les libertés et tout le contrôle nécessaires. Elle désire une sage décentralisation administrative, et une protection efficace contre les abus d'autorité. Un Gouvernement qui fait de l'honnêteté et de la probité politique la règle invariable de sa conduite, loin de redouter ces garanties et cette protection, doit, au contraire, les rechercher sans cesse. — Ceux qui envahissent le pouvoir, sont impuissants à tenir les promesses dont ils leurrent les peuples, après chaque crise sociale, parce qu'ils sont condamnés à faire appel à leurs passions au lieu de s'appuyer sur leurs vertus. — Berryer l'a dit admirablement : « Pour eux, gouverner ce n'est plus éclairer et diriger la pensée publique, quelle qu'elle soit, il suffit de savoir la flatter, ou la mépriser, ou l'éteindre. » Pour la monarchie traditionnelle, gouverner, c'est s'appuyer sur les vertus de la France, c'est développer tous ses nobles instincts, c'est travailler sans relâche à lui

donner ce qui fait les nations grandes et respectées, c'est vouloir qu'elle soit la première par la foi, par la puissance et par l'honneur.

Puisse-t-il venir ce jour si longtemps attendu où je pourrai enfin servir mon pays! Dieu sait avec quel bonheur je donnerais ma vie pour le sauver. Ayons donc confiance, mon cher ami, et ne cessons de travailler dans ce noble but. A la justice et au droit appartient toujours la dernière victoire. Comptez plus que jamais sur mon affection.

A M. Adrien de Terrasson de Montleau.

14 Mai 1870.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre bonne lettre, l'écrit sur l'agriculture sous la Restauration, que vous m'avez envoyé, et je vous en remercie. Vous prouvez, dans les termes les plus chaleureux et les plus dévoués, qu'à cette époque, si longtemps calomniée, et à laquelle on commence à rendre justice, les rois, fidèles aux traditions de leurs ancêtres, n'ont cessé de protéger l'agriculture, cette source de la richesse de la France. C'est un ser-

vice de plus que vous rendez à la grande cause du droit, à laquelle vous avez consacré votre vie, et dont je vous suis, pour ma part, vivement reconnaissant. Faites mes compliments à vos fils, sur lesquels je compte comme sur vous, et recevez avec l'expression de ma sincère gratitude, la nouvelle assurance de ma constante affection.

Au Comte de Flavigny, Président de la Société internationale des secours aux blessés.

22 Août 1870.

Monsieur le Comte,

Condamné par l'exil à la douleur de ne pouvoir combattre pour ma patrie, j'admire plus que personne les prodiges de valeur de notre héroïque armée, et je veux du moins venir en aide autant qu'il est en moi à nos soldats blessés en accomplissant le plus saint des devoirs. Je leur offre pour asile le château de Chambord que la France m'a donné en des temps plus heureux, et dont j'aime à porter le nom en souvenir de mon pays.

Recevez l'assurance de tous mes sentiments.

A M***.

1er Septembre 1870.

. . . . . Au milieu de toutes ces poignantes émotions, c'est une grande consolation de voir que l'esprit public, l'esprit de patriotisme ne se laisse pas abattre et grandit avec nos malheurs. Je suis heureux que nos amis aient si bien compris leurs devoirs de citoyens et de Français. Oui, avant tout, il faut repousser l'invasion, sauver à tout prix l'honneur de la France, l'intégrité de son territoire. Il faut oublier en ce moment tout dissentiment, mettre de côté toute arrière-pensée.

Nous devons au salut de notre pays toute notre énergie, notre fortune, notre sang.

La vraie mère préférait abandonner son enfant plutôt que de le voir périr.

J'éprouve ce même sentiment et je dis sans cesse : Mon Dieu, sauvez la France, dussé-je mourir sans la revoir.

Vous comprenez avec quelle impatience nous attendons les nouvelles.

Adieu, croyez à ma sincère affection.

Manifeste.

Frontière de France (Suisse), 9 Octobre 1870.

Français !

Vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées.

Pour la quatrième fois depuis moins d'un demi-siècle, vos institutions politiques se sont écroulées, et nous sommes livrés aux plus douloureuses épreuves.

La France doit-elle voir le terme de ces agitations stériles, source de tant de malheurs ? C'est à vous de répondre.

Durant les longues années d'un exil imméritè, je n'ai pas permis un seul jour, que mon nom fût une cause de division et de trouble, mais aujourd'hui qu'il peut être un gage de conciliation et de sécurité, je n'hésite pas à dire à mon pays, que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bonheur.

Oui, la France se relèvera, si éclairée par les leçons de l'expérience, lasse de tant d'essais infructueux, elle consent à rentrer dans les voies que la Providence lui a tracées.

Chef de cette Maison de Bourbon, qui avec

l'aide de Dieu et de vos pères, a constitué la France dans sa puissante unité, je devais ressentir plus profondément que tout autre l'étendue de nos désastres, et mieux qu'à tout autre, il m'appartient de les réparer.

Que le deuil de la Patrie soit le signal du réveil et des nobles élans. L'étranger sera repoussé, l'intégrité de notre territoire assurée, si nous savons mettre en commun tous nos efforts, tous nos dévouements et tous nos sacrifices.

Ne l'oubliez pas ; c'est par le retour à ses traditions de foi et d'honneur, que la grande nation un moment affaiblie, recouvrera sa puissance et sa gloire.

Je vous le disais naguère : gouverner ne consiste pas à flatter les passions des peuples, mais à s'appuyer sur leurs vertus.

Ne vous laissez plus entraîner par de fatales illusions. Les institutions républicaines qui peuvent correspondre aux aspirations de sociétés nouvelles, ne prendront jamais racine sur notre vieux sol monarchique.

Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition est de fonder avec vous, un gouvernement vraiment national, ayant le droit pour base,

l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but.

Effaçons jusqu'au souvenir de nos dissensions passées, si funestes au développement du véritable progrès et de la vraie liberté.

Français, qu'un seul cri s'échappe de notre cœur.

Tout pour la France, par la France et avec la France.

Protestation contre le bombardement de Paris.

7 Janvier 1871.

Il m'est impossible de me contraindre plus longtemps au silence.

J'espérais que la mort de tant de héros tombés sur le champ de bataille, que la résistance énergique d'une capitale résignée à tout pour maintenir l'ennemi en dehors de ses murs, épargnerait à mon pays de nouvelles épreuves. Mais le bombardement de Paris arrache à ma douleur un cri que je ne saurais contenir.

Fils des rois chrétiens qui ont fait la France, je gémis de ses désastres. Condamné à ne pouvoir

les racheter au prix de ma vie, je prends à témoin les peuples et les rois, et je proteste, comme je le puis, contre la guerre la plus sanglante et la plus lamentable qui fût jamais.

Qui parlera au monde si ce n'est moi, pour la ville de Clovis, de Clotilde et de Geneviève, pour la ville de Charlemagne et de St-Louis, de Philippe-Auguste et de Henri IV, pour la ville des sciences, des arts et de la civilisation.

Non ! Je ne verrai pas périr la grande cité que chacun de mes aïeux a pu appeler *ma bonne ville de Paris*.

Et puisque je ne puis rien de plus, ma voix s'élèvera de l'exil pour protester contre la ruine de ma patrie ; elle criera à la terre et au ciel, assurée de rencontrer la sympathie des hommes, en attendant tout de la justice de Dieu.

A Mme la Comtesse de Bouillé, née de Bonchamps.

10 Janvier 1871.

C'est au moment, où j'étais rempli d'espoir pour vos chers blessés, que j'apprends l'affreux malheur qui vient de vous frapper. Bien digne du

sang des Bonchamps, qui coulait dans ses veines, votre fils a couronné par une mort héroïque et chrétienne, une vie toute de dévouement et de fidélité.

Quelle douleur pour votre cœur de mère; quelle affliction pour votre belle-fille et pour vos deux petites-filles, qui ne vivent comme vous, depuis un long mois, que d'angoisses et de larmes! Quant à moi, justement fier de l'admirable conduite de ces trois braves volontaires de l'Ouest, qui, à la voix et à l'exemple de Charette, sont tombés sur le champ de bataille, en défendant notre malheureuse patrie envahie par l'étranger, je pleure avec vous cet ami, pour lequel vous connaissez ma sincère gratitude et mon bien vif attachement. Que ne m'a-t-il été donné d'être avec eux dans cette glorieuse, mais fatale journée, et de verser comme eux, mon sang pour la France!

Vous puiserez dans l'élévation de vos sentiments, dans l'ardeur de votre foi et dans l'énergie de votre grande âme, la force nécessaire pour supporter un coup aussi cruel, et pour soutenir le courage des pauvres affligées qui vous entourent. Dites-leur, que je suis constamment avec elles, comme avec vous, par la pensée et par le cœur.

Je prie Dieu de vous conserver votre petit-fils,

qui se montre si fidèle à toutes les traditions de sa famille. Je le prie aussi de rendre bientôt à la tendresse de votre petite-fille Edouard de Cazenove, pour qui je sens redoubler mon amitié.

Comptez plus que jamais, Madame la Comtesse, sur mes sentiments les plus affectueux.

HENRI

TABLE DES LETTRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

	Pages
Avis des éditeurs	v
Introduction	vii
A M. de Villaret-Joyeuse. — 16 Avril 1841	5
Au Marquis de Pastoret. — 2 Mai 1841	6
Au Vte de Chateaubriand. — 28 Juillet 1842	7
Au Marquis de Dreux-Brézé. — 8 Septembre 1842	9
Au Général de Latour-Maubourg. — 14 Décembre 1842	10
Au Marquis de Pastoret. — 21 Mars 1843	12
A M. Briffaut, de l'Académie française. — 14 Juillet 1843	13
Au Duc de Noailles. — 16 Juillet 1843	14
A M. Alexandre de la Motte, maire de Condé-sur-Noireau. — 9 Août 1843	15

Au Général Vincent. — 14 Août 1843 17
A M. Pardessus. — 18 Août 1843 18
Au Vte de Chateaubriand. — 30 Septembre 1843 20
Au même. — 19 Novembre 1843 21
A M. Sylvain Caubert. — 2 Décembre 1843 . 22
Au Baron Hyde de Neuville. — 4 Février 1844 . 23
A M. de Fontaine, juge au tribunal de Lille. — 5 Février 1844 25
Au Cte de Villèle. — 19 Février 1844 26
A. MM. les Députés Berryer, Blin de Bourdon, de Larcy, de la Rochejaquelein, de Valmy. — 19 Mars 1844 27
Au Cte de Turenne. — 27 Juin 1844. 29
Au Général Donnadieu. — 26 Août 1844 . . . 30
Au Général de la Rochejaquelein. — 6 Juillet 1844 33
Au Cte Jules de Cosnac. — 4 Septembre 1844 . 34
A. M. Saint-L... — 9 Septembre 1844 . . . . ib.
Au Cte de Dax. — 12 Septembre 1844 36
Au Colonel d'Esclaibes. — 20 Septembre 1844 . 37
Au Vte du Bouchage, membre de la Chambre des Pairs. — 11 Octobre 1844 38
A Mlle Sala. — 14 Décembre 1844 40
A M. Jean Reboul. — 12 Avril 1845 41
A M. Alfred Nettement. — 15 Avril 1845 . . . 42
A M. Théodore Muret. — 15 Avril 1845 . . . ib.

Au Cte Franz de Champagny. — 15 Juin 1845 . 43
Au Vte de Chateaubriand. — Juillet 1845 . . 44
Au Cte de Quatrebarbe. — 4 Août 1845 . . . 45
Au Baron Cauchy, 4 Août 1845 46
Au Marquis de Dreux-Brézé, 10 Décembre 1845 . 47
A M. Alph. de Milly. — 12 Décembre 1845 . . 48
Au Baron Cauchy. — 15 Juillet 1846 49
A M. Leclerc, maire de Falaise. — 6 Octobre 1846 51
Au Baron de Larcy. — 6 Octobre 1846 . . . 52
Au Marquis de Pastoret. — 6 Octobre 1846 . . 53
A M.*** — 19 Octobre 1846 55
Au Marquis de Pastoret. — 30 Octobre 1846 . . 56
Au Duc de Lorge. — 30 Octobre 1846 58
Aux Dames de la Halle. — Novembre 1846 . . 59
Au Marquis de Vogüé. — 1er Décembre 1846 . . 60
Au Baron Muller. — 9 Décembre 1846. . . . 61
Au Cte J. de Jumilhac. — 14 Janvier 1847 . . 62
A M. de Lesquen, ancien évêque de Rennes. — 25 Mars 1847 63
Au Cte Turpin de Crissé. — 25 Avril 1847. . . 64
Au Baron de Rivière. — 15 Juin 1847. . . . 65
Au Baron de Lanusse-Boulemont. — 20 Juin 1847 66
Au Vte de Saint-Priest. — 22 Janvier 1848 . . 67
A M***. — 1er Juin 1848 72

Au Duc de Noailles. — Juin 1848 73
A M. Berryer. — 15 Juillet 1848 74
Au Prince de Montmorency. — 18 Juillet 1848 . 75
Au Duc de Noailles. — Août 1848 76
Au même. — 5 Octobre 1848 79
A M***. — 12 Octobre 1848 81
A M. Berryer. — 15 Janvier 1849 82
A M. Béchard, député du Gard. — 22 Janvier 1849 84
Au Général de Latour-Maubourg. — 27 Février 1849 85
Au Marquis de Larochejaquelein. — 26 Mars 1849 86
Au Duc des Cars. — 26 Mars 1849 87
Aux Ouvriers de Paris. — 25 Août 1849 . . . 88
A. M. Randot, député de l'Yonne. — 12 septembre 1849 89
Au Duc de Reggio. — 15 Septembre 1849. . . 91
Au Cte d'Argy. — 30 Septembre 1849. . . . 92
Au Marquis de Bausset. — 1er Novembre 1849 . 93
A M. Benoist d'Azy, député du Gard. — 16 Novembre 1849 95
A M***. — 10 Mars 1850 96
A M. Berryer. — 15 Avril 1850. 97
A MM. les Membres de la commission de la Loire Inférieure et de la Vendée. — 28 Avril 1850. . 98

Au Baron P. Benoist d'Azy. — 15 Mai 1850 . . 100
Au Duc de Valmy. — 16 Mai 1850 101
A MM. les membres de la commission du Morbihan. — 30 Mai 1850 102
A MM. les membres de la commission de souscription du département de l'Hérault. — 8 Juin 1850 103
Aux Français venus à Wiesbaden en Août 1850 . 104
Au Général d'Hautpoul. — 24 Novembre 1850 . 106
Au Duc de Noailles. — 22 Décembre 1850 . . 107
Au Comte Molé. — 26 Décembre 1850. . . . 111
A M. Berryer — Venise, 23 Janvier 1851. . . 113
Au Vte de Latour-Maubourg. — 28 Février 1851 . 116
A M. Béchard, député du Gard. — 17 Mars 1851 117
Au Comte de Salvandy. — 17 Mars 1851 . . . 118
Au Vte Chifflet. — 31 Mars 1851 119
A M. l'Évêque de... — 31 Mars 1851 , . . . 120
A MM. les instituteurs privés de la ville de Paris. — 15 Octobre 1851. 121
A M. l'Évêque d'Arras. — 30 Novembre 1851. . 122
Au Baron du Havelt. — 1er Décembre 1851 . . 123
Réponse à une adresse de Bordeaux. — 2 Décembre 1851 124
A M. de Corcelle. — 3 Décembre 1851 . . . 125
Au même. — 28 Février 1852 127

A M. S..... — 11 Juin 1852 129
Manifeste du 25 Octobre 1852 130
A M. l'Evêque de Luçon. — 9 Décembre 1852 . 133
Au Marquis de Belleval. — 6 Février 1853. . . 134
Au Duc de Lévis. — 25 Juin 1853 136
A M. Bérard des Glajeux. — 10 Mars 1854 . . 139
Au Cte de Villèle. — 22 Mars 1854 140
A M. Moricet. — 28 Mars 1854 141
A M. Poujoulat. — 15 Juillet 1854. 143
Au Cte*** — 8 Octobre 1854 144
A M. Paul Sauzet. — 6 Janvier 1855 145
A M. Léopold de Gaillard. — 9 Janvier 1855 . . 146
A Sir Georges Sinclair. — 12 Janvier 1855 . . 147
A M. Berryer. — 3 Mars 1855 148
Au Cte de Locmaria. — 3 Mars 1855 150
A M. Riffault, maire de Blois. — 3 Mars 1855 . 151
Au Vte de Saint-Priest. — 13 Avril 1855 . . . 152
A M. ***. — 12 Juin 1855 153
A M. Poujoulat. — 19 Juillet 1855. 156
A M. Chapot, père. — 15 Février 1856. . . . 158
Au Duc de Lévis. — 12 Mars 1856 159
A M. Alfred Nettement. — 31 Mars 1856 . . . 160
A. M. de Vidaillan. — 11 Mai 1856 162
A M. Saint-Marc, à Bordeaux. — 20 Mai 1856 . 163
Au Duc de Lévis. — 16 Juin 1856 164

A M. Pageot, ancien ministre plénipotentiaire de France aux Etats-Unis. — 25 Décembre 1856 . 166
A M. Ravez. — 10 Janvier 1857 167
A MM. Bisson frères. — 30 Janvier 1857 . . . 168
Au Duc de Nemours. — 5 Février 1857. . . . *ib.*
Au Général de la Rochejaquelein. — 17 Mars 1857 170
A M ***. — 29 Mai 1857 172
A la Baronne Cauchy. — 29 Mai 1857. 173
A M. Berryer. — 7 Juin 1857 174
A M. Servigny, avocat près la Cour de Dijon. — 21 Juin 1857. 175
A M. Biot, Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences. — 21 Août 1857 . . 176
A M. Ch. Mercier de Lacombe. — 14 Août 1857 . 177
A M. ***. — 22 Octobre 1857 178
Au Baron de Ravignan. — 25 Février 1858 . . 179
Au Duc d'Almazan. — 3 Juillet 1858 181
A M. de Curzon. — 30 Septembre 1858 . . . 182
A M. Berryer. — 30 Novembre 1858 183
A Mme Justin Dupuy. — 14 Mars 1859 . . . 184
A M. de Cherrier. — 26 Mars 1859 185
A M. François Lenormant. — 24 Avril 1859 . . 187
A Mme la Marquise de Villeneuve-Arifat. — 25 Avril 1859 188

A M. de Corcelle. — 13 Juin 1859. 189
A M.***. — 18 Juin 1859 190
A M. Benoist d'Azy. — 26 Juillet 1859 . . . 191
A M. Villemain de l'Académie française.— 25 Janvier 1860 192
Au Baron de Larcy. — 31 Mars 1860 . . . 195
A M. Casimir Périer, 31 Mars 1860. 196
A M. Ernest Gervais, 10 Avril 1860. 198
A M. Paul Andral, 14 Avril 1860. 199
Au Général Lamoricière, Venise, 18 Avril 1860. . 200
A M. Charles de Riancey, 12 Mai 1860. . . . 201
A M. l'Evêque d'Orléans, 14 Juillet 1860 . . . 203
A M. Alfred Nettement, 14 Août 1860. . . . 205
Au Général de Lamoricière, 8 Octobre 1860. . 207
A M. Emile Pepin-Lehalleur, 12 Janvier 1861. . 208
Au Marquis de Montàigu, 23 Février 1861. . . 209
A M. Berryer, 21 Décembre 1861. 211
A M. Joseph de Rainneville, 7 Avril 1862 . . . 212
Lettre sur la décentralisation, 14 Novembre 1862. 213
A M. J. Barrande, 16 Décembre 1862 218
Au lieutenant-colonel comte de Bréda, 19 Juillet 1863. 220
A M. Ch. de Surville, 10 Juin 1864 . . . . . *ib.*
A M. Jonglez de Ligne, 22 Septembre 1864 . . 222
A M. l'Evêque de Limoges, 1er Novembre 1864. . 223

Lettre sur l'Algérie, la Décentralisation et l'Enseignement, 30 Janvier 1865. 224
Lettre sur les Ouvriers, 20 Avril 1865 233
A Mme Lamoricière, 14 Septembre 1865. . . . 241
Au Comte G. de Serre, 22 Janvier 1866. . . . 243
Lettre sur l'Enquête agricole, Mars 1866. . . . 244
Lettre sur l'Agriculture, 12 Mars 1866 246
Au Vicomte de St-Priest, 9 Décembre 1866. . . 252
Au Comte de Bréda, 29 Avril 1867. 258
Au Duc de la Trémoille, 14 Novembre 1867. . . 259
Au Baron de Charette, 15 Novembre 1867. . . 260
A la Duchesse de Chevreuse, 18 Décembre 1867 . 262
A M. l'Abbé Jaquemet, chanoine de Saint-Denis, 21 Février 1868. 263
A M. Lenormant, 30 Mai 1868 264
Au Marquis de Franclieu, 30 Mai 1868. . . . 265
Au Baron de Malouet, 29 Juin 1868. 266
A Mme Arthur Berryer, 30 Novembre 1868. . . 267
A M***, 15 Novembre 1869 268
A M. Adrien de Terrasson de Montleau, 14 Mai 1870. 272
Au Cte de Flavigny. — 22 Août 1870 273
A M. ***. — 1er Septembre 1870 274
Manifeste. — 9 Octobre 1870. 275

Protestation contre le bombardement de Paris. — 7 Janvier 1871 277
A Mme la Comtesse de Bouillé née de Bonchamps. — 10 Janvier 1871 278
TABLE DES MATIÈRES 283
ANNEXE. — A M***. — 8 Mai 1871 291

FIN DE LA TABLE.

SACRÉ-CŒUR CONFLANS

ANNEXE

A M. *.**

8 Mai 1871.

Comme vous, mon cher ami, j'assiste, l'âme navrée, aux cruelles péripéties de cette abominable guerre civile, qui a suivi de si près les désastres de l'invasion.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'associe aux tristes réflexions qu'elle vous inspire et combien je comprends vos angoisses.

Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, je ne me suis souvenu que des grandeurs de la ville où je suis né. J'ai jeté au monde un cri de douleur qui a été entendu. Je ne pouvais rien de plus, et, aujourd'hui comme alors, je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fratricide.

Mais ayez confiance, les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée.

Vous vivez, me dites-vous, au milieu d'hommes de tous les partis, préoccupés de savoir ce que je veux, ce que je désire, ce que j'espère?

Faites-leur bien connaître mes pensées les plus intimes, et tous les sentiments dont je suis animé.

Dites-leur que je ne les ai jamais trompés, que je ne les tromperai jamais, et que je leur demande, au nom de nos intérêts les plus chers et les plus sacrés, au nom de la civilisation, au nom du monde entier témoin de nos malheurs, d'oublier nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes.

Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans l'intention de faire croire que, découragé par l'excès de nos infortunes, et désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai renoncé au bonheur de le sauver.

Il sera sauvé le jour où il cessera de confondre la licence avec la liberté; il le sera surtout quand il n'attendra plus son salut de ces gouvernements d'aventure qui, après quelques années de fausse sécurité, le jettent dans d'effroyables abîmes.

Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France qui souffre, une France qui ne veut pas périr, et qui ne périra pas, car lorsque Dieu

soumet une nation à de pareilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands desseins.

Sachons reconnaître aussi que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public.

Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre, elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission.

Le pays l'a bien compris, quand il a choisi pour mandataires des hommes éclairés comme vous sur les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société qui veut vivre dans l'honneur et dans la liberté.

C'est pourquoi, mon cher ami, malgré ce qui reste de préjugés, tout le bon sens de la France aspire à la monarchie. Les lueurs de l'incendie

lui font apercevoir son chemin; elle sent qu'il lui faut l'ordre, la justice, l'honnêteté, et qu'en dehors de la monarchie traditionnelle, elle ne peut rien espérer de tout cela.

Combattez avec énergie les erreurs et les préventions, qui trouvent un accès trop facile, jusque dans les âmes les plus généreuses.

On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir sans limite. Plût à Dieu qu'on n'eût pas accordé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveurs; nous n'aurions pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la patrie!

Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la régénération du pays, c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes; c'est, à la tête de toute la Maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du Gouvernement au sérieux contrôle de représentants librements élus.

On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

Répétez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de l'histoire et les conditions de la vie des peuples. Comment tolérerais-je des priviléges

pour d'autres, moi qui ne demande que celui de consacrer tous les instants de ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être toujours à la peine, avant d'être avec elle à l'honneur.

On dit que l'indépendance de la papauté m'est chère et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties. On dit vrai.

La liberté de l'Eglise est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siége fut toujours l'honneur de notre patrie et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs, que la France a abandonné ce glorieux patronage.

Croyez-le bien, je serai appelé, non-seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce que je suis la réforme, parce que je suis le fondé de pouvoirs nécessaire pour remettre en sa place ce qui n'y est pas et gouverner avec la justice et les lois, dans le but de réparer les maux du passé et de préparer enfin un avenir.

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main, et dans la poitrine ce cœur de Roi et de père qui n'a point de parti. Je ne suis point

un parti et je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injures à venger, ni ennemi à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la France ; et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront loyalement s'associer à ce grand ouvrage.

Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix ; et je ne veux exercer de dictature que celle de la clémence ; parce que dans mes mains, et dans mes mains seulement, la clémence est encore la justice.

Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas de mon pays, et pourquoi je ne recule pas devant l'immensité de la tâche.

La parole est à la France et l'heure à Dieu.

HENRI.

SACRÉ-CŒUR CONFLANS